

La Presse Illustrée

Dimanche 21 avril 1878

L'affaire de la rue Poliveau

Deux bras et deux jambes de femme ont été découverts samedi, à deux heures de l'après-midi, dans le placard d'une chambre meublée rue Poliveau, 42, près du Panthéon.

Les détails très circonstanciés et puisés aux sources les plus autorisées que nous allons donner sur cette affaire ne sont, évidemment que le premier chapitre d'un drame horrible.

Depuis Avinain, le boucher de Clichy-la-Garenne, depuis le crime de la rue Princesse, crime effroyable dont l'auteur se fit justice à Mazas pendant l'instruction, jamais enquête plus difficile ne s'était présentée.

Voici, dans l'ordre où ils ont été recueillis par la police de sûreté, les renseignements que nous possédons.

LA MAISON DE LA RUE POLIVEAU

L'immeuble situé au n°42 de la rue Poliveau, est un hôtel garni, ou plus exactement une maison meublée, tenue par Mme veuve Jeanson.

Elle est de modeste apparence.

Une porte cochère cintrée donnant accès à une vaste cour ; à gauche, une autre porte conduisant à un étroit escalier, au bas duquel est situé le bureau de l'hôtel.

Le 23 mars, vers cinq heures du soir, deux jeunes gens convenablement vêtus se présentèrent chez Mme Jeanson et demandèrent à louer une chambre.

- Je n'en ai qu'une, répondit la propriétaire de l'hôtel. Elle est située au deuxième étage sur la cour.

- Pourriez-vous nous la montrer ?

- Sans doute.

Les deux visiteurs montèrent avec Mme Jeanson et examinèrent le local vacant.

C'était une chambre assez vaste.

Un lit, une table, une commode, une toilette et deux chaises composaient l'ameublement

- Cela me convient, dit le plus petit des jeunes inconnus. Combien ?

- Vingt francs par mois.

- Ne pourriez-vous me loger à la semaine ?

- Parfaitement ; mais alors, c'est trente francs, ou huit francs par huit jours.

Les jeunes gens descendirent au bureau et payèrent le prix convenu ; sur la demande de la propriétaire, le plus petit écrivit son nom, non point sur un registre comme on l'a dit, mais sur le verso d'une carte ainsi libellée :

CHAMBRES ET CABINETS MEUBLÉS
TENUS PAR
JEANSON
42, RUE POLIVEAU
PRÈS LE JARDIN DES PLANTES, PARIS.

Gérard (Emile)

Vingt-six ans,

Etudiant,

Venant de Blois,

Sans papiers.

Cette formalité accomplie, les deux visiteurs sortirent ; celui qui se présenta sous le nom d'Emile Gérard déclara qu'il rentrerait le soir :

- Je ne voudrais pas vous déranger, madame, dit-il ; à quelle heure fermez-vous l'hôtel ?

- A dix heures.

- Oh ! Je ne rentrerai pas aussi tard !

SIGNALEMENT

Le prétendu Gérard est de petite taille, très-brun, porte toute la barbe et a la figure ronde.

Il portait un pardessus, dit *ulster* ; Mme Jeanson ne peut spécifier la forme de sa coiffure.

Son compagnon est grand, blond, maigre ; sa lèvre supérieure est ombrée par une fine moustache ; il était coiffé d'un chapeau haut-de-forme.

La propriétaire de la rue Poliveau attendit vainement son nouveau locataire pendant la soirée du 23 mars. Le lendemain, à six heures du matin, il se présenta seul cette fois.

- Je viens m'installer, dit-il.

Mme Jeanson était couchée.

- Votre clé est au tableau, répondit-elle : c'est le numéro 2.

Gérard - il faut bien le nommer ainsi - monta l'escalier.

Dix minutes plus tard, la maîtresse de l'hôtel le vit descendre, et, depuis, elle affirme qu'il n'a plus reparu.

DÉCOUVERTE DES DÉBRIS HUMAINS

La huitaine dont elle avait reçu le prix s'était écoulée ; un nouveau locataire se présenta, Mme Jeanson loua la chambre n°2.

Le mystérieux visiteur n'y avait laissé aucune trace de son passage.

Bientôt, cependant, le nouveau locataire constata que le placard était fermé ; il en réclama la clef.

Elle avait disparu.

- Votre prédécesseur l'aura sans doute emportée ; nous en ferons faire une.

Les jours passèrent ; le locataire renouvela ses réclamations.

Hier, en son absence, Mme Jeanson envoya chercher un serrurier et le placard fut ouvert.

Un volumineux paquet occupait la tablette principale.

C'était un paquet de forme oblongue, enveloppé d'une feuille de papier goudronné et ficelé avec soin.

Il était fort lourd.

Mme Jeanson dénoua les cordes, et aussitôt une horrible odeur la saisit à la gorge.

Néanmoins, elle poursuivit sa perquisition et mit à découvert, au milieu des linges ensanglantés, deux cuisses et deux bras !

LES CONSTATATIONS

M. Poggi, commissaire de police du quartier, instruit de cette sinistre trouvaille, se rendit aussitôt sur les lieux avec le docteur Delens, afin de procéder aux premières constatations.

Le médecin reconnut sans peine que les membres découverts dans ces circonstances si singulières étaient ceux d'une femme. Leurs proportions indiquaient que la femme était de taille et de forte corpulence. Les mains étaient celles d'une ouvrière et il faut retenir ce détail : *le bras gauche portait les traces d'un cautère.*

Tandis que M. Delens établissait ces faits, M. Poggi et son secrétaire examinaient les enveloppes de ces horribles débris.

Le papier était, nous l'avons dit, enduit d'une couche de goudron. Les linges consistaient en trois vieilles chemises d'homme en toile de couleur, dite *toile d'Oxford*.

Sur les pattes du devant, on distinguait deux lettres marquées par une blanchisseuse :

L.M

Enfin, un lambeau de jupon de femme en étoffe de laine noire attachée à l'aide d'un morceau d'imitation de guipure, et deux cravates dites *Lavallière* bleues à pois blancs, servaient de première enveloppe.

Ces débris sanglants, putréfiés, furent transportés au commissariat de police où on fit mander un médecin de l'amphithéâtre de Clamart, situé à quelques centaines de mètres de la rue Poliveau.

L'ENQUÊTE

Le crime paraissait évident, mais il fallait admettre la possibilité d'une plaisanterie lugubre d'étudiant.

Or, il fut établi que la section des membres avait été pratiquée par une main inhabile et contrairement aux prescriptions de la science.

D'autre part, dès le soir même, à la Morgue, où l'épouvantable paquet fut expédié, M. le docteur Bergeron rechercha la présence du liquide dont on injecte les cadavres avant l'autopsie.

Il n'en trouva aucune trace.

Donc, il y a eu crime.

L'assassin ou les assassins a ou ont agi avec une préméditation qui semblait devoir leur assurer l'impunité.

Ils ont quinze jours d'avance sur la police lancée à leur recherche, et aucun indice ne peut conduire sur leurs traces.

Mais il ne faut pas qu'ils puissent échapper à la justice.

Tous les hôtels garnis sont fouillés ; c'est dans les hôtels, et dans les hôtels du quartier du Panthéon sans doute, qu'il faut chercher les jambes, le tronc, la tête de la femme assassinée.

La tête surtout.

Dans toutes les communes de France, le signalement du nommé Émile Gérard est affiché à la porte de la mairie et l'assassin, s'il n'a pu gagner déjà l'étranger, n'échappera point aux investigations.

MM. A. Guillot, juge d'instruction, Clément, commissaire de Police aux délégations judiciaires, et Jacob, ont eu hier une longue entrevue avec M. Albert Gigot.

Jamais les moyens dont la police dispose n'ont été, croyons-nous, plus largement mis en œuvre.

La population, vivement impressionnée par ce crime mystérieux, se porte en foule à la Morgue.

Contrairement à l'usage, c'est en dehors de la vitrine que tout a été placé sur un panneau en planches de deux mètres de large, recouvert d'un drap blanc.

En tête de ce panneau et au milieu se trouve un écriteau avec cette inscription à la main :

*Linges et objets
enveloppant
les débris humains trouvés
rue Poliveau, 42.*

A gauche de l'inscription, tout contre le bord du panneau, est le jupon ; il est mauvais, en orléans noir, la doublure du bas est déchirée en deux ou trois endroits ; à côté, contre

l'inscription, la première chemise en toile d'Oxford tâchée de sang devant et sur le côté gauche.

A droite de la pancarte, la deuxième chemise en même toile ; celle-là est littéralement couverte de sang. Elle a dû faire un long service, car une partie du pan de derrière a été remplacée par une pièce de coton blanc percée de trous.

Au milieu, le linge du cautère, puis la feuille de lierre.

Au-dessous est le papier goudronné qui tient tout le bas du panneau ; sur ce papier sont attachés la guipure (environ un mètre cinquante) et une bande de mousseline (soixante-dix centimètres) ; cette dernière porte à son extrémité une énorme tache de sang.

Aux portes de la Morgue sont affichées six exemplaires de la copie imprimée du mandat d'amener.

De chaque côté du panneau, les gardiens de la Morgue et deux gardiens de la paix empêchent les curieux d'y toucher.

Trois personnes, deux femmes et un ouvrier, ont cru reconnaître ces vêtements.

Ils ont été conduits devant M. Saint-Genest, greffier de la Morgue ; mais après un nouvel examen, ils ont déclaré ne rien pouvoir affirmer.

Néanmoins, on est sur une piste.

Au moment où nous écrivons, M. Jacob se rend à une adresse qu'il ne nous est pas permis, on le comprendra, d'indiquer.

Peut-être les assassins seront-ils découverts lorsque notre numéro paraîtra.

28 avril 1878

Chronique de la semaine

La femme hachée en morceaux est toujours le sujet des conversations et de la curiosité parisienne. On a, dit-on, trouvé l'assassin. Le fameux Émile Gérard, signalé par la veuve Jeanson, ne serait autre qu'un ancien clerc d'huissier. Cela n'est pas encore prouvé à l'heure où nous écrivons. Bien entendu, Gérard n'est qu'un pseudonyme choisi par l'assassin et quel singulier pseudonyme : Gérard, le tueur de lions ; Gérard, le tueur de femmes ! [...]

11 août 1878

Chronique de la semaine

[...] Les deux jolis gredins, MM. Lebiez et Barré (M. Mathieu de Vienne les a classés dans cet ordre) attendent à la Roquette – du moins ils attendent à l’heure où j’écris – que leur sort se décide.

Nous avons visité cette prison et nous avons constaté qu’elle n’avait rien de récréatif.

Dès son arrivée, le détenu change ses effets contre un pantalon et une veste de bure grise. C’est une opération cruelle. L’habit fait l’assassin.

On se lève au point du jour et l’on travaille dans trois ateliers différents.

Dans l’un on forge ; dans le second, on fabrique des chaussures ; dans le troisième, on fait des ouvrages de menuiserie.

Les détenus, aux heures de repos, se rassemblent dans une cour quadrangulaire, sans arbres, mais *ombragée* par des murs de huit mètres. C’est de là peut-être que vient l’expression : *être mis à l’ombre* !

Lebiez a pris son parti, dit-on ; quant à Barré, il espère. Pourquoi ?

A la cour d’assises, nous avons entendu cet effroyable jeu de mots :

Un de nos confrères, en voyant les accusés, s’est écrié :

- Comme ils sont petits !

Et son voisin lui a répondu :

- Oui, ils ont la tête de moins que nous !

Gazette des tribunaux

29-30 juillet 1878

Justice criminelle

-

Cour d'assises de la Seine

Présidence de M. Mathieu de Vienne

Audience du 31 juillet

AFFAIRE LEBIEZ ET BARRÉ - ASSASSINAT DE LA FEMME GILLET PAR UN ANCIEN ÉTUDIANT EN MÉDECINE ET UN ANCIEN CLERC DE NOTAIRE

[...]

Interrogatoire de Barré

D. Barré, levez-vous. Vous êtes né à Saint-Georges, le 18 avril 1853 ; vous avez vingt-cinq ans ? – R. Oui, monsieur.

D. Je vous invite à parler plus haut. Il faut que les jurés vous entendent. Vous avez reçu une bonne éducation. Votre père est un parfait honnête homme. Les renseignements recueillis sur lui sont excellents. Il était simple ouvrier menuisier. A force de travail et d'économie, il s'était fait une situation modeste, mais honorable. Il a entrepris le commerce des bois et il y a gagné une petite fortune qui s'est élevée à 20 000 francs environ. Votre père vous aimait beaucoup ; il a fait de grands sacrifices pour votre éducation ? – R. Oui, monsieur le président.

D. Il vous a placé au lycée d'Angers de 1865 à 1869 ? – R. Oui.

D. Vous y avez montré une intelligence plus qu'ordinaire. J'ai entre les mains le palmarès du lycée d'Angers de 1868 ; j'y vois que, dans le premier semestre, vous avez obtenu le prix d'excellence et dans le deuxième semestre le premier prix de langue française, le premier prix d'anglais, le premier accessit de sciences naturelles, le deuxième prix

d'arithmétique et de géométrie, le deuxième prix d'histoire et de géographie, le premier accessit d'écriture et de comptabilité. En somme, dans toutes les branches de l'instruction, vous teniez un premier rang dans votre classe ? – R. C'est vrai.

D. Votre mère est morte ; votre père s'est remarié. C'est généralement un malheur pour les enfants du premier lit que ces seconds mariages. Pour vous, les conséquences ordinaires ne se sont pas produites. Vous avez retrouvé une seconde mère, n'est-ce pas ? R. Oui, monsieur le président.

Barré semble ému à ce moment et sa voix tremble.

D. Cette femme est également décédée. En mourant, elle vous a institué son légataire universel en nue-propiété ; elle ne donnait que l'usufruit à votre père. Ainsi, votre jeunesse était heureuse. Dans une famille modeste et simple, le bonheur peut exister plus facilement encore que dans une famille riche.

L'accusé incline la tête.

D. En 1869, vous avez quitté le lycée d'Angers. Vous êtes aussitôt entré comme clerc chez divers notaires. Vous aviez déjà le tort de ne pouvoir rester en place. Vous êtes resté chez M. Bonnet de 1871 à 1873 ; il a dû vous renvoyer à cause de votre immoralité ; on avait surpris la domestique dans votre chambre. Chez M. Bailly, vous êtes resté de 1873 à 1875. Vous aviez 35 francs par mois ; vous étiez tout jeune encore. Vous étiez près de vos parents. Pourquoi n'êtes-vous pas resté chez M. Bailly ? – R. Mon père m'avait fait faire le voyage de Paris pour me récompenser, et...

D. Oui, et je tremble vraiment en voyant tant de jeunes gens de la province envoyés ainsi dans la capitale. L'attraction des plaisirs sensuels devient pour eux un véritable danger. Ils ne voient l'existence de Paris que sous ses manifestations de récréations et de jouissances. Cela seul les frappe et les fascine. Ils oublient les obligations du travail et du devoir. Enfin ! vous étiez venu à Paris par un train de plaisir ? – R. Oui, monsieur le président.

D. C'est cela, et dès votre voyage, vous avez arrêté votre résolution de venir vous fixer dans ce Paris qui vous apparaissait si heureux et si propice. Votre père voulait vous voir demeurer en province. Il vous disait : « Reviens, reste à Angers, la vie te sera plus douce, tu trouveras une place chez un bon notaire, et plus tard, je t'achèterais une étude ; tu dépenseras

moins, et tu arriveras tranquillement et honnêtement au but souhaité. Voici, par exemple ce qu'il vous disait dans une lettre du 8 janvier 1877 :

« Mon cher fils,

Je te réponds sur ta demande d'argent. Tu ne te figures pas le mal que j'ai en ce moment pour faire face à mes affaires de commerce ; le détail en serait trop long. Si tu voyais mes comptes et les retards de paiements et la marchandise d'avance... Tu me dis que tu ne pourras pas vivre avec M^e Enguibault. Quand l'on a sa vie à gagner dans le monde, il faut supporter tous les caractères. Celui qui fait bien son travail ne craint pas son maître. Moi, lorsque j'étais ouvrier, c'est toujours les maîtres qui dépendaient de moi ; en faisant mon travail je me trouvais indépendant ; et toi qui travailles bien, tu serais toujours bien avec les patrons les plus méchants. [...] »

Et le 15 juin suivant, il vous disait encore :

« C'est un grand malheur que de ne pas penser à l'avenir, parce que c'est par l'économie que l'on parvient. »

Avec de pareilles leçons et de tels exemples, il était bien facile de rester honnête homme : mais vous voulez rester à Paris, vous voulez y rester coûte que coûte, pour y satisfaire vos ambitions malsaines et y goûter les jouissances matérielles. Est-ce vrai ?... Allons, répondez ; il le faut. – R. En baissant la tête, c'est vrai.

D. Une fois à Paris, dans votre correspondance, vous écrivez à votre père que vous vivez seul ; que vous travaillez ferme ; que vous n'avez qu'un ami. A votre père laborieux et économe, vous faites une description fantaisiste de votre existence ; description de nature à l'illusionner et à le rassurer sur votre compte. Vous lui mandiez :

« [...] J'ai acheté du charbon de terre et du bois, et dans ma chambre au 5^{ème} je passe mes soirées ; tantôt en compagnie de Paul, qui s'est rapproché de moi, car il est externe à Lariboisière, tantôt et le plus souvent seul. [...] »

Ton fils dévoué »

Eh bien ! cela n'était pas vrai. Vous ne viviez pas seul. La femme Lepin vous avait rejoint et vivait avec vous. Qu'était-elle ? Vous l'aviez connue à Angers ; une réputation détestable. C'était une femme mariée ayant deux enfants et se livrant à la prostitution ; vous consentiez à vivre avec elle. Au moment où vous avez été poursuivi, vous savez qu'on l'a arrêtée dans une maison en pleine débauche. Il faut que MM. Les jurés connaissent tout : tant

pis pour les femmes honnêtes qui peuvent se trouver à l'audience. Cette femme, votre maîtresse, on l'a arrêtée chez une femme Garcin qui se livre à la prostitution et prenant sa part d'une orgie. Le commissaire de police terminait ainsi son rapport :

« Invités les uns et les autres à nous suivre, la femme Garcin s'est aussitôt débarrassée de son peignoir et par suite elle ne s'est trouvée couverte que de sa simple chemise. Dans cet état de choses et alors que nous procédions à la visite des vêtements abandonnés sur le lit, la femme Garcin nous a saisi fortement les deux mains en nous suppliant encore de ne pas l'arrêter... Soit l'effet du brusque mouvement produit par nous pour nous dégager de ses étreintes, soit que cette dernière ait donné corps à une intention, calculée de sa part, de faciliter la fuite de la femme Lepin, le seul vêtement qui la recouvrait est tombé sur le parquet et elle s'est trouvée dans un état complet de nudité. »

Voilà dans quelles conditions votre maîtresse était surprise. Vous le voyez, la femme Lepin ne vous aimait pas autrement. Qui se ressemble s'assemble. Vous ne pensiez qu'à l'argent. Eh bien ! voici ce qu'elle écrivait à son tour à une amie d'Angers :

« Paris, le 9 février 1876.

Ma chère Reine,

A quoi pense-tu donc de ne pas me répondre ?

[...] Tu me crois heureuse, tu as bien tort, car je souffre plus que je ne souffrais dans mes moments de plus grande détresse où tu m'as connue. Enfin, que veux-tu faire, j'ai commis la faute, il faut que j'en subisse les conséquences. Avec cela, pour achever le tout, Aimé a repris son caractère qu'il avait lorsque tu l'as connu ; il est encore pis qu'à Angers. Il ne me défendait pas de venir chez toi et ici il me défend chez nos voisins où lui-même m'avait introduite lors de mon arrivée. [...]

Enfin pour toute distraction le soir j'ai souvent des sottises et toujours des scènes de jalousie. [...]

Enfin, pour en finir, comme je ne suis pas obligée d'endurer tant de peines pour quelqu'un avec qui je ne suis pas forcée de rester, je couve en ce moment-ci, et lorsque j'aurais ce qu'il me faut, tu sais, je filerais du doux en m'acheminant du côté d'Angers, car certes je n'ai pas envie de laisser ma peau à Paris, et je souffre trop intérieurement comme extérieurement, car j'ai tout pour être malheureuse et d'être exilée de mon pays, et par l'être qui me faudrait près de moi. [...]

Allons mes amis, au revoir, je ne désespère pas, Dieu soit loué, lorsque je mettrai les pieds dans le train à revenir, je ressemblerais à un prisonnier sortant de sa cellule pour recouvrer la liberté.

Au revoir ma Reine.

(signé) Léontine »

Et pour faire connaître votre vie et vos habitudes, je dois donner connaissance d'autres lettres écrites par elle :

« Paris, le 29 Mars 1876

Ma chère Reine,

[...] Je viens de recevoir de l'argent et j'en profite pour t'envoyer 20^f somme suffisante pour retirer un de mes couverts d'argent qui est pour 19^f. Tu seras donc assez gentille sitôt retiré de me l'envoyer dans la même journée pour que je puisse faire de l'argent avec. [...]

Tu trouveras peut-être drôle tout ce trafic que je te fais faire. [...]

Heureusement, dans tout notre malheur que nous n'avons pas encore la montre au gars Barré à retirer ce mois-ci [...] c'est le 12 ou le 13 que tu le verras ce joli petit Mathurin. Il est toujours le Mathurin d'autrefois va, il n'a jamais changé, au contraire ; j'aurais bien dû te croire, ma pauvre Reine, lorsque tu me disais si bien la vérité que quand il me tiendrait il m'en ferait de toutes les couleurs : enfin que veux-tu, j'expie ma faute fortement. [...]

Tu verras la Guérite toute grande, toute mignonne [...] malgré cela le gars Barré ne peut pas la supporter ; elle le déteste, elle en a peur, de sorte que je suis à me demander si je dois la placer hors de la maison. [...]

Ah ! Que j'ai le cœur gros, si tu savais... [...]

Figure-toi, ma Reine, que le gars Barré va être obligé les premiers jours du mois, de prendre une chambre, parce que son père vient de lui annoncer que sa tante de Saint Georges ; qui a une demoiselle Eh bien elle est mariée cette cousine, et le deux ou le trois avril ils viennent tous les deux à Paris. Tu comprends qu'il s'empressera de ne pas les amener rue Grange aux Belles ; mais ils ne resteront que deux ou trois jours.

Au revoir, le bonjour à ceux qui s'intéressent à moi.

(signé) Léontine »

Et cette dernière confidence du 9 janvier 1878 :

« [...] Ah ma pauvre amie, quand va donc venir le moment où je t'aurais là tout près de moi, que je pourrai t'en conter bien long ? La provision d'ennui commence à être à son comble, j'ai bien peur que le sac crève et que le trop-plein déborde. Mais tout cela est si long à raconter que ce n'est pas sur une lettre que l'on peut mettre cela ; on n'en finirait plus. Mais je t'assure, tout ce que je puis te dire, c'est que j'ai plus que mon compte.

Voilà Aimé qui a entrepris de se créer une position ; les affaires ne vont pas, ça ne marche pas à son idée. Ne me demande pas qui est-ce qui en supporte les conséquences, c'est moi, toujours moi.

Dans ce moment-ci, une idée lui passe par la tête. Prie le bon Dieu, chère Marie, que son idée il la réalise. Je t'assure que ce serait un des plus beaux jours de mon existence. Il demande de l'argent à son père, et s'il lui en envoie, le premier petit restaurant ou petit marchand de vin sur le comptoir ou bien une petite crèmerie pour faire le café au lait ou le chocolat du matin, enfin n'importe quoi, il m'installera, et alors, ce serait fini ; il serait libre, dit-il, de faire à son idée. Tu comprends, chère amie, toi aussi qui sais ce que c'est que les canailles d'hommes – rester 4 ans avec la même femme, c'est trop long quand on a bien envie de courir ailleurs. Alors, en

me rendant ma liberté à moi, il aura la sienne, et je t'assure bien que je ne pleurerai pas, et je ne pars pas les mains vides.

Sur ce coup-là, tu quitteras Angers, et tu viendras avec moi, n'est-ce pas ma fille ?

De toute façon, je t'assure que je ne tiens pas du tout à être avec lui à l'Exposition quand son père viendra. Il croit que son fils a beaucoup plus de fonds qu'il n'en a réellement. Tu comprends que pour nous installer comme nous sommes, il a fallu dépenser de l'argent, et son père croit qu'il a acheté son fonds. Alors vois-tu le bonhomme, après que j'aurais fait mon possible pour économiser- me dire que c'est moi qui ai mangé l'argent de son fils, et à l'occasion me prier de passer à la porte les deux mains dans mes poches.

Au revoir, chère Marie ; mets m'en bien long, bien long, et dis-moi ton idée sur tout ce que je te dis.

Je t'embrasse d'amitié. »

Voilà quelle était votre maîtresse, voilà quelle était votre société. Voyez comme vous avez changé, ou plutôt comme vous vous êtes développé. Vivant avec une femme de mauvaises mœurs, vous la rendez malheureuse et elle veut secouer le joug. C'est qu'ici ce n'est plus comme l'union légitime du mariage, où l'on supporte ses torts et ses faiblesses réciproques. Elle a résolu de vous quitter ; mais elle veut rester jusqu'à ce qu'elle puisse partir sans avoir les mains vides. Et vous, vous êtes dur pour elle, dur pour son enfant, la Petite-Guérîte ; vous trompez votre père et vous continuez à le tromper. Le brave homme travaille. Vous avez besoin d'argent pour vos plaisirs et ceux de votre maîtresse ; vous lui demandez sans cesse de l'argent ; il vous en envoie, et vous achetez des brillants à Léontine ? – R. Pardon, monsieur le président.

D. Vous avez bien acheté des boucles d'oreilles à votre maîtresse ? – R. Ce n'étaient pas des brillants ; ils m'ont coûté 40 francs.

D. Voici pourtant ce que Léontine écrivait :

« Ma chère Marie,

[...] A nous deux maintenant que je te fasse part de mon bonheur. Tu ne devinerais jamais quelle charmante surprise Aimé m'a faite pour ma fête, qui était le 11 de ce mois. Figures-toi une paire de brillantes boucles d'oreilles. Crois-tu que c'est gentil ! J'ai failli en tomber sur le c... tellement j'étais contente le soir où, au soleil, ça jette des feux à vous éblouir. [...]

Toute à toi, ta sœur d'âme.

Embrasse bien la vieille Reine pour moi.

(signé) Léontine. »

Croyez-vous que c'était bien d'employer ainsi à l'achat de boucles d'oreilles, pour une prostituée, l'argent que votre père était, à force de sacrifices, parvenu à vous envoyer pour que vous en fassiez bon usage ? Vous ne cherchez plus à réprimer vos passions, vous deviendrez

peu à peu leur esclave. Votre vie n'était pas trop triste ; vous faisiez des parties de plaisir. – R. Nous avons fait une promenade à Brunnoy.

D. Vous alliez au bal ? - R. Une fois ; depuis trois ans une seule fois ; avec les époux Lévy cités comme témoins.

D. Et la femme Lepin écrivait à propos de ce bal :

« Nous sommes rentrés hier matin à 7 heures, après avoir été manger la soupe à l'oignon au fromage. [...]

Je ne t'ai pas oublié tout le temps de mon plaisir. Je me disais, si Marie était là, elle en ouvrirait des yeux ! Toutes les toilettes étaient éblouissantes de splendeur, une cinquantaine de musiciens composaient l'orchestre. Aimé était frisé, portait un habit et cravate blanche : il était charmant.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Ton amie

(signé) Léontine »

R. M. et Mme Lévy m'avaient invité. M. Lévy faisait partie de la société l'Harmonie du Commerce, il y avait un bal, et il nous avait engagé à y venir.

D. Vous avez joué à la Bourse ? - R. Oui.

D. Ce jeu est l'image de votre existence. Vous avez commencé par acheter une obligation et, malheureusement, vous avez gagné sur cette obligation ; vous en avez alors acheté deux. Puis, vous donnez des leçons à votre père, vous lui faites remarquer qu'on peut gagner beaucoup d'argent à la Bourse ; il vous disait : « J'aimerais mieux la tranquillité et l'ordre d'une carrière sérieuse. » Mais, on a ses faiblesses ! le brave père, l'ancien ouvrier menuisier a confiance dans son fils bien élevé, instruit, intelligent. Il pense : « Je n'aime pas le jeu, mon fils gagne à la Bourse, j'aimerais mieux autre chose ; mais enfin ! il paraît qu'il s'y connaît, il faut le laisser agir. » Il se laisse entraîner ; vous faites miroiter à ses yeux une fortune grosse et certaine. Il vous croit ; il vous envoie 7000 francs dans l'espace de deux ans. Quand il vous expédie les sommes, il ne cesse de vous dire : « Je crois que nous faisons fausse route, enfin, j'ai confiance en toi. » Voilà le sens de ses lettres. Vous avez joué pour des sommes importantes. Vous avez eu affaire à différents agents de change. Vous avez été notamment en relation avec MM. Dubreuil et Roussel. Est-ce vrai ? – R. Oui, monsieur.

D. Votre père arriva au bout de ses ressources. Il est forcé de vendre 6600 francs une maison qu'il avait achetée pour vous. En janvier 1878, il vous déclare donc qu'il n'a plus d'argent, que vous l'avez ruiné. Vous insistez : « Si tu n'as plus rien, emprunte. » vous l'oppressiez, vous vouliez l'exprimer comme une éponge. C'est qu'à la Bourse, on se ruine ;

le jeu vous sourit au début, mais ensuite, les pertes arrivent, et l'abîme et les déshonneurs. Vous aviez souscrit à M. Dubreuil un billet à échéance du 15 mars 1878. Vous sollicitez impitoyablement votre père. En même temps, on voit, en lisant vos lettres, avec quelle astuce vous vous efforcez d'endormir ses craintes et de dompter ses scrupules.

Ce n'est pas tout. Vous n'êtes pas seulement un fils qui cherche à tirer de l'argent de son père, mais vous êtes un fils qui a volé son père ? – R. Non, monsieur, ce n'est pas exact.

D. Comment ! mais j'en ai l'aveu dans une lettre du 5 octobre 1875 ? – R. On avait soupçonné Jeanne, la domestique, et j'écrivais pour écarter d'elle les soupçons.

D. Oui, et que disiez-vous de vous-même ?

« ... Je serai content de revoir ma capitale de Saint-Georges, papa, et surtout ses pièces de 100 sous... J'éviterai de me faire voir à Angers, ma réputation n'y est pas trop bonne. »

D. Vous vous rendiez justice. Votre réputation était loin d'être bonne. Vous aviez fait du chemin pour en arriver là ; il avait fallu une conduite bien mauvaise pour qu'on pensât de la sorte d'un jeune enfant dont on avait remarqué les brillants succès universitaires. D'ailleurs, qui vole son père peut voler autrui : dans les études où vous étiez employé comme clerc vous preniez les timbres-poste. Les clercs, cependant n'ont pas les timbres à disposition. – R. Pardon, M. le président, dans la dernière étude où j'étais, c'était comme ça.

D. C'est un petit fait, mais qui indique les tendances de votre esprit ? – R. C'est cependant la coutume. Tous les clercs faisaient comme moi. C'est ce qui se pratique dans les études.

D. A bout de moyens, vous avez l'idée de créer une agence d'affaires à Paris. En octobre 1877, vous quittez brusquement l'étude de votre patron, quel était-il ? – R. M. Prud'homme.

D. Vous quittez l'étude de M. Prudhomme et vous louez rue Hauteville, au 3^e étage, un logement de 800 fr. ? – R. Oui.

D. Vous le louez sans avoir de ressources, en n'ayant que l'espoir devant vous. Vous louez un local cher, vous achetez des meubles, rideaux, bureaux, chaises, etc. C'est exact ? – R. Oui.

D. Votre maîtresse enthousiasmée, faisait part de cette installation en ces termes :

« Chère Marie,

Il faut que je te dise que Aimé a complètement quitté le notariat ; il est maintenant homme d'affaires. Et mardi au plus tard nous nous installerons dans notre nouvelle demeure 61, rue d'Hauteville. Si tu me réponds après mardi, souviens-toi que l'adresse ne sera plus la même. Du reste Aimé a commandé un mille de cartes ; on lui livrera lundi, et aussitôt je vous en enverrai.

Je suis bien ennuyée de déménager. Je ne reverrais plus ma belle terrasse, mais aussi je ne monterai plus 5 étages, je serais au 3^e. C'est riche d'être au 3^e à Paris, mais aussi c'est bien riche de payer 900^f de loyer. Ça fait frémir, qu'en penses-tu ? Mais enfin, à Paris, dans le commerce, il faut de l'étalage beaucoup, être dans les grands quartiers, et de cette façon, ça va ; sans étalage, on ne biblotte rien. Comme logement, nous avons un bureau, une chambre à coucher, une salle à manger, une cuisine ; dans ma cuisine, j'ai le gaz pour m'en servir si je veux pour faire ma cuisine, et les cabinets inodores renfermés chez moi, deux fenêtres sur la rue Paradis-Poissonnière, une des plus commerçantes de Paris. Mais notre entrée est rue d'Hauteville, 61 ; et avec cela, il ne faut pas que du logement, il faut aussi d'autres meubles que nous avons achetés ces jours-ci : un beau bureau en acajou, un fauteuil pour gars Barré, des chaises cannelées, une table-guéridon en acajou, une pendule, tout cela pour son bureau, et des doubles rideaux en reps couleur marron ou lie de vin. Crois-tu qu'il sera bien là-dedans, avec cela, ce qui est le plus beau, c'est qu'il a une dizaine de fonds de commerce à vendre. ; c'est bien encore le plus joli, pourvu qu'il réussisse. Moi je serais jusqu'à nouvel ordre le principal clerc ; si dans quelque temps, on pouvait être employé tous les deux, ce serait bien à désirer, mais comme l'on dit, il faut un commencement partout ; nous espérons que ça ira bien. Que Dieu le veuille, car après avoir fait tant de frais ce serait vraiment fâcheux s'il ne réussissait pas, mais pour moi j'ai bonne opinion. D'abord Aimé est très intelligent, et de travailler pour son compte, cela lui donnera beaucoup plus de courage.

Je ne vois plus rien à vous dire mes bons amis. Je termine ma lettre au galop pour aller acheter une armoire à glace.

Léontine, premier clerc »

D. C'est Lebiez qui vous avait cherché un local ? – R. Oui.

D. Il était entendu qu'il s'associerait avec vous. Par contre, votre père vous engageait vivement à revenir. Cette idée de quitter le notariat pour un cabinet d'agent d'affaires lui répugnait. Il aurait bien craint davantage s'il avait su que vous vouliez créer vous-même le cabinet. Vous le saviez et vous lui disiez que vous vouliez acheter un cabinet en pleine exploitation et en pleine prospérité : vous annoncez que le prix est de 13 000 francs, dont 8000 francs comptant. Vous ajoutiez que vous pouviez donner 6000 francs, mais qu'il vous manquait 2000 francs et vous priez votre père de vous envoyer cette somme. Vous parlez de ces 6000 francs comme ayant été acquis par vous à la Bourse. Nous avons vu vos premiers mensonges, mais il faut encore les corroborer ; vous écrivez à votre père que tout a été enregistré au journal les *Petites Affiches*. Cela lui prouvait que vous aviez sérieusement agi, et qu'il était question d'un véritable traité. Votre père vous écrit toujours qu'il ne peut pas

envoyer les 2000 francs ; que si la prochaine foire est bonne, il vous enverra quelque chose, mais que pour le moment il ne peut rien, qu'il a assez affaire à payer ce qu'il doit. Vous lui faites alors écrire, sous le nom de la dame Lévy, votre prétendue venderesse, une lettre qui constitue une véritable manœuvre d'escroquerie :

« Paris, le 17 février 1878

Monsieur,

M^r Aimé Barré, votre fils, acquéreur du Cabinet d'Affaires de mon mari, ne remplit pas les engagements qu'il a contractés vis-à-vis de moi, au terme d'un acte sous seing privé en date du 13 janvier dernier, il devait verser 8000 comptant et le surplus par billets trimestriels de 1000^f.

Il a versé 6000 comptant seulement, jusqu'à ce jour j'ai attendu pour avoir les 2 autres mille francs mais maintenant, moi aussi, je suis forcée de remplir les engagements qu'on m'a fait prendre aux termes de la liquidation de la communauté ayant existé entre moi et mon mari.

Sur la remise de huitaine en huitaine que M^r votre fils me faisait attendre de vous la somme dont il avait besoin pour me payer, j'ai patienté, et, dans nos conventions comme dans toutes celles de même genre, il a été stipulé qu'à défaut de paiement de chaque fraction à son échéance, le prix restant dû, devient immédiatement exigible. »

Comme c'est combiné ! comme c'est criminellement habile pour contraindre votre pauvre père et lui mettre, en quelque sorte le couteau sous la gorge. Je continue :

« Mon beau-frère, subrogé-tuteur de mon enfant, me surveille de près, et ce serait avec grand regret que je me verrais dans la nécessité de poursuivre Mr Barré votre fils.

Rendez-vous est pris pour la signature de ma liquidation au 1er mars prochain, et il faut que je dépose les 8000 f qui devaient être payés par Mr votre fils ce jour-là.

Les affaires ne sont pas très actives en ce moment, il est déjà dû à Mr Barré quelques sommes, mais qu'il ne peut réclamer sur le champ.

Envoyez donc cette somme à Mr votre fils pour l'époque que je vous indique et soyez persuadé Mr que cela me coûte d'être obligée de le tourmenter.

Recevez, Monsieur, mes sentiments dévoués

(signé) L.M vve Lévy »

Votre intelligence allait croissant, mais votre sens moral diminuait à mesure. Ce n'est pas tout. Ce bureau d'affaires, était-ce pour le gérer honnêtement que vous le fondiez ? – R. Oui, monsieur.

D. Oh ! malheureux ! osez-vous le dire ! Vous débutiez en escroquant deux pauvres domestiques. De l'une, vous receviez 3000 francs ; de l'autre, 2000. Vous avez dissipé tout en

jeux de Bourse, en parties de plaisir, en dons à votre maîtresse. Vous reconnaissez bien avoir reçu ces sommes ? – R. Oui.

D. Et les avoir dissipées ? – R. En jouant à la Bourse.

D. Vous avez gaspillé les économies péniblement amassées par ces pauvres filles. J'ai parlé d'un billet qui échéait au 15 mars. D'un autre côté, vous aviez à faire face à un autre billet que vous aviez dû souscrire au profit d'une de ces deux domestiques. ? – R. Non, monsieur, prêté, pour que je paie les intérêts.

D. Elle prétend que non, et vous connaissez l'intérêt de cette distinction entre le dépôt et le prêt, vous, ancien étudiant en droit et ancien clerc de notaire. S'il s'agit d'un prêt, la prêteuse subit les risques, s'il s'agit d'un mandat, la mandante est victime d'un abus de confiance. – R. C'était un prêt, monsieur le président, un simple prêt.

D. Eh bien, examinons la question au seul point de vue moral. Ce serait aussi mauvais. Et la fille Mospascher ? – R. Elle aussi, elle savait que je jouais à la Bourse ; je lui donnais 30 pour 100 d'intérêts.

D. Dès le commencement de 1877, la fille Garceau vous faisait sommation de lui rendre son argent. Et alors, les instincts du fauve se développèrent chez vous ; tous moyens vous deviennent bons ; vous achetez des livres que vous ne payez pas et que vous revendez à vil prix ; vous essayez, avec Lebiez, de faire « chanter » les femmes mariées ? – R. Je n'avais pas compris le sens des manœuvres que Lebiez m'a fait faire.

D. Vous l'avez cependant déclaré à M. le juge d'instruction ? – R. Oui, j'ai dit à M. le juge d'instruction que je l'avais fait, mais je ne l'ai pas fait en connaissance de cause.

D. Et puis, n'ayant plus devant vous que les poursuites, la ruine, la honte ou la mort, vous écrivez à votre père pour lui dépeindre cette situation ? – R. Je voulais me suicider.

D. Non, vous ne vouliez pas recourir au suicide, vous en avez donné la comédie il y a peu de temps.

M. le président donne lecture d'une lettre adressée par Barré à son père, et lui dit qu'il est placé entre le déshonneur et la mort. Ce n'était qu'une manœuvre pour obtenir de l'argent de son père.

D. Vous étiez aux abois, et nous touchons au moment du crime.

M. le président suspend l'audience. Barré, dont les yeux sont à fleur de tête et qui se tient toujours tourné du côté de la Cour, le front bas et la main appuyée sur la barre du banc des accusés, paraît respirer avec peine.

Au bout de quelques moments, l'audience est reprise, et M. le président fait lever l'accusé Lebiez.

Interrogatoire de Lebiez

D. Vous avez le même âge que Barré. Vous êtes né le 30 juillet 1853, vous avez donc, comme lui, environ vingt-cinq ans. Je disais que sa famille était honorable ; la vôtre l'est également. Votre père est photographe et a une très bonne réputation dans le pays. Il était à peu près sans fortune, mais il gagnait, à force de travail et de talent, et il avait fini par acquérir une maison, qui, au lieu d'être une ressource pour lui, est devenue, comme il arrive trop souvent, une charge. Cet immeuble lui est revenu en tout à 15 000 francs, sur lesquels il redoit à peu près 25 000 francs. La maison lui rapporte 1200 francs seulement.

Ces déclarations n'ont d'autre but que de constater les ressources de votre père. Sa situation était bonne et honorable, mais il n'avait pas de revenus sérieux. Comme Barré père, il a voulu cependant donner à son fils une bonne instruction. Il vous a mis au lycée d'Angers, puis à celui de Nantes. C'est exact ? – R. Oui.

D. Jusqu'en 1872. En 1872, vous vous êtes fait recevoir bachelier ès lettres ; en 1873, bachelier ès sciences ? – R. Oui.

D. Vous aviez acquis, à peu de mois d'intervalle, ces deux diplômes. Votre intelligence, comme celle de Barré, était donc au-dessus de la moyenne. Vous êtes entré à l'école de médecine d'Angers ? – R. Oui.

D. Vous y avez pris sept inscriptions et, après la quatrième, vous avez obtenu le premier diplôme, une sorte de satisfecit. Vous vous occupiez surtout d'anatomie, c'est-à-dire de l'étude de la structure du corps. Vous vous occupiez beaucoup aussi de dissection. Vous aviez réussi dans ces travaux. Vous étiez aidé du prosecteur de l'école. Est-ce vrai ? – R. Oui, monsieur.

D. Vous avez été à Brest pour entrer à l'Ecole navale. Mais au bout de quelques mois, on a dû vous congédier pour manque de discipline ? – R. Pas pour cela.

D. Pourquoi donc ? – R. Pour manque de ressources. Je recevais 60 francs par mois. Je ne pouvais me suffire.

D. Vous vous étiez suffi avec cet argent pendant quelques mois ? – R. C'est vrai, mais en accumulant les dettes, ma situation était devenue impossible.

D. Votre caractère était noté comme difficile et insoumis. Vous n'aviez aucun principe de morale. Comme Barré, vous n'aimiez pas votre mère ; vous lui parliez dans les termes les plus injurieux.

Lebiez, la tête baissée, fait signe que non.

D. Barré, vous l'avez dit dans l'instruction. Est-ce vrai ?

Barré : Oui, monsieur.

D. Lebiez, vous aussi, vous avez été attiré à Paris. Vous n'y êtes pas venu seul ? – R. Pardon.

D. Vous étiez avec la fille Lebeugle ? – R. Non monsieur ; je ne l'ai amenée que plus tard, lors de mon dernier voyage.

D. Mais vous l'aviez déjà pour maîtresse ? – R. C'est vrai.

D. Et voilà ce qui vous empêchait de pouvoir vivre en faisant vos études à l'école de Brest. – R. Mais je ne l'ai connue que bien après avoir fait mon séjour à Brest.

D. Que vous ayez vécu à Brest avec elle ou avec une autre, peu importe ; mon raisonnement reste le même. Enfin, vous venez à Paris. Là, non seulement vous avez vécu avec cette fille, mais on a saisi à votre domicile des photographies obscènes ? – R. Je n'en ai pas connaissance.

D. Les renseignements recueillis sur cette fille sont d'ailleurs détestables. Vous avez retrouvé Barré à Paris. Vous aviez les mêmes mœurs, la même situation, vous vous êtes unis, sinon d'amitié (il ne faut pas prostituer ce mot), au moins de relations. Vous avez vécu ensemble. Au bout de quelques mois, vous êtes tombé malade, et vous êtes retourné à Angers ? – R. Oui.

D. Combien de temps y êtes-vous resté ? – R. Je suis parti en octobre et revenu à Paris en septembre de l'année suivante.

D. Votre famille vous voyait repartir avec regret. De retour à Paris, vous êtes entré chez un chef d'institution comme professeur ? – R. Oui.

D. Il a dû vous renvoyer pour votre paresse ? – R. Ce n'est pas là le motif réel de mon renvoi. Je ne pouvais garder cette place. Ma rémunération était insignifiante ; je recevais 25 francs par mois, et j'étais obligé là-dessus de payer les frais du courtier qui m'avait placé.

D. Vous n'aviez que 25 francs par mois, mais vous étiez nourri et logé ; cela valait mieux que d'être sur le pavé sans un sou. Vous n'étiez jamais là aux heures réglementaires ;

vous arriviez toujours en retard à la classe ? – R. C'est le prétexte invoqué par le maître de l'institution.

D. Vous avez cherché des préparations anatomiques, puis vous avez eu recours à Barré pour des opérations de bourse. Vous avez fait quelques opérations sur les Tramways, sur les Orléans, sur les Charentes. Vous avez joué ? – R. Oui, monsieur.

La Bourse a été pour vous comme Barré la source de la misère. Au lieu de chercher un travail pénible mais honnête, vous demandiez de l'argent à votre père, toujours comme Barré ? – R. Oui, quelquefois.

D. Votre pauvre père pouvait encore moins que le père Barré vous en envoyer. On vous procurait pourtant, quand on le pouvait, de petites sommes, 20 francs, 50 francs, puis on vous avoue qu'on ne peut plus rien faire pour vous. Tenez, à ce propos, ce que je vous reprocherai davantage, c'est ce que vous avez été faire à un pauvre parent, à un jeune homme que vous avez entraîné par vos sollicitations. Vous lui demandez de l'argent, il ne peut pas vous en donner et il vous écrit qu'il veut jouer à Nantes pour tenter la fortune en votre faveur ? – R. Il m'écrivit cela, c'est vrai, mais je ne lui en avais pas dit un mot dans mes lettres.

D. Votre grand'mère s'était remariée, et son mari vous venait en aide. Il a fini par se lasser, et sachant votre conduite, il vous a abandonné ? – R. Il m'avait abandonné quand j'ai quitté Brest. C'est sur son conseil que j'y avais été. C'est le seul parent qui m'ait aidé. Mon père m'avait promis alors de m'envoyer quelque chose ; mais mon grand-père seul m'envoyait 50 ou 60 fr. par mois. J'ai déjà dit que c'était insuffisant pour me faire vivre à l'Ecole.

D. Mais votre tante vous a envoyé 158 francs. – R. Pardon, c'est en 1875 que ma tante m'a envoyé les 158 francs. Il y a longtemps que je n'étais plus à Brest.

D. Enfin, cela prouve que votre famille vous venait en aide comme elle le pouvait ; peu importe les époques. En dernier lieu, vous étiez réduit aux dernières extrémités, vous ne pouviez plus retirer vos effets du Mont-de-Piété, vous y aviez engagé jusqu'à vos vêtements et jusqu'à la natte de la pauvre fille avec laquelle vous viviez. A quel moment ? – R. Au mois de janvier dernier.

D. Vos anciens camarades sont venus déclarer que vous viviez alors à leurs dépens, que vous avez volé des livres pour aller, selon vos expressions, « les laver ». Quelle communauté de mœurs avec Barré ! Et puis vous déménagez à tout moment pour ne pas payer votre logement ? – R. C'est vrai, je dois l'avouer.

D. Quand Barré s'établit agent d'affaires, c'est vous qui aviez cherché le local de son installation ? – R. Oui.

D. Et qui avez arrêté celui de la rue Hauteville ? – R. Oui, monsieur.

D. Vous deviez, en quelque sorte, être associé à ses entreprises : vous étiez arrivé aux dernières limites, vous étiez poursuivi de tous côtés ? – R. Je n'étais pas poursuivi ; j'étais misérable, c'est vrai, je menais la vie de Bohême, mais je n'avais pas de poursuites directes contre moi.

D. Voilà à votre charge un fait odieux. Vous viviez, n'est-ce pas, avec Barré ? – R. Il m'a parfois invité à dîner pour me récompenser des courses que j'avais faites pour lui.

D. Oui, eh bien ! il n'avait pas le sou, et, un jour, il a été, à votre instigation, voler une montre chez une fille publique et il l'a cachée dans sa chaussure, n'est-ce pas Barré ?

Barré : Oui, Monsieur, c'est lui qui m'a poussé à cela.

Lebiez, s'animant un peu : C'est le moment pour moi de protester contre ces imputations. Je suis coupable, sans doute, mais je ne veux pas accepter le rôle que Barré veut me faire jouer. Non, je ne l'accepte pas, et je veux que tout le monde le sache ; je ne dis pas que ce soit lui qui m'ait entraîné au crime, mais je n'entends pas qu'il m'accuse ainsi de l'y avoir mené. Je proteste énergiquement.

D. Nous savons que vous êtes un beau-parleur.

Barré (sans regarder son co-accusé) : Oui, oui, tu as la parole facile, toi.

D. Si votre protestation est sincère, tant mieux ! tant mieux : elle est un indice de repentir, mais malheureusement, nous savons que vous vous entendez à jouer la comédie. Dans votre première confrontation, Barré, lui, a été écrasé par la vérité, et vous, vous avez simulé je ne sais quelle attaque. D'ailleurs, je dirais de vous deux que l'un vaut l'autre. Dans la vie, quand deux hommes sont ensemble, il y en a toujours un qui a des qualités et des défauts que l'autre n'a pas, et ils se complètent si l'idée du crime germe chez l'un, elle est acceptée par l'autre ; l'un apporte le projet et l'étude de l'exécution, l'autre apporte l'énergie nécessaire, mais la besogne est commune, je reviens au fait de cette fille. Barré, vous n'avez pas pu accomplir le vol de la montre. La fille s'est aperçue de la soustraction, et vous lui avez rendu l'objet ?

Barré : Oui, monsieur.

D. Vous avez prétendu que Lebiez vous avait fait des reproches à ce sujet sur votre lâcheté ?

Barré : Et c'est vrai, il m'a dit qu'il n'aurait pas rendu la montre à ma place.

D. Barré, vous êtes retourné chez cette fille et vous lui avez volé 9 fr. que vous avez partagé avec Lebiez. Est-ce vrai, Lebiez ?

Lebiez : Non, monsieur, non.

D. Allons, vous étiez tous deux dignes de vous entendre et vous parcouriez déjà la voie du crime. Nous arrivons à la femme Gillet.

Interrogatoire commun de Barré et de Lebiez

M. le président : La femme Gillet était laitière. Vous, Barré, vous la connaissiez comme votre voisine. Elle vendait son lait sous le porche n°10 de la rue Paradis-Poissonnière, n'est-ce pas ?

Barré : Oui, monsieur.

M. le président : Vous connaissiez aussi les époux Seurin ?

Barré : Un peu.

M. le président : Elle avait quelques valeurs. Elle voulait échanger ses titres ; sa fortune s'élevait environ à 12000 francs. Vous l'avez su chez Seurin ?

Barré : Elle me l'avait déclaré elle-même.

M. le président : Elle voulait un moment la placer en viager. Elle avait notamment, des Oues, des Orléans, des Bons nationaux et de la ville de Paris. Ces derniers titres n'étaient pas nominatifs, mais au porteur. Le 5 mars, vous avez reçu une lettre d'un inconnu qui vous promettait une commission si vous lui procuriez un prêt.

Barré : Oui, monsieur.

M. le président : La lettre était-elle signée ?

Barré : Non, elle ne portait que des initiales pour signature.

M. le président : Vous avez songé alors à la femme Gillet. Le 17 mars, vous avez reçu une autre lettre d'une femme qui désirait également un prêt moyennant une commission très forte.

Barré : Cette lettre avait été écrite par mon concierge.

D. Voilà des occasions de gain qui se présentaient à vous. C'est le moment où vous sollicitiez les 2000 francs de votre père. Votre père vous écrit qu'il ne peut définitivement rien vous donner. Vous avez été proposer le prêt à la femme Gillet.

Barré : Oui.

M. le président : Elle a refusé ?

Barré : Oui, monsieur.

M. le président : Après qu'elle a eu refusé, l'idée du vol vous est venue. L'un de vous a dit : Mais cette femme, c'est une vieille avare ; pourquoi enfouit-elle ainsi son argent quand d'autres pourraient si bien s'en servir ?

Barré : Ce n'est pas moi qui ai dit cela.

M. le président : Qui donc l'a dit ? C'est vous Lebiez ?

Lebiez : Non, monsieur, nous l'avons dit tous les deux.

M. le président : Je retrouve le propos déclaré dans l'instruction. On s'irritait contre cette vieille femme : « Qui vivait comme une ourse accroupie dans sa chaise. N'est-ce pas honteux de lui voir accumuler ses rentes alors qu'on pourrait si bien s'en servir ? » Je le répète, est-ce vous qui avez tenu ce propos ?

Barré : Non.

M. le président : C'est vous Lebiez ?

Lebiez : Je ne pouvais pas le dire, je ne connaissais pas la femme Gillet, moi je ne savais pas si elle était vieille et si elle vivait sous un porche.

Barré : Mais il connaissait toutes mes affaires, il était comme mon employé, il était à mon bureau, il faisait mes courses, il savait bien qui elle était.

M. le président : Eh bien tenez Lebiez, c'est vous qui avez prononcé les mots que je rappelais tout à l'heure.

Lebiez : Non, la vérité, c'est que, comme je le disais tout à l'heure, nous avons eu la même pensée tous les deux, et que nous l'avons exprimée en termes à peu près semblables.

M. le président : Vous êtes tous deux dignes d'avoir tenu ce langage, quels que soient les termes dont vous vous êtes servis l'un et l'autre. Donc, cette femme, il faut avoir son argent à tout prix, il faut la voler, on convient de la voler. Vous avez eu différents projets à cet égard. Le premier a été de l'empoisonner ; non pas complètement, on lui laissait la vie, en ne l'empoisonnant que pour nécessiter son envoi à l'hôpital, on devait lui donner un breuvage quand elle serait à l'hôpital, chercher dans sa chambre les valeurs qu'elle y avait laissées. Vous avez fait des crochets avec du fil de fer pour ouvrir la serrure.

Barré : C'est vrai.

Lebiez : C'est vrai.

M. le président : Qui a acheté ces morceaux de fer ?

Barré : Moi ; c'est Lebiez qui a fabriqué les crochets.

Lebiez : Je les ai fabriqués avec lui.

M. le président : Lebiez, vous aviez consulté vos livres de chimie à propos de ce projet d'empoisonnement ?

Lebiez : Oui, monsieur.

M. le président : On a saisi au domicile de Barré de l'eau phosphorée. C'est un poison ?

Barré : Elle a été fabriquée le 10 avril, peu avant mon arrestation.

M. le président : Vous voulez faire croire que vous vouliez vous empoisonner ?

Barré : Mme Seurin avait été à la Morgue et avait donné mon adresse au juge d'instruction. Elle me l'avait écrit, et M. Seurin me l'avait annoncé. Me voyant là, je voulais me détruire. Au moment du crime, j'habitais rue d'Hauteville, et l'eau phosphorée a été trouvée rue Rochebrune, 3, à mon nouveau domicile.

M. le président : Ce qu'il importe de constater, en tout cas, c'est cette froideur dans le calcul. On veut envoyer à l'hôpital cette malheureuse, mais étiez-vous sûr de ne pas la tuer ?

Barré : Je ne suis pas chimiste.

M. le président : Mais Lebiez l'est.

Barré : Ah !

M. le président : Tout était donc arrêté à ce moment, vous avez cependant renoncé à ce moyen. Vous y avez renoncé parce que au cas où la femme serait empoisonnée, on devait faire les recherches pour découvrir le toxique, et au cas où elle ne serait empoisonnée qu'à moitié, elle donnerait tous les renseignements nécessaires aux médecins. Est-ce vrai, Lebiez ?

Lebiez : Oui.

M. le président : Et alors, tous deux, vous décidez de vous en débarrasser tout à fait. Vous laissez là l'empoisonnement, vous choisissez le meurtre à coups de marteau. Est-ce vrai encore ?

Barré : Oui, monsieur.

Lebiez : Oui. (Murmures dans l'auditoire).

Lebiez s'exprime froidement et d'un ton sec.

M. le président : C'est Barré qui devait frapper ?

Barré incline la tête en signe d'assentiment.

D. Mais cela ne veut pas dire que celui qui reste derrière a moins d'énergie et de responsabilité, cela signifie qu'il se tient à l'écart et se ménage prudemment. Barré est novice, il n'a pas fait d'études anatomiques, et on lui dit de frapper à la tempe.

Barré : Oui, Lebiez me dit : « Frappe à la tempe, elle tombera raide. »

Lebiez : Je ne m'en souviens pas. (Nouvelles rumeurs).

M. le président : Lebiez, comme un militaire, vous avez été faire la reconnaissance des lieux. Vous avez dressé un plan de la chambre de la femme Gillet.

Lebiez : Ce plan, je l'ai donné à l'instruction, mais je n'avais pas vu l'étage même de Mme Gillet. J'ai fait le plan d'après l'indication des étages inférieurs.

M. le président : C'est impossible. J'ai été sur les lieux. Quand on monte au dernier étage, on a devant soi un couloir ; diverses portes donnent sur ce couloir, mais il faut ensuite tourner à gauche ; il y a un ordre de lieux spécial, or le plan le mentionnait exactement, et pour le dresser il fallait avoir été sur place.

Lebiez : Je n'avais que les indications de la femme Gillet.

M. le président : C'est vous qui étiez la tête de l'entreprise criminelle, et c'est vous qui aviez pris ces mesures ; c'est vous qui avez dû aller à la porte, tout voir, tout préparer ?

Lebiez : Non.

M. le président : Les jurés apprécieront. J'ai dit qu'on devait se servir du marteau pour tuer la femme Gillet chez elle. Mais comment le porter ? il fallait le dissimuler. On le placera dans une toile cirée, pliée de telle façon qu'elle simulera la serviette d'un homme d'affaires. Barré, vous êtes monté trois fois chez cette femme pour l'assassiner ?

Barré : Oui, monsieur le président et je n'ai jamais osé.

M. le président : Oh ! l'intention du crime était toujours la même. A trois reprises en tout cas, vous osiez monter cet escalier dans le but de tuer une vieille femme ?

Barré : Lebiez était chez moi qui m'attendait. La première fois, je lui ai dit que Mme Ancel y était. C'était faux ; mais je n'ai pas osé. Il m'a taxé alors de lâche. La seconde fois, j'ai été parler à Mme Gillet, mais je n'ai pas osé encore.

M. le président : Enfin, la troisième fois ?

Barré : J'ai renoncé encore et Lebiez m'a, de nouveau, traité de lâche.

Lebiez : Ce n'est pas vrai ; j'étais chez lui, en effet, à ce moment, mais je ne l'ai pas injurié.

M. le président : Pourquoi donc, Barré, n'accomplissiez-vous pas le meurtre ?

Barré : Parce que je reculais devant le crime.

M. le président : Oui, vous reculiez devant son exécution, mais ce n'était pas dans un sentiment d'horreur ou de remords, c'était dans un sentiment de crainte pour votre sûreté personnelle. La mansarde de la femme Gillet était petite, très petite ; les mansardes voisines n'étaient séparées que par de légères cloisons ; l'une d'elles était continuellement occupée par une vieille femme. Cette mansarde était d'accès difficile. Et voilà pourquoi vous n'avez pas voulu frapper cette femme chez elle. Et puis, pour frapper à la tempe avec un marteau, il faut avoir le geste libre, et là vous vous trouviez gêné.

Barré : Deux jours auparavant, Mme Gillet était venue chez moi ; j'étais seul ; pourquoi ne l'aurais-je pas frappée alors ?

M. le président : Pourquoi ? Parce que deux jours auparavant, le projet arrêté entre Lebiez et vous était encore celui du poison.

Barré : Mais non.

M. le président : Lebiez vous reprocha de ne pas avoir assassiné la femme Gillet chez elle. Il vous dit : « Tu montes trois fois, et trois fois inutilement. » Le 19 mars, Lebiez, vous êtes monté vous-même avec le marteau ?

Lebiez : Oui.

M. le président : Vous avez renoncé par le même motif que Barré ?

Lebiez : Pardon, je ne suis pas même monté jusqu'au cinquième étage.

M. le président : On vous croira avec peine. Avez-vous songé une seule fois à vous arrêter l'un et l'autre dans la voie où vous aviez commencé à vous engager ?

Barré : Si je n'avais pas été dominé par Lebiez, je ne l'aurais pas fait.

M. le président : Vous n'étiez pas dominé par lui le jour du crime, alors que vous avez traversé tout Paris à pied pour aller le chercher. Ces quatre tentatives ayant manqué, l'audace croît. Vous vous dites : « Nous attirerons cette femme chez moi, Barré, nous la guetterons et c'est chez moi que le meurtre s'accomplira. »

Barré : Je n'ai pas dit cela. Après les tentatives, Lebiez me dit : « Puisque tu es seul, sans ta maîtresse, personne sur ton carré, il serait bien plus simple de l'attirer dans ton logement. »

Lebiez : Non, ce n'est pas moi qui ai suggéré cette idée ; mais une fois qu'elle a été émise par toi, je l'ai partagée.

M. le président : Le plan arrêté, l'exécution était facile. Le prétexte était tout indiqué.

Barré : Oui, Lebiez me dit : « Demande-lui du lait, elle viendra chez toi, tue-la avec le marteau et je me charge du reste. »

Lebiez : Nous avons eu tous deux la même pensée ; je ne l'ai pas formulée seul.

M. le président : Barré, la femme Gillet vient une première fois à dix heures du matin chez vous et elle sort sans dommage. Elle y est ainsi allée jusqu'à trois fois encore ?

Barré : Je ne pouvais exécuter le projet.

M. le président : Elle ne se doutait pas de vos intentions ?

Barré : Bien non certes ! J'étais poli avec elle et je lui ouvrais les portes.

M. le président : Lebiez devait être là ?

Lebiez : J'ai été trouver Barré, en effet, mais jamais à l'heure qu'il m'avait indiquée pour l'exécution.

M. le président : En effet, vous Lebiez, vous teniez à n'arriver qu'une fois le plus gros du crime accompli, tandis que, de son côté, Barré tenait à votre compagnie en un moment pareil et ne voulait pas tuer en l'absence de son camarade. Barré, il vous faisait des reproches de ce que vous n'aviez pas accompli la besogne ?

Lebiez : C'est vrai.

M. le président : Nous arrivons au 23 mars. C'était le jour décisif. Barré, vous aviez dit à Lebiez que vous iriez le chercher.

Barré : Lebiez m'avait dit : « Puisque tu n'as pas de courage, viens me chercher demain matin et nous agirons ensemble. »

M. le président : Le 23, Barré, vous allez retrouver votre complice. Il y a une heure de chemin pour vous. Donc une heure de réflexion. Rien ne vous arrête. Vous le trouvez couché avec sa maîtresse. Vous êtes tous deux si bien d'accord qu'un mot suffit pour vous entendre. On ne veut pas confier de secrets à une femme qui peut bavarder. Lebiez vous dit : « Est-ce sérieux aujourd'hui ? Tu m'as dérangé inutilement tant de fois. » Lebiez, vous avez dit cela à Barré ?

Lebiez : Oui, monsieur.

M. le président : Et Barré répond : « Oui, ce coup-là, l'affaire est sérieuse. » Rien ne s'émeut chez vous. Quel cynisme ! quelle cruauté ! Aussi bien vous êtes débauchés et dépravés tous les deux, et il est reconnu que c'est chez les débauchés qu'on trouve le plus facilement la cruauté. Enfin, au moment venu, vous pouviez encore discuter ensemble, vous soumettre des objections et des scrupules. Rien. De quoi vous entretenez-vous ? du moyen de vous débarrasser plus tard du cadavre de la victime. On le mettra dans une malle ; mais si la malle est trop petite ? eh bien ! on le coupera pour l'y faire entrer.

Barré : Ah ! monsieur le président, je ne savais pas, à ce moment, qu'on la couperait en morceaux. (Mouvement dans l'auditoire.)

M. le président : Vous l'avez avoué dans l'un de vos interrogatoires.

Lebiez : Et c'est la vérité. Dans le trajet, nous en avons parlé ; je lui ai dit que je la couperais.

Barré : Je ne croyais pas.

M. le président : Vous allez ensemble rue Hauteville : au lieu de rentrer directement chez vous, Barré, vous faites un léger détour, vous allez au n°10 de la rue Paradis-Poissonnière, vous y allez pour dire à la femme Gillet : « N'oubliez pas mon lait. »

Barré : Oui.

M. le président : Elle n'était pas là. C'était encore une ressource pour vous, une occasion de vous ménager la renonciation au crime. Vous allez à sa recherche.

Barré : Je n'ai pas été à sa recherche, elle est arrivée un moment après.

M. le président : Vous lui donnez 20 centimes d'avance, pour être sûr qu'elle n'oublierait pas de se rendre à votre domicile.

Barré : Lebiez m'avait fait cette recommandation.

M. le président : Vous allez alors avec Lebiez chez vous et vous préparez le sacrifice de la victime. Au fond, vous placez une caisse de bois blanc, vide, destinée à recevoir le corps, et vous Barré, vous assujétissez la table ?

Barré : Pardon, c'est Lebiez. Il a dit : « Si elle tombe sur la table, la table sera renversée. » Il l'a portée alors contre la muraille.

M. le président : Vous vous distribuez les rôles et les places. Lebiez va derrière la porte et Barré se poste dans la salle à manger. Lebiez, Barré, vous avez reçu une bonne instruction, vous avez une belle intelligence, vous êtes doués d'une grande fermeté de caractère tous les deux ; tous les deux vous avez beaucoup de réflexion. A quoi n'auriez-vous pas pu parvenir dans la société si le sens moral avait été développé chez vous à l'égal des facultés intellectuelles ? Mais votre sens moral, vous l'aviez toujours étouffé. Sans doute, l'instruction est une belle chose, mais à condition qu'avant tout elle s'appuie sur la morale. Et je dis la morale sans épithète. Quand l'instruction ne s'appuie pas sur la morale, quand elle développe en nous uniquement les appétits et les besoins des jouissances matérielles, et le désir de récolter avant d'avoir semé, où n'entraîne-t-elle pas ? Vous voilà tous deux, vous étudiant en médecine, vous clerc de notaire, vous voilà arrivés à l'assassinat. Vous avez attendu la femme Gillet pendant une demi-heure, et le lieu où vous attendiez était devenu, grâce à vos préparatifs, un vrai coupe-gorge.

M. le président rappelle l'état des lieux. Les voisins de Barré ne pouvaient rien entendre.

M. le président : Ordinairement on attire sa victime au loin, mais votre local est si bien disposé que vous aviez préféré tuer chez vous.

Barré : Cette femme était venue deux fois chez moi et je ne l'avais pas touchée.

M. le président : Vous l'avez dit et je vous ai indiqué la réponse à votre observation. Je disais que l'attente a duré une demi-heure. Barré, vous aviez le marteau à la main. La femme Gillet arrive. Elle veut sonner. La sonnette ne marche pas. C'était le seul bruit qui pût être entendu des voisins. On l'avait dérangée pour éviter ce signal.

Barré : Ah ! je ne le savais pas, vous me l'apprenez.

Lebiez : Je me suis aperçu que la sonnette ne marchait pas seulement au moment où Mme Gillet a voulu entrer.

Barré : C'était d'ailleurs une grosse sonnette.

M. le président : Raison de plus. Enfin, la femme Gillet frappe. Vous, Lebiez, vous ouvrez la porte. Elle dit : « Tiens, la sonnette ne marche pas. » Elle lève la tête, elle voit que ce n'est pas Barré qui a ouvert, elle dit : « Pardon, monsieur », en s'effaçant un peu. Vous ne répondez rien, vous la laissez continuer ; Barré est dans la salle à manger, il prend une figure souriante : « Entrez donc, Mme Gillet. »

Barré : C'est Lebiez qui a prétendu que j'avais un air souriant.

M. le président : Eh bien !

Barré : Ce n'est pas vrai.

M. le président : Il fallait bien, cependant, que le maître de la maison l'engageât à pénétrer plus avant. Lebiez, cela ne s'est-il pas passé ainsi ?

Lebiez ne répond pas ; il fixe ses regards sur le sol.

M. le président : Tout à coup, sans une parole échangée, vous la frappez au front, Barré ?

Barré : Ah ! monsieur, ce n'était pas mon intention de la tuer, mais Lebiez, dans le couloir, m'a fait signe ; le marteau m'est même tombé des mains.

M. le président : Oh ! nous verrons pourquoi. Vous frappez un premier coup. Cette pauvre femme prononce ce mot : « Pardon, monsieur Barré ! »

Barré : Je n'ai pas entendu ce mot-là.

Lebiez : Elle l'a dit.

M. le président : Et vous avez frappé un second coup, Barré ?

Barré : Non, monsieur, non.

Lebiez : En effet, il n'a pas donné deux coups.

M. le président : Vous n'avez pas frappé juste à la tempe ; la malheureuse se débat dans des gémissements convulsifs ; si le marteau vous avait échappé, c'est que vous vous étiez aussitôt précipité sur elle pour lui saisir les mains et étouffer ses plaintes.

Barré : Lebiez m'avait dit : « Prends-lui donc les mains, empêche-la de crier. »

M. le président : Pendant ce temps, Lebiez saisit le marteau et frappa à son tour. Mais cela ne suffit pas : il va chercher un grattoir dans le bureau. Il était fraîchement repassé, ce grattoir, pourquoi ?

Barré : Oh ! il y avait trois mois qu'il avait été repassé.

La femme Lepin : Au mois de janvier.

M. le président : Lebiez, un grattoir en forme de lance ressemble fort à une lancette. Vous savez vous en servir. Vous vous jetez sur la femme Gillet, vous choisissez la place du cœur. Il arrive quelquefois que la Providence dirige et détourne les coups de l'assassin. Vous aviez fait des études anatomiques. Vous prévenez tout hasard. Vous touchez juste.

Lebiez (froidelement) : Oui, j'ai frappé dans la région du cœur, c'est possible. (Sensation prolongée de rumeur au fond de la salle).

M. le président : Le ventricule a été coupé ; la femme Gillet a aussitôt succombé. Vous l'avez encore frappé inutilement et par surcroît.

Votre maîtresse n'était pas là ; depuis quand n'était-elle plus avec vous ?

Barré : Depuis plus d'un mois et demi.

M. le président : Pourquoi ?

Barré : Parce que la demoiselle Garceau nous ayant adressé une sommation, elle avait eu peur qu'on lui saisît les meubles qui lui appartenaient.

M. le président : Elle vous a quitté pour aller se placer dans une brasserie et pour vous laisser libre, vous qui teniez à n'être pas embarrassé désormais par une femme.

Barré : En février, je n'avais pas encore de mauvais projet.

M. le président : Après l'assassinat, on veut mettre le corps dans la malle. Il est trop grand. Elle ne peut le contenir. Vous aviez prévu cette circonstance, Barré, et Lebiez vous avait répondu : « Oh ! alors, nous verrons, nous aviserons. » L'avez-vous dit Lebiez ?

Lebiez : Oui, je crois.

M. le président : Quand vous avez vu qu'on ne pouvait pas la placer dans la malle, Barré, vous l'avez mise droite contre la muraille ?

Barré : C'est Lebiez.

M. le président : Vous avez lavé le plancher. Vous avez changé vos vêtements ensanglantés. Vous vous êtes lavé. Barré, vous aviez été écorché à la figure par cette malheureuse ?

Barré : Non, ce n'était pas une écorchure de Mme Gillet.

M. le président : Et ensuite, Barré, vous êtes allé au café ?

Barré : Pas immédiatement. Lebiez m'a donné la clef de Mme Gillet.

Lebiez : Qui était pendue à sa ceinture.

Barré : Il m'a dit : « Va là-bas et j'irais te rejoindre. »

M. le président : Mais vous avez été au café ensemble ?

Barré : Pardon, Lebiez me dit : « Tu me retrouveras au Louvre. » Je lui remets les clefs de ma maison : je devais, moi, aller rue Paradis-Poissonnière, chez Mme Gillet ; mais je n'osais pas ; j'allai au Louvre. – Eh bien ! me dit Lebiez, as-tu été chez elle ? Je répondis non. Il répliqua : « Ca ne valait pas la peine, alors de faire le coup. » C'est à ce moment que nous avons été au café ensemble.

M. le président : Lebiez vous avait dit qu'il fallait attendre une heure, une heure et demie avant de procéder au découpage des membres, c'est-à-dire de la dépecer. Il fallait que le sang ne s'échappât plus.

Barré : C'est à trois heures seulement que nous étions au café.

M. le président : La femme Gillet était-elle bien morte quand vous partiez ?

Barré : Oui.

M. le président : Lebiez a dit qu'il avait placé la main sur le cœur. Vous allez au café, puis vous, Barré, vous allez chez la femme Gillet prendre les valeurs. Lebiez, de votre côté, vous retournez au corps. Vous le découpez, et puis ?

Lebiez : Je l'ai placé dans la malle.

M. le président : Vous avez coupé le corps avec un rasoir ?

Barré : Ce n'est pas moi qui le lui ai donné.

M. le président : Il était chez vous. Lebiez, vous avez mis le corps de cette malheureuse à plat sur le dos. Vous êtes là, agissant comme sur une table d'amphithéâtre, et dans l'un de vos interrogatoires, en parlant de cette scène, vous dites : « La bonne femme. » Vous avez désarticulé les jambes, les cuisses, les bras et la tête. Vous avez mis le tronc dans la caisse.

Lebiez : J'ai tout mis dans la malle noire.

M. le président : Après cette opération, vous avez été retrouver Barré au nouveau rendez-vous donné, place du Château d'Eau. Au café, vous avez compté ses valeurs avec lui. Tous deux, vous avez été déçus. Il n'y avait pas tant de valeurs qu'on l'avait espéré. Barré avait entendu un léger bruit pendant qu'il fouillait dans la mansarde, il avait pris peur et avait fui sans visiter tous les coins et recoins de la chambre.

Barré : C'est vrai.

M. le président : Vous aviez pourtant certains titres au porteur, vous les vendez immédiatement. Barré, vous allez place de la Bastille, loin de chez vous. Les changeurs vous refusent la négociation faute de justifications suffisantes. Vous allez alors chez un changeur avec qui vous aviez eu des rapports lors de vos opérations de Bourse. C'était dangereux, mais les criminels manquent souvent à la logique, et d'ailleurs, il vous fallait de l'argent. Vous touchez 600 fr. environ. Et Lebiez, où était-il ?

Barré : Il m'attendait à la porte.

M. le président : Comment avez-vous partagé le butin ?

Barré : Je devais prélever pour payer mes dettes, soit 6000 francs environ, partager le surplus avec lui et lui souscrire une reconnaissance pour la différence que je touchais.

M. le président : Une reconnaissance de Barré ! C'était peu de choses et il pouvait facilement refuser de payer ! Mais Lebiez ne devait pas y regarder de si près. Il savait que Barré avait besoin, avant tout, d'apaiser les poursuites des deux domestiques par lui escroquées, et qu'il fallait éviter de le laisser tomber entre les mains de la justice. Vous étiez liés l'un à l'autre. A cinq heures, vous retournez chez vous, Lebiez, rue des Fossés-Saint-Jacques et Barré vous donne 25 francs. Puis, il faut se débarrasser du cadavre, qui est toujours là-bas. A six heures du soir, vous allez tous deux rue Poliveau, près de la Halle-aux-vins, à une extrémité de Paris. Pourquoi allez-vous là plutôt qu'ailleurs ?

Barré : Lebiez m'avait dit que nous pourrions jeter le corps dans la Bièvre.

Lebiez : Je n'ai qu'une chose à dire, c'est qu'auparavant, Barré avait eu une affaire à régler rue Poliveau.

Barré : Je ne la connaissais pas.

M. le président : C'est Lebiez qui a dû la choisir à cause du voisinage de la Bièvre.

Lebiez : Nous (l'accusé appuie sur ce mot) l'avons choisie pour ce motif.

M. le président : Et vous pensiez, Lebiez, qu'en retrouvant ces morceaux coupés, on penserait à des morceaux d'anatomie, à des membres empruntés à l'amphithéâtre par des étudiants. Vous allez à l'hôtel de la rue Poliveau ; qui parle à la logeuse ?

Barré : Moi.

M. le président : Lebiez, comme toujours, reste prudemment en arrière ; Barré donne le nom de Gérard, étudiant en médecine, loue une chambre en payant d'avance pour huit jours. Puis il faut aller alors rue d'Hauteville prendre la caisse et la faire porter dans la nouvelle chambre. Lebiez envoie un commissionnaire à Barré qui est chez lui. Barré le renvoie, parce qu'il s'est aperçu que la caisse dégouttait de sang. Vous ne connaissiez pas cette particularité, Lebiez, et alors vous envoyez un nouveau commissionnaire. Vous le voyez sortir, lui aussi ; pourquoi ? Parce que le concierge lui avait dit que Barré n'y était pas. Vous ignoriez aussi cet incident. Vous prenez peur. Vous vous dites : Mais est-ce que la justice est déjà avertie ? Est-ce que les voisins se sont aperçus de quelque chose ? Et vous prenez la fuite. Quand à vous, Barré, vous vous mettez à la recherche de Lebiez. Vous allez le trouver rue des Fossés-Saint-Jacques ; vous lui racontez ce qui vous est arrivé. On convient qu'il faut acheter une autre caisse. Ce même soir, Barré, vous allez voir votre maîtresse à la brasserie où elle servait. Vous lui remettez les valeurs et 650 francs pour elle. Vous lui avez dit que cela provenait d'un vol commis chez la femme Gillet.

Barré : Non, monsieur.

M. le président : Vous l'avez avoué dans l'instruction.

Barré : C'était par vengeance ; en réalité, elle a cru que l'argent venait de mon père, et elle savait que j'avais eu souvent des valeurs entre les mains. Quelques jours avant le crime, j'avais 20 000 francs.

M. l'avocat général Fourchy : Ah ! vous aviez 20 000 francs. De qui les teniez-vous donc ?

Barré : D'une dame Leduc. C'était un titre nominatif au nom de ses enfants mineurs. Cette dame demeure 14, rue de Grussol.

M. le président : Dans votre interrogatoire du 28 mai, vous étiez plus franc.

Barré : Je vous répète, M. le président, que si j'ai parlé alors contre Mme Lepin, c'est que j'agissais en ce moment par vengeance. Le juge d'instruction m'avait lu le procès-verbal de son arrestation et m'avait dit dans quelles circonstances elle s'était opérée, cela m'avait irrité contre elle.

M. le président : Vous rentrez rue Hauteville. Il faudra attendre au lendemain pour se débarrasser du corps, car il y a des vidangeurs dans la maison. Vous vous installez avec Lebiez dans votre logement et vous fumez toute la nuit ensemble. Quelle veille ! Le lendemain, dimanche 24 mars, à six heures du matin, alors qu'il fait encore nuit, vous allez chercher une voiture. Vous aviez fait deux paquets des membres ?

Barré : Je n'y avais pas touché.

M. le président : Chaque paquet avait une cuisse et un bras. Qu'avez-vous fait ?

Barré : Nous avons pris une voiture sur le boulevard devant chez Brébant. Il neigeait. Nous nous sommes fait conduire près de la rue Poliveau. Lebiez avait dit au cocher d'arrêter en face de la gare d'Orléans.

Barré : M. Lebiez oublie que je ne connaissais pas la rue Poliveau.

Lebiez : M. Barré oublie qu'il était allé la veille dans cette même rue Poliveau.

M. le président : Vous êtes montés tous deux dans la chambre louée la veille ; vous avez été placer les deux paquets dans l'armoire ; vous êtes redescendus, en ayant soin de laisser la clef de la chambre au clou de la loge, comme de bons locataires qui ne peuvent donner lieu à aucun soupçon ; vous aviez emporté seulement la clef de l'armoire. Cela fait, il fallait encore se débarrasser du reste du corps de la femme Gillet.

Lebiez : On devait le reconduire rue Poliveau.

M. le président : Soit ! Le reste du dimanche, Barré, qu'avez-vous fait ?

Barré : J'ai été retrouver Lebiez dans sa chambre.

M. le président : Vous avez décidé alors d'acheter le lendemain une nouvelle malle au Temple, et vous avez songé à un ancien petit-clerc pour cette commission. Le reste de ce dimanche, Barré, vous avez couru de café en brasserie, et vous vous êtes grisé. Le lendemain, vous allez au Temple avec Demol, l'ancien petit-clerc. Vous achetez une malle 5 francs. Vous la faites porter par Demol chez vous. Il la place dans le couloir. Qui de vous deux a rempli cette malle ?

Barré : C'est moi, monsieur, car Lebiez ne voulait plus revenir à la maison.

M. le président : Oui, car il ne voulait plus se montrer en votre compagnie dans ce quartier ?

Barré : C'est cela.

M. le président : Vous descendez ensuite la malle avec Demol.

Barré : Oui, monsieur, il a été chercher une voiture, a chargé la malle et je suis parti seul pour la gare Montparnasse.

M. le président : Vous avez pris un billet de voyageur pour Le Mans et vous avez expédié la malle en sacrifiant l'argent de votre place. Plus tard, Lebiez vous a reproché d'avoir choisi cette destination qui était, d'après lui, trop près d'Angers. C'était le lundi, vous aviez tiré déjà parti de quelques valeurs, vous vous débarrassez de certaines autres. Au total, vous avez touché 4800 francs, avec les titres de Mme Gillet ?

Barré : Oui, monsieur, j'ai payé une partie de ce que je devais ; le plus pressé.

M. le président : Et à Lebiez, que lui aviez-vous donné ?

Barré : A diverses reprises, je lui ai donné de petites sommes s'élevant à 300 francs.

Lebiez : C'est faux. Je n'ai jamais eu plus de 70 francs.

Barré : Chaque fois.

Lebiez : Non, en tout.

M. le président : Barré, votre maîtresse est partie pour Angers après le crime ?

Barré : Je ne voulais plus la revoir, je n'en étais plus digne.

M. le président : Oh ! vous n'étiez plus digne d'une prostituée ! En avril, vous lui envoyez cependant un bracelet de 122 francs et une somme de 600 francs ensuite. Le 14 avril, vous avez été retrouver à Angers cette femme que vous ne vouliez plus revoir.

Barré : A ce moment, j'étais sûr d'être arrêté.

M. le président : Tout à l'heure, vous avez dit que c'est Mme Seurin qui vous avait donné l'éveil, or, ce n'est qu'après votre retour d'Angers qu'elle avait parlé de vous. Maintenant, vous dites qu'avant même votre départ pour Angers, vous aviez peur d'être arrêté ?

Barré : J'avais vu que M. Guillot, juge d'instruction, avait délivré des mandats d'arrestation.

M. le président : Vous voyez votre maîtresse à Angers, vous passez un jour avec elle, vous lui avez remis 800 francs. Que sont-ils devenus, femme Lepin ?

Femme Lepin : Je les ai perdus le soir.

M. le président : Les filles publiques gardent plus précieusement des sommes pareilles.

Femme Lepin : Je ne suis pas une fille publique.

M. le président : Barré, vous avez, cette fois-là encore, déclaré à la femme Lepin, que cet argent provenait d'un vol. Et vous ajoutiez froidement : « Croirais-tu ! voilà une coïncidence extraordinaire, la femme Gillet que nous avons volé avec des fausses clefs, elle a disparu ! »

Barré : Non, monsieur. J'en ai parlé au juge d'instruction, mais à ce moment je ne savais plus ce que je disais, et puis j'étais excité contre ma maîtresse.

M. le président : Barré, vous êtes revenu à Paris. Vous avez été bientôt arrêté. Une circonstance providentielle avait éclairé la justice et mis M. le juge d'instruction sur la trace des coupables. Vous conservez cependant tout votre sang-froid. Vous dîniez chez les Seurin, et ils remarquaient votre liberté d'esprit.

Barré : J'étais obligé de donner le change.

M. le président : Lebiez, vous aussi, vous aviez le plus grand sang-froid. On vous voyait gai, insouciant. Vous aimiez les jeux de mots et vous les avez faciles ; on a dit de vous qu'ils vous couraient sur les lèvres. Est-ce vrai ?

Lebiez (tout bas) : C'est possible.

M. le président : Vous vous étiez mis en relation avec un certain M. Amaudru, qui se proposait la fondation d'un journal, le *Père Duchêne*. Il vous avait adressé à M. Buffenoir, directeur de ce futur journal, et M. Buffenoir vous a accepté comme gérant. Dès le mois de février, vous étiez en pourparlers pour cette gérance, et M. Amaudru vous recommandait en ces termes à Buffenoir :

« 24 février,

« Mon cher ami,

« Conformément au désir que vous m'avez exprimé dans la dernière séance de la rue d'Arras, je vous adresse un de mes bons amis, logé comme moi à l'hôtel de l'impécuniosité (sic) et décidé à accepter les fonctions délicates de gérant. Il est tout à fait des nôtres et mérite qu'on s'intéresse à lui.

« Fais pour lui comme pour moi.

(signé) Amaudru

M. le président : Vous êtes donc devenu gérant du *Père Duchêne* ; vous deviez avoir un traitement de 30 fr. par mois L'argent nécessaire à la fondation du *Père Duchêne* provenait d'une source que je n'ai pas à indiquer. Vous avez fait une conférence dans la salle de la rue d'Arras et quel sujet avez-vous choisi ? le *Darwinisme et l'Eglise*. Nous n'avons pas à nous occuper ici des thèses philosophiques et religieuses, mais le jury a le droit de rechercher le fond de votre pensée et de voir quelle était, après le crime commis, la fermeté de votre attitude et votre liberté d'esprit. Vous aviez écrit l'exposé de votre conférence et vous l'aviez soumis à M. Amaudru. On a retrouvé le brouillon chez vous. On y lisait notamment les passages :

« Devant une énumération semblable, on se demande comment tant d'espèces pourraient exister côte à côte, comme cela a lieu actuellement. Quatre ou cinq espèces suffiraient pour couvrir la surface de la terre, et

comme la loi de Malthus est applicable à la vie végétale, il en résulterait qu'une vingtaine d'espèces animales et végétales suffiraient à garnir de leurs individus la surface de la terre. Ce qui pourtant n'a pas lieu : bien au contraire.

L'équilibre en effet existe, mais il ne s'entretient que grâce à d'innombrables et fréquentes hécatombes dont la cause a fort bien été définie par Darwin. Le grand savant a nommé ce grand mouvement : le combat ; la lutte pour la vie. On l'a nommé en France, la concurrence vitale.

Tout être tend à prendre sa place au soleil ; mais au banquet de la nature, il n'y a pas place pour tous les convives, il n'y a pas de couverts mis pour tout le monde ; chacun lutte pour se faire sa place ; le plus fort tend à étouffer le plus faible.

De là la lutte pour l'existence, lutte de groupe à groupe, d'espèce à espèce, guerre civile, sans paix ni trêve, entre animaux, entre plantes de même espèce.

Cette lutte pour l'existence, évidente pour les animaux, n'est pas moins ardente chez les végétaux bien que plus occulte. »

Dans un autre endroit, Lebiez s'exprimait ainsi :

« Le premier homme c'était un singe.

Et pourtant, l'opinion qui donne pour ancêtre à l'homme, le singe, n'est pas nouvelle. Au siècle dernier de Maillet soutenait que l'homme ainsi que tous les animaux descendaient du poisson. Voltaire le raila et on l'oublia. Schelver d'Osnabruck, professant à Iéna, vers 1790, montra les rapports de l'homme et du singe, mais lui, il voulait montrer que le singe était un homme dégénéré.

Les preuves invoquées en faveur de l'origine Siniennne sont de trois ordres :

1° Les ressemblances évidentes par lesquelles l'homme se rapproche du singe ;

2° La transformation d'une espèce animale en une espèce voisine ;

3° L'existence de formes intermédiaires entre le singe et l'homme ;

Passons rapidement en revue ces trois ordres de preuves. »

Il terminait ainsi :

« Chaque jour apporte une nouvelle victoire pour la science, chaque jour l'orthodoxie acculée dans ses derniers retranchements se débat avec moins de succès contre l'envahissement de la science positive, matérialiste.

Le Christianisme s'en va, emportant avec lui ses légendes, ses fables ; ses reliques et ses images.

« Ce n'est point en vain, dit Proud'hon, qu'ont protesté dès l'origine ces penseurs que « le Sacerdoce a inscrit parmi ses ennemis, quand il n'a pu les compter parmi ses victimes.

« Ce n'est point en vain que dix générations ont affaibli pour nous la crainte de l'Autel « et le respect du Trône. »

Nous dirons avec Proud'hon :

Non ce n'est point une vaine leçon : l'Orthodoxie s'en va, laissons-là s'en aller. Le Christianisme, laissons-le mourir.

Et quand nous verrons et entendrons des défenseurs de la sainte cause, capituler devant les doctrines de la science moderne ; quand nous verrons l'abbé Favre d'Envieu nous dire que sa foi chrétienne ne serait pas ébranlée si on lui apprenait que l'homme habitait l'étage inférieur des terrains Escènes.

Quand nous entendons dire au P.Vabroger que l'idée des précurseurs mystérieux du genre humain peut sembler paradoxale, mais n'a rien d'hétérodoxe.

Quand enfin Monsabré viendra nous dire qu'il admet et qu'il croit qu'il y a eu des précurseurs de l'homme.

Que pourrons-nous conclure ?

Que l'Eglise marche au progrès, que l'Eglise devient la protectrice la libre-pensée. Non ! Nous ne pourrions en conclure qu'une chose, c'est qu'elle s'avoue vaincue, sans pour cela devenir une alliée.

L'Eglise l'alliée de la libre-pensée !

L'Orthodoxie l'amie de la science !

Jamais !

La science et la religion ne seront jamais sœurs. Le rapprochement est à tout jamais impossible.

Ce que l'Evêque Freppel nomme la foi savante, la science fidèles est devenue impossible ! La synthèse des sciences couronnée par la foi n'est plus qu'une chimère d'où nous éloigne de plus en plus le mouvement des sciences naturelles, historiques, morales et politiques. L'esprit qui anime la maison de l'Orthodoxie et qui a inspiré le Syllabus n'est pas de nature à nous en rapprocher.

Libre de toute entrave, la science doit marcher vers son but ; la vérité et le savant doit pouvoir dire sans crainte, en parlant de la science Biblique, ce que Laplace disait de Dieu :

« Nous n'avons pas besoin de ces hypothèses-là ! »

M. le président : Lebiez, voilà ce que vous enseigniez au peuple dans la salle de la rue d'Arras. Vous exposiez vos théories sur la concurrence vitale, sur le combat pour la vie. Le plus fort, disiez-vous, tend à supprimer le plus faible. Vous avez appliqué votre principe. Vous aviez besoin de l'argent de la femme Gillet, vous l'avez supprimée.

Il est près de cinq heures. La suite des débats est renvoyée à demain.

31 juillet 1878

-

Audience du 30 juillet

[...]

Avant de commencer l'audition des témoins, M. le Président interroge de nouveau la femme Lepin, qui proteste encore qu'elle ignorait l'origine frauduleuse des sommes que lui donnait Barré et des valeurs qu'il lui confiait. Quand elle était inquiète ou quand son amant lui manifestait ses craintes, c'est qu'elle pensait que l'argent provenait d'un abus de dépôt.

M. le président : Pour aider Barré et lui préparer des moyens de défense, vous vous prêtiez à un stratagème caractéristique. Barré voulait être prêt à justifier de la légitime propriété de l'argent qu'on pourrait trouver sur lui depuis le crime et alors vous lui faisiez écrire d'Angers par une femme Clavireuil, votre amie, la lettre suivante.

« Angers, le 31 mars

Mon cher monsieur Aimé,

Léontine vient d'arriver à bon port et notre seul entretien depuis son arrivée n'a été que de parler de vous. J'ai été on ne peut plus surprise de tout ce que Léontine m'a conté ; malgré toute ma surprise, je ne vous plains pas, car si vous vous étiez souvenu de moi, vous vous seriez rappelé que vous aviez une amie sincère et toujours prête à vous rendre service. Je n'ai devers moi que la somme de 2000 francs que je vous envoie aussitôt pour vous tirer d'affaire.

Si vous aviez encore besoin de quelque chose, je pourrais, d'ici une quinzaine, vous procurer quelques cents francs, tout ce que j'ai est complètement à votre disposition, étant seule, je puis disposer de ce que possède sans faire de tort à personne.

Je termine ma lettre en vous souhaitant le bonjour et vous priant de prendre courage, et soyez assuré que parmi nous, Léontine ne manquera de rien. Donnez-moi de vos nouvelles le plus tôt possible.

Votre meilleure amie,

Marie Clavireuil »

Et le 5 avril, vous lui faisiez adresser encore par la même personne les lignes suivantes :

« Mon cher monsieur Aimé,

Je viens de recevoir votre lettre dans laquelle vous m'avez envoyé la reconnaissance des 2000 francs que je vous ai envoyés. Vous savez que ce qui me reste est à votre service.

Prenez courage, ne vous désolez pas, j'espère qu'à l'avenir vous ne vous gênez plus avec moi...

Je termine en vous souhaitant le bonjour et plus de chance à l'avenir.

Marie Clavireuil »

M. le président : Il est difficile, femme Lepin, de ne pas croire à votre complicité ; vous saviez ce que vous faisiez en fabriquant cette correspondance.

On entend les témoins.

Nicolas Susset, gardien de la paix, a reçu les premières déclarations des voisins de la femme Gillet.

Louise Leroy, concierge du n°8 de la rue Paradis-Poissonnière, a signalé la disparition de la laitière.

Femme Ancel, dite *femme Seurin*, 10, rue Paradis-Poissonnière : J'ai mis M. Barré en rapport avec Mme Gillet. Il avait fait quelques affaires avec mon mari et nous avions toute confiance. Ils ont causé ensemble pour un changement de titres nominatifs en titres au porteur.

M. l'avocat général Fourchy : Que s'est-il passé après la disparition de la femme Gillet ?

Le témoin : J'ai été faire ma déposition. M. Barré est venu ; je lui ai dit : « Cette malheureuse payse, je l'ai bien reconnue à la Morgue. » Il n'a pas changé. Je l'ai retenu à dîner. Il a passé la soirée avec nous. Mme Nathan était là ; elle me dit : « On ne voit que votre nom dans les journaux », et on parla encore de ce que disaient les journaux. Ils parlaient d'un petit homme qui venait voir la victime. Alors M. Barré me dit : « Eh bien ! c'est ennuyeux ! moi qui suis petit ! » et Mme Nathan répliqua : « Oh ! tous les petits hommes ne sont pas des assassins ! » Enfin, je lui dis : « M. Barré, soyez assez aimable pour aller à l'instruction. » Il y est allé et je ne l'ai plus revu.

M. le président : Au dîner, sa conversation était aussi libre qu'à l'ordinaire !

Le témoin : Oui.

M. le président : Quel jour était-ce ?

Le témoin : Le mercredi-saint.

M. l'avocat général : Au début, lorsqu'on a ouvert une enquête sur la disparition de la femme Gillet, Barré ne s'est-il pas offert à votre mari pour aller avec lui chez le commissaire de police ?

Le témoin : Oui.

M. le président : Qu'a-t-il répondu quand votre mari lui répétait : « Mais enfin, où est-elle ? »

Le témoin : M. Barré a répondu : « Je ne l'ai pas mangée je pense ! »

Barré : Je ne me rappelle pas.

Marguerite Sicard, lingère, rue Paradis-Poissonnière, 8 : Au mois de février, j'avais compté les valeurs de Mme Gillet avec elle ; elle avait 600 francs de rente. Elle a laissé tomber un bordereau de ces valeurs que j'ai retrouvé le soir en balayant. Quand on a connu la disparition, j'ai été porter le bordereau à M. le juge d'instruction, et il a eu ainsi tous les numéros de Mme Gillet entre les mains.

Augustine Meillan, couturière, rue de la Fidélité, a remarqué, vers la fin de mars, que Barré avait des égratignures.

Femme Jeanson : Le témoin tient l'hôtel garni, 42 rue Poliveau, où les accusés sont venus louer une chambre et porter les morceaux du corps de la victime.

Pierre-Désiré Gillet, vingt ans, ferblantier : Je suis le fils de la victime. J'étais à la campagne ; je ne connaissais rien. Je travaillais à Nogent-le-Rotrou. J'ai entendu parler par les journaux de la disparition de la femme Gillet, puis je suis venu à Paris faire ma déposition. Ma mère m'avait dit qu'elle avait 12 à 14 000 francs.

Françoise Grant, loueuse de voitures : J'ai été à la Morgue. Je l'ai reconnue à sa main. Elle avait aussi un cautère, et c'était un signe pour moi.

Marie Susset, brodeuse, rue Paradis-Poissonnière, 8, a vu Barré faire visite à Mme Gillet. A la suite de cette visite, Mme Gillet lui dit que c'était un agent d'affaires venu de la part de Mme Seurin pour ses valeurs. C'était trois jours avant le 23 mars.

(Interpellée) : La chambre était une toute petite mansarde.

Marie Cantarous, couturière, a frappé le 23 mars à la cloison de Mme Gillet. On ne lui a pas répondu. Il était entre midi et deux heures et elle venait d'entendre un bruit de chaises. On est sorti de chez Mme Gillet.

M. le président : C'était vous, Barré, qui étiez en train de fouiller parmi les papiers de la victime.

Joséphine Langlois, blanchisseuse, a reconnu les linges qui entouraient les débris de la femme Gillet.

Louise Lamothe, même déposition.

Fanny Lévy, marchande à la toilette : J'ai été voisine de Barré rue Grange-aux-Belles. Il demeurait avec madame (la femme Lepin). Je les connaissais comme des honnêtes gens. C'était il y a trois ans.

(Sur interpellation de M^e Georges Lachaud) Il était alors clerc de notaire rue Thévenot. Il était régulier et assidu au travail.

(Sur nouvelle interpellation) C'est par mon intermédiaire que Mlle Garceau a donné son argent à M. Barré. Elle le lui prêtait à 5 pour 100.

M^e Georges Lachaud : il ne s'agissait donc pas d'un dépôt ou d'un mandat.

Le témoin : Barré nous a dit un jour qu'ils étaient sans ressources. C'était rue d'Hauteville. Il nous a avoué qu'il était resté deux jours sans manger.

Après le 23 mars, il est venu me payer 60 francs qu'il me devait.

Je connaissais Paul Lebiez pour l'avoir vu chez lui. Ils paraissaient amis.

Zackarie Marouse, commissionnaire : Un monsieur me demande si mon crochet est bien solide. Je réponds que oui, qu'il est plus solide que moi. Il me dit d'aller rue Hauteville, 61, et d'aller chercher une malle au deuxième étage à une porte sur laquelle il y avait écrit : « Cabinet d'affaires ». il me recommandait de ne pas parler au concierge. J'allai, mais craignant qu'il ne s'agit d'un déménagement clandestin, je parlai au concierge. Il me dit qu'il n'y avait personne et je m'en retournai.

C'est celui-là (le témoin indique Lebiez) qui m'avait envoyé.

François Demol, cinquante-deux ans : J'étais petit-clerc à l'étude Dhardivilliers en 1876. J'y ai connu M. Barré, quatrième clerc. Il est passé troisième clerc. Je faisais les courses pour le patron et aussi pour les employés, et surtout pour M. Barré.

Il me tutoyait. Il n'y avait rien à dire sur lui. Il était assez gentil, bon caractère.

Il jouait un peu à la Bourse, il suivait les journaux du soir et c'est moi qui lui portais ses commissions chez les agents de change. Ce que j'en faisais, ce n'était pas pour le bénéficiaire, mais pour lui être agréable vu qu'il était gentil. D'ailleurs, il me payait l'omnibus (Rires).

J'étais toujours pressé ; car, avant lui, il fallait que je fisse les affaires de mon patron. Mais je perdais bien du temps avec lui. Quand il est devenu agent d'affaires, il me disait : « Père Demol, viens donc faire l'appartement ». Il me tutoyait.

J'ai vu ensuite qu'il était dans la misère, mais je me disais : « C'est un fils de famille, son père lui viendra en aide. » Il m'a demandé à emprunter. Je lui ai offert 50 francs. J'aurais eu 1000 francs que je lui les aurais confiés. Il attendait toujours de l'argent de chez lui. Je lui ai prêté en tout 120 francs.

En dernier lieu il était si pauvre qu'il n'a pas pu m'écrire, m'a-t-il dit, parce qu'il n'avait pas même 15 centimes pour affranchir sa lettre.

Le 24 mars, il est venu me rembourser mes 120 francs. Il m'a envoyé ensuite deux obligations à vendre chez M. Dubreuil, chez qui j'allais autrefois. Le même jour il m'a offert le café chez M. André, rue du Petit-Carreau, et il m'a parlé d'une malle d'occasion. Je lui ai dit qu'il trouverait ça au Temple. Il disait : « Je ne veux pas payer cher, mais il faut qu'elle soit assez grande pour contenir de la vaisselle. »

M. le président : Il n'aurait pas voulu acheter une malle neuve qui aurait été plus facilement reconnue.

Barré : Je n'ai pas songé à cela. C'était pour payer moins cher.

Le témoin : Il me tutoyait. Il m'a dit : « Tu mettras ça dans le couloir, avant la salle à manger. »

M. le président : Le témoin est le type du serviteur de l'Etat qui ne connaît que la consigne, le type du bon gendarme ; quand on lui commande de faire trois pas, il n'en fait pas quatre ; Barré, c'est pour cela que vous l'employiez ; vous n'aviez pas peur qu'il allât visiter la salle à manger où était le cadavre.

Barré : Je n'ai pas fait tant de calcul, et la salle à manger était fermée.

M. le président (au témoin) : La sonnette marchait-elle ?

Le témoin : Oui.

M. le président : Et le 23 mars elle ne marchait plus ?

Barré : J'ai déjà dit hier que je n'ai jamais connu ce détail.

M. le président (au témoin) : Barré ne vous a-t-il pas fait faire une autre commission ?

Le témoin : Oui, il me tutoyait. Il me dit : « Va chercher une voiture. » J'y allai. « Descends ma malle. » Je la descends. Elle était joliment lourde. Il me dit : « Elle tient toutes les affaires de ma maîtresse. » Il m'a dit ensuite de monter sur le siège et nous avons été à la Gare Montparnasse. (Interpellé.) Depuis, j'ai vendu de nouveaux titres pour lui, je lui rapportais l'argent au café chez M. André, rue du Petit-Carreau. C'est là qu'il m'offrait quelquefois des petits verres.

M. le président : Le 23 mars, ne vous avait-il pas conduit chez son ami Lebiez, rue des Fossés-Saint-Jacques ?

Le témoin : Oui, monsieur, j'attendais en bas. Il est resté vingt-cinq minutes. Quand ces messieurs sont descendus, M. Lebiez m'a dit : « On t'a fait attendre, mon pauvre vieux. » Lui aussi, il me tutoyait. (Hilarité prolongée dans l'auditoire.) J'ai dit : « Oui, mais vous me faites perdre mon temps ! » M. Barré me dit alors que son ami était étudiant en médecine et que dans son cabinet il étudiait sur les têtes et les jambes des morts.

M. le président : C'était le lendemain ou le surlendemain de l'assassinat ; Barré, vous étiez plein de votre sujet, vous ne pouviez vous empêcher de parler de ces choses. (Au témoin), l'avez-vous revu depuis ?

Le témoin : Oui, monsieur, il venait encore au café, chez M. André, rue du Petit-Carreau, et puis il allait jouer au piquet rue Thévenot. Il était le même, sauf qu'il avait rasé sa barbe.

Barré : Je me suis fait raser trois ou quatre jours seulement avant mon arrestation.

M^e Georges Lachaud : A l'étude de la rue Thévenot, Barré était-il bon clerc ?

Le témoin : Oui, monsieur.

M^e Georges Lachaud : Laborieux, exact ?

Le témoin : Oui, monsieur, très intelligent.

Victor Buissot, employé de banque, a acheté des titres pour Mme Gillet qu'il ne connaissait que sous le nom de femme Limousse.

Arthur Kauffmann, changeur, a acheté deux obligations à Barré. Il ne connaissait pas Barré, mais ce dernier lui avait représenté des lettres et sa patente.

Victor Dutreuil, banquier à Paris : Barré faisait quelques petites affaires chez lui. Il les lui a réglées par un billet échéant au 13 mars 1878. Le jour où on allait saisir chez lui, il a apporté au témoin de quoi se payer.

Kauffmann (rappelé) : Le 2 avril, M. Barré m'a apporté 2000 francs pour des opérations. Nous avons réglé peu après.

M. le président : Barré, ainsi vous jouiez à la Bourse avec l'argent de la femme assassinée ?

David, fondé de pouvoir de M. Roussel, agent de change, a fait quelques opérations pour Barré. C'est Demol qui transmettait les ordres et qui touchait.

Mathilde Lebeugle, vingt-six ans, couturière : Je demeure à l'Hôtel-Dieu.

Le témoin paraît souffrante : elle est pâle et semble se soutenir à peine. On lui donne un siège. Elle répond aux questions que lui pose M. le président, et

sa voix semble s'affermir peu à peu ; mais tout à coup, elle se trouve mal. L'audience est suspendue. Des gardes prennent dans leurs bras la fille Lebeugle pour la conduire dans une salle voisine. On demande un médecin. Le service médical, si souvent réclamé, n'existant pas au Palais, on est fort embarrassé. Sur l'invitation commune de M. l'avocat général et des défenseurs, le chef du jury qui est, paraît-il, docteur en médecine, s'offre pour donner les premiers soins au témoin. Bientôt, deux élèves du service militaire du Val-de-Grâce le remplacent. Après une demi-heure, l'audience est reprise.

M. le président : Monsieur Ledé, veuillez avancer à la barre, et déposer en vertu de mon pouvoir discrétionnaire.

Fernand Ledé, élève du service de santé militaire au Val-de-Grâce : Je ne crois pas que Mlle Lebeugle soit en état de paraître de nouveau devant la Cour.

M. le président : Nous allons donner lecture au jury de ses dépositions dans l'instruction. Les voici :

Déposition du 24 avril. – Mathilde Lebeugle, couturière, vingt-cinq ans, demeurant rue des Fossés-Saint-Jacques : Au mois de février dernier, étant à Angers, place Grégoire Bordillon, 33, j'ai fait la connaissance de Lebiez. Il m'a adressé la parole dans la rue, et bientôt nos relations ont commencé ; il était venu chez ses parents, parce qu'il était malade. Au mois de septembre il est revenu à Paris. Il m'a dit de venir le retrouver au bout d'un mois, quand il aurait gagné un peu d'argent en vendant des herbiers et des pièces d'histoire naturelle.

Le 13 septembre je suis arrivée chez lui rue Lacépède 6 ; je suis tombée malade et je n'ai quitté l'hospice que dans les 1^{ers} jours de Mars. Lebiez avait déménagé et demeurait rue des Fossés S^t Jacques N° 3.

A mon arrivée à Paris, il m'avait dit : je vais te faire faire connaissance avec un de mes amis, et il m'avait conduit rue Grange aux Belles chez M. et M^{me} Barré qui nous invitèrent à dîner. Il y a environ un mois, Barré arriva au matin vers 8 h. Il dit à Lebiez ; « Te lèves-tu ? viens-tu avec moi ? »

Lebiez répondit : « As-tu aujourd'hui des choses sérieuses à me donner à faire, car ces jours-ci tu m'as déjà fait faire plusieurs courses pour rien. »

En effet, quelque temps avant, Barré était venu le chercher plusieurs matins de suite.

Barré reprit : « Oui, c'est sérieux, j'ai promis à Léontine que je ne reviendrais pas avant d'avoir de l'argent ; il ne faut pas toujours rester dans la dèche comme cela... en voilà assez, si tu t'y plais, moi je ne m'y plais pas. »

Lebiez se leva et partit avec Barré en me disant : « Ne t'inquiètes pas, je reviendrais bientôt. »

Je n'ai pas remarqué s'il avait emporté quelque chose.

J'ai attendu toute la journée. Vers 5 heures, ils revinrent tous les deux. Barré mis 20 fr. sur la table en disant :

- « Tiens, voilà l'argent que tu m'as prêté »

Lebiez m'avait dit que pendant que j'étais à l'hospice, il lui avait prêté 23 francs.

Ils repartirent aussitôt. Ils me dirent :

- « Ne vous tourmentez pas ; nous avons mangé, nous ne serons pas longtemps. »

Vers 8 heures, Lebiez arriva tout seul. Il me raconta qu'il avait perdu Barré en chemin, que celui-ci lui avait donné rendez-vous au café, mais qu'il n'était pas venu.

Une demi-heure après Barré entra. Il dit : « En voilà des manières, je t'avais dit de m'attendre. »

« Je ne t'ai pas vu venir, reprit Lebiez, alors je suis parti. »

En disant cela il avait l'air un peu sérieux.

Barré était comme un homme exaspéré mais je n'y fit pas grande attention car il était comme cela depuis plusieurs jours.

Il dit à Lebiez : « Tu vas venir avec moi », et comme j'en paraissais contrariée, il ajouta : « il le faut bien, ce sont des écritures que nous avons à faire tous les deux ; il y en a beaucoup. Nous prendrons du café bien fort, cela nous empêchera de dormir sur notre ouvrage ; il faudra peut-être passer une partie de la nuit. »

Lebiez ne revint que le lendemain matin vers 8 heures ; je lui dit en pleurant : « Où donc as-tu été ? »

« Dame, me répondit-il, si tu savais ce que Barré m'a fait faire ; une rude besogne. Il m'a fait enlever toutes ses malles, déménager tous ses meubles. »

Et le concierge, lui demandais-je ? Et où avez-vous emmené tout cela ?

Il m'a donné un nom de rue que je ne connais pas, mais ce n'était certainement pas la rue Poliveau.

Je remarquai qu'il avait une écorchure à la main. Il me dit : ce n'est rien, c'est en portant les meubles que je me suis accroché.

Il me raconta aussi qu'ils avaient demandé un commissionnaire pour les aider, mais qu'il était venu trop tard et que cependant il avait fallu le payer.

Barré ne revint que 15 jours après ; il était en voiture.

Lebiez lui dit : « Tu te f... du monde, tu ne te privas de rien maintenant, mais moi je me fatigues bien à faire des courses à pied. »

-Je ne me gênes pas lui répondit Barré, maintenant que j'ai de l'argent.

Ils se parlèrent tout bas.

Je demandais à mon amant ce qu'ils s'étaient racontés : il me dit que Barré lui avait appris qu'il avait fait partir sa femme parce qu'il craignait d'être saisi à un moment où il n'avait pas encore d'argent.

Quelques jours après, il est encore revenu en voiture ; je le conduisis au jardin des Plantes où Lebiez était au cours d'anatomie de M. Gervais. Barré entra le chercher. Ils me firent marcher avant et causèrent seuls quelques instants ; Barré avait l'air tout saisi. Nous sommes entrés dans un café près de la Pitié et au bout d'une demi-heure, Barré s'en alla.

Lebiez me montra 30 fr. que son ami lui avait donné et il me dit qu'il lui avait promis une plus forte somme pour l'aider à se mettre dans ses meubles.

Je lui ai demandé comment Barré avait eu cet argent ; il m'a avoué, me dit-il, qu'il avait fait des billets au nom de son père ; qui lui devait 30 mille francs et qui ne voulait pas lui envoyer d'argent.

« Il ne faut plus qu'il revienne, ai-je ajouté ; tu n'as qu'à te trouver mêlé là-dedans.

- Tu as raison, reprit Lebiez ; il a l'air d'un fou depuis quelques temps, je ne sais pas ce qu'il a. »

A partir de ce moment, je n'ai plus revu Barré ; mon amant me disait qu'il ne savait pas ce qu'il était devenu.

Lebiez ne sortait plus qu'avec moi et travaillait, il avait son air ordinaire. Il allait devenir le gérant d'un journal. Un soir, il fit une conférence à la rue d'Arras ; j'y étais : il y avait aussi des dames. Je ne sais trop ce qu'il a dit, je ne m'y connais pas. Il a parlé sur le Darwinisme. Je ne sais pas ce que c'est que la politique.

Le vendredi saint nous avons été nous promener du côté de Sèvres. Nous avons rapporté des fleurs, celles que vous avez vu sur ma commode et des têtards de grenouille dont il avait besoin pour des préparateurs.

Le lendemain, en lisant un journal, il me dit, sans paraître ému : « Tiens, Barré est arrêté. »

- Qu'est-ce qu'il a donc fait, ai-je demandé.

- Il paraît qu'il serait dans l'affaire de cette femme dont on a trouvé les membres.

Est-ce malheureux, ai-je ajouté ; si tu allais être là-dedans. Si tu fais quelque chose, je t'en prie, dis-le moi ; je n'ai jamais su ce que tu avais fait dans cette nuit que tu as passé dehors.

Il me répondit : « Je te jure que je ne sais rien de cette affaire ; je ne croirai jamais cela de Barré. Si j'avais quelque chose à redouter, est-ce que j'aurais divulgué mon nom en fondant un journal et en faisant une conférence. Sois tranquille comme moi & ne te rends pas malade ; quand on a fait quelque chose de mal, on se cache et on change de nom. »

J'ai été tout à fait rassurée. Nous sommes sortis de 8 heures et demi à 10 h. ^{1/2}, il m'a mené voir la colonne Vendôme et l'éclairage électrique des magasins du Louvre. Le lendemain, nous devions aller nous promener à la campagne.

C'est dans la nuit que vous êtes venus nous arrêter.

Je ne sais ce que mon amant a pu faire, mais je vous assure que je suis bien innocente.

Lecture faite, etc.

Déposition du 30 avril – La fille Lebeugle se présente spontanément, et nous fait les déclarations suivantes : Hier, en attendant chez ma blanchisseuse, rue des Fossés-Saint-Jacques, elle m'avait dit que dans le linge que je lui avais donné, il y avait une chemise d'homme tachée de sang. Je ne l'avais pas remarquée ; j'ai oublié dans ma déposition de vous parler d'une autre circonstance.

Le jour où j'ai conduit Barré retrouver Lebiez au Jardin des Plantes, où ils ont causé à part pendant un certain temps, j'ai demandé en rentrant à Lebiez ce qu'il lui avait raconté, et il m'a dit : Barré a fait des faux billets pour les faire payer par Mme Seurin. C'est parce qu'il a peur, qu'il ne veut pas être reconnu, qu'il prend toujours une voiture. Le soir même, Lebiez m'a dit : Tu vas écrire une lettre sans la signer à M. Seurin comme si elle était d'une femme qu'il aurait fréquentée.

Il me dicta la lettre suivante qu'il alla lui-même mettre à la Poste :

« Monsieur, je suis très étonnée que vous m'abandonniez dans la position où je suis. Vous m'aviez dit que vous n'étiez pas marié. J'ai appris avec peine que vous l'êtes. Vous m'abandonnez et je suis enceinte. Vous m'avez promis de l'argent et vous ne m'en donnez pas. Vous êtes un lâche et un trompeur. Je vous ai écrit plusieurs fois, vous ne m'avez pas répondu. Maintenant, j'adresse ma lettre à votre sœur, puisque vous m'aviez dit que vous étiez avec votre sœur, pour qu'elle puisse vous la remettre. A madame Seurin, rue Paradis-Poissonnière. »

Je lui ai dit que c'était fort mal de vouloir brouiller un ménage ; mais il m'a dit, sans que j'aie bien compris ses explications, que cette lettre était nécessaire pour faire payer ses billets.

D. Vous avez dû voir des valeurs entre les mains de Barré ou de Lebiez ? – R. Je ne sais pas ce que c'est ; mais le samedi où Barré et Lebiez sont arrivés ensemble, à cinq heures, j'ai remarqué que Barré avait beaucoup d'argent dans son porte-monnaie ; puis il a jeté dans la cheminée et a fait brûler complètement un grand papier un peu fort, de couleur jaunâtre, sur lequel j'ai aperçu de gros numéros. Lecture faite, etc.

M. le président : Barré, lorsque vous aviez avec Lebiez le rendez-vous du Jardin des Plantes, vous veniez lui annoncer que vous alliez être arrêté ?

Barré : Non, c'était avant le 4 avril, bien avant que je connusse la déposition de Mme Seurin.

M. le président : Lebiez vous avait écrit ?

Barré : Oui.

M. le président : Et vous rappelez-vous la raison de ce rendez-vous important ?

Barré : Je ne me rappelle pas.

M. le président : Lebiez, dans sa déposition, votre maîtresse parlait de vos propos relatifs à la gérance d'un journal. Il s'agissait du *Père Duchêne*, n'est-ce pas ?

Lebiez : Oui

M. le président : Vous lui disiez que vous étiez l'ami de M. Buffenoir. Quand est-ce que vos rapports avec M. Buffenoir ont commencé ?

Lebiez : Il m'a écrit pour la première fois le 25 mars.

M. le président : Mais vous étiez déjà en pourparlers auparavant pour la gérance du journal, et M. Buffenoir est venu deux fois chez vous ?

Lebiez : Oui.

M. le président : Il tenait l'argent nécessaire d'une dame allemande.

Nous rappelons que le scellé n°17, sur la table des pièces à conviction, porte la mention : Correspondance de M. Buffenoir avec Mme d'Eickstedt. Mme Joséphine-Henriette d'Eickstedt, trente-sept ans, demeurant rue Corneille, a été entendue dans l'Instruction.

M. le président : Lebiez, quand M. le juge d'instruction a procédé à votre arrestation, il a saisi chez vous divers papiers, le texte de votre conférence et une pièce de vers intitulée : *A un crâne de jeune fille*. Cette pièce de vers est de vous ?

Lebiez : Oui.

M. le président : Elle atteste encore que les pensées qui vous hantaient sont toujours les mêmes.

Voici la pièce de vers :

A un Crâne de jeune Fille

De quelque belle enfant restée froide et sans vie,
Beau crâne apprêté par mes mains,
Dont j'ai sali les os et la face blanchie,
D'un tas de noms grecs et latins,

Compagnon triste et froid de mes heures d'étude,
Toi que je viens de rejeter,
Dans un coin, ah ! reviens tromper ma solitude,
Réponds à ma curiosité :

Dis-moi combien de fois ta bouche s'est offerte
Aux doux baisers de ton amant.
Dis-moi quels jolis mots de ta lèvre entrouverte
Dans des heures d'égarement.....

Insensé !...Tu ne peux répondre, pauvre fille :
Ta bouche est close maintenant,
Et la Mort, en passant, de sa triste faucille,
A brisé tes charmes naissants.

Triste leçon pour nous, qui croyons que la vie
Peut durer pendant de longs jours !
Et jeunesse, et bonheur, et beauté qu'on envie,
Tout passe ainsi que les amours !

Aussi, quand, vers le soir, âpre et dur à la tâche,
Je travaille silencieux,
Mon esprit suit le monde et, tout inquiet, s'attache
A des pensers plus sérieux ;

Je rêve au temps qui passe... Alors je te regarde,
Et songeant aux coups du destin,
Sur ton front nu je crois lire, en tremblant : « Prends garde,
« Mortel, ton tour viendra demain ! »

Voici également quelles annotations Lebiez, dans sa prison, mettait en marge de cette pièce dans le recueil des pièces autographiées que lui communiquait le magistrat instructeur :

« Pauvres vers ! si mauvais qu'ils soient, ils peignent bien ma tournure d'esprit dans les moments où je suis seul. Dans le monde, je suis gai, enjoué. On dit que je suis sans souci et que je me moque de tout. Si l'on connaissait le fond de mon caractère, si l'on savait que sortant de pleurer seul, je ris, je suis boute-en-train, que je fais des jeux de mots ! Si l'on savait que le fonds de mon cœur pleure quand mes lèvres rient, on ne viendrait pas me dire que je me moque de tout !

Ma gaîté n'est qu'un masque pour cacher ce que mon cœur contient depuis longtemps de chagrin.

Si ceux qui m'ont vu rire avaient pu me voir seul dans quelques unes de mes courses solitaires à la recherche de mes pauvres plantes d'étude, pleurer comme un enfant, m'asseoir sur un talus ou pied d'arbre et rester des demi-heures, la tête dans mes mains, ils m'auraient pris pour un fou, mais ils n'auraient pas osé dire, style Barré, « que je me f... de tout, du tiers comme du quart. »

M. le président : On trouvait aussi la lettre que vous avait adressée la fille Lebeugle, ainsi conçue :

« Mon petit Paul,

Je t'aime bien, mais je t'aimerais bien mieux si tu voulais gagner aussi des tas d'or pour ta petite femme mignonne. »

Quand est-ce qu'elle vous écrivait ce billet ?

Lebiez : Au moment où Barré s'installait rue Hauteville.

M. le président : Et la lettre du chantage, à qui est-elle due ?

Lebiez : Demandez à Barré.

M. le président : Barré, est-ce à vous ?

Barré : Oui, mais je ne m'étais pas rendu compte de son but.

M. le président : La fille Lebeugle a déjà été condamnée à un mois de prison pour outrage public à la pudeur. Appelez un autre témoin.

La femme Passerat, citée régulièrement, ne comparait pas. La Cour la condamne à 100 francs d'amende.

Catherine Rolland, marchande de poissons : Je ne sais que de bonnes choses à dire de M. et de Mme Barré. J'ai soigné pendant vingt et un mois leur petite fille.

M. le président : La petite Lepin. Quand vous a-t-on payé les derniers mois dus ?

Le témoin : Le dimanche 21 mars. On était en retard de trois mois. J'ai reçu 95 francs.

M. le président : Barré ne vous avait-il pas fait prendre patience le 19 ?

Le témoin : Oui, monsieur.

M. le président : Et c'est le 23 qu'il a assassiné ! La femme Lepin vous a payé. N'avait-elle pas des titres sur elle ?

Le témoin : Elle avait des actions dans sa poche, et elle m'a dit que ça leur venait du papa Barré, qui les avait envoyées pour les faire fructifier. Le jour de la mi-carême, elle a repris l'enfant.

Femme Lepin : Il est vrai que je tenais ce langage. En réalité, je croyais, comme je l'ai dit, que cet argent et ces titres provenaient à Barré d'un emprunt.

M. le président, au témoin : Le 24 mars, n'ont-ils pas déjeuné chez vous ?

Femme Lepin : Pas tous deux, seulement madame. Elle a mangé deux douzaine d'huîtres.

Augustine Lamothe, née Barré, témoin défaillant, est condamnée à 100 francs d'amende.

M. le président lit sa déposition, dont nous détachons le passage suivant :

Barré était très doux ; il ne pouvait voir quelqu'un souffrir. Sa maîtresse n'aimait pas Lebiez. Elle disait à Barré : « Mets donc à la porte ce mendiant, ce bohémien-là ! »

Reine Demay, trente-trois ans, tapissière à Angers : Léontine (l'accusée) est revenue le 30 mars dernier chez nous en disant qu'elle n'avait plus rien. Je lui ai dit : « Eh bien ! tu travailleras avec nous. »

Le 14 avril, Barré est arrivé. Sa présence nous a surpris. Je lui ai demandé ce qu'il venait faire. Il n'a pas répondu grand'chose. Il s'est reposé deux heures, puis je l'ai fait déjeuner. Il s'est mis à table sans parler davantage.

M. le président : Il avait envoyé un bracelet à la femme Lepin ?

Le témoin : Oui, pour sa fête.

M. le président : Vous n'avez pas eu connaissance de son envoi de 500 francs ?

Le témoin : Non, monsieur.

M. le président : C'est vous qui avez écrit le brouillon d'une lettre saisie à Angers, dans laquelle on l'engageait à renoncer à ses projets de suicide ?

Le témoin : Oui. Léontine m'avait parlé de la saisie que l'on allait faire chez Barré, à cause d'une domestique et du désespoir qu'il éprouvait.

Marie Clavireuil, culottière à Angers : J'ai écrit d'Angers à Barré une première lettre de complaisance indiquant que j'étais prête à lui prêter 2000 francs, et une deuxième lettre contenant un accusé de réception de la prétendue reconnaissance de 2000 francs de Barré. C'était, me disait-on, pour faire croire au père Barré que son fils avait encore au pays des amis capables de lui prêter ce que son père ne lui prêtait pas.

M^e Crochard : Barré a apporté 800 francs à sa maîtresse. Quand les 800 francs ont été remis par Barré à la femme Lepin, quelle était l'attitude de cette dernière ?

Le témoin : Elle était triste, elle pleurait.

Irène Boschat, trente-trois ans, couturière à Angers : J'étais chez les Demay quand Barré est revenu de Paris. J'ai vu les billets de banque en possession de la femme Lepin ; sept à huit ou neuf à dix billets de 100 francs. Elle les chiffonnait en pleurant.

La dame Passerat, rue Thévenot, n° 16, se présente.

La Cour, sur les conclusions de M. l'avocat général, rabat l'amende de 100 francs prononcée tout à l'heure contre elle.

Le témoin confirme la déposition écrite, lue par M. le président. Barré est venu lui changer de l'argent contre un billet de 500 francs, pour envoyer à Angers.

M. le président : En somme, femme Lepin, ces 800 fr. reçus par vous à Angers et que vous dites avoir perdus, et ces 500 francs envoyés par Barré, et que vous dites n'avoir pas eus entre les mains, cela fait 1300 fr. dont on ne retrouve pas les traces et qu'on vous soupçonne d'avoir mis de côté ?

Le femme Lepin : Non, monsieur, non.

Calvet, commissaire de police à Angers, raconte comment il a procédé à l'arrestation de la femme Lepin.

Nous avons mentionné déjà son procès-verbal.

Femme Lepin : Cette déposition est affreuse. Le procès-verbal contient des exagérations complètes.

Le témoin : La femme chez laquelle j'ai arrêté l'accusée était comme pour se livrer à la prostitution.

M^e Crochard : Et cette femme n'a-t-elle pas la place de cantinière à la prison centrale d'Angers ?

Le témoin : Oui, par intervalles.

M. le président : On ne peut pas se porter garant de la moralité de toutes les cantinières.

Elisabeth Garceau, vingt-six ans, domestique, a donné, en 1877, 2000 francs à Barré pour les placer chez son notaire à lui, mais elle n'a plus pu avoir son argent. Elle a fait faire sommation à Barré au mois de février, mais la sommation resta sans effet.

M^e Georges Lachaud : Le témoin a-t-il la reconnaissance ?

Le témoin répond affirmativement et remet le titre à M. le président. Les termes de l'acte sont ceux du contrat de prêt et non ceux d'un dépôt ou d'un mandat.

Barré : Je devais servir 5% d'intérêts. M. et Mme Lévy ont été témoins de nos accords.

Le témoin : Je croyais qu'il placerait mes 2000 francs chez son patron. Il me l'avait dit.

Barré : Voyez la reconnaissance !

M. le président : Oh ! nous savons comment les agents d'affaires rédigent une reconnaissance !

Barré : Je n'étais pas encore agent d'affaires, j'étais clerc.

Julie Mospacher, vingt-huit ans, domestique, a confié 3000 francs à Barré. Je le connaissais, dit-elle, par Mme Lévy, ma sœur. Il a fait des opérations à la Bourse pour moi. Il m'a remboursé 30 francs le 6 avril.

M. le président : Sur 3000 ?

Barré : Comment ! mais tous les mois je lui remettais de l'argent.

Le témoin : Oui, tous les mois, il me donnait comme gagnés 25 ou 30 francs.

M^e Georges Lachaud : Il jouait à la Bourse pour elle et elle le savait bien. Son patron avait déjà opéré à la Bourse pour elle.

Le témoin : C'est vrai.

M. le président : Eh bien ! les patrons peuvent aider leurs domestiques à placer leur argent sur des valeurs sûres et de tout repos. Mais ils ont grand tort de vouloir l'aventurer sur des valeurs de spéculation, dans le but de leur faire rendre davantage. Voilà la morale de l'incident.

Alexandre Jeanpert, comptable, a vendu des livres de droit à Barré qui les a revendus à vil prix : Troplong, Marcadé, Demolombe.

M. le président : C'était une escroquerie.

M^e Georges Lachaud : Toutes les factures ont été payées, sauf la dernière de 119 francs. Il avait acquitté 350 francs auparavant.

François Bellanger, employé de librairie, confirme les précédentes dépositions.

Marie Tilloy, trente ans, fille soumise, raconte qu'elle a été victime d'un vol et d'une tentative de vol de la part de Barré.

(Sur interpellation de M. l'avocat général.) Il venait chez moi environ tous les mois.

Clauet, chef d'institution, a eu Lebiez comme professeur élémentaire, de mars à mai 1875. Lebiez était doux et bon avec les petits enfants. Je n'avais pas de reproches à lui adresser, mais il n'était pas assez exact le matin.

Louis Dupuich, sans profession : J'ai connu Lebiez en 1876. Je dois dire que rien dans son caractère, ses habitudes et ses mœurs ne pouvait faire prévoir ce qui est arrivé. J'appris de lui que, dès son enfance, sa mère ne pouvait pas le voir. Ainsi, pendant une grave maladie, à douze ans, il avait été soigné par son père et sa grand-mère, et sa mère n'avait jamais mis les pieds dans sa chambre. Ainsi encore, à propos d'un billet, il me dit : « S'il a été présenté à mon père hors de la présence de ma mère, il aura été payé. »

Il était aux abois. En août 1876, je dus faire une quête entre amis pour lui procurer des vêtements.

En ce qui concerne ses principes matérialistes, je dois dire que sa première éducation a été complètement négligée, à raison même des sentiments peu tendres de sa mère. Au lycée d'Angers, son éducation morale n'a pas été mieux cultivée ; dans les lycées d'ailleurs, l'instruction morale et religieuse fait souvent défaut.

Enfin les idées spiritualistes ne sont pas très bien d'accord aujourd'hui avec l'étude de la médecine.

Lebiez m'a confié qu'il espérait arriver par la politique.

M. le président : Dans l'instruction, vous avez dit qu'il ne connaît la vie que comme un temps de jouissance pour les audacieux et les habiles ?

Le témoin : C'est vrai. Il faisait la lecture des journaux les plus avancés.

M. le président : Lebiez, avez-vous quelque chose à dire ?

Lebiez : Non.

Octave Guyard, maître d'hôtel, a congédié Lebiez, qui ne payait pas. C'était il y a deux ans. Il a écrit au père qui a payé.

Auguste Lequeux, étudiant en médecine : J'ai connu Lebiez à Angers et à Brest. Je l'ai revu à Paris au commencement de l'année. Je l'ai conduit chez moi. Il était très pauvre. Je l'ai fait dîner plusieurs fois à mon restaurant et pendant plusieurs semaines, je le couchais. Je lui ai donné quelque secours d'argent. Un jour, Lebiez me dit : « Il me faut de l'argent ce soir. » il a simulé un accès d'hystérie ; je ne crus pas à la réalité de cette attaque et je lui reprochais ces manières. Je lui avais promis de lui avancer 125 francs ; je ne pus lui en fournir que 100. Il me reprocha de ne pas tenir ma promesse. Cela me révolta. J'avoue d'ailleurs que j'étais arrivé à avoir peur de lui . Je le croyais capable de vous assassiner au coin d'une rue.

Un de mes amis, qui avait été également bon pour lui, me dit un jour : « Il me manque mon dix-neuvième tome de Jaccoud et d'autres ouvrages. » Je lui répondis : « Ecoute, je crois que c'est Lebiez qui te les a pris. » Nous avons été sur le point de porter plainte ; puis réflexion faite, nous avons pensé : « Qu'il aille se faire pendre ailleurs ! »

Lebiez : Je reconnais, en effet, avoir pris deux livres.

Esthelle Nathan, 3, rue Rochebrune, dînait chez Mme Seurin, quand on a parlé de Mme Gillet. Barré était très libre d'esprit et plaisantait.

Aurore Langlot, rue Rochebrune : Le 6 avril, M. Barré est venu louer un logement de 600 francs. Il m'a donné 15 francs de denier à Dieu. J'avais été prendre des renseignements rue Hauteville, et ils avaient été favorables. Je n'aurais jamais cru qu'il fût capable de cela.

M. le président : Oui, vous disiez au juge d'instruction : « Je suis sûr qu'il est innocent, et que vous faites fausse route. » Le juge instructeur ne se trompait pas.

Emilie Racaplet, servante de brasserie, connaissait Léontine Lepin. Le dimanche 24 mars, M. Barré est rentré ivre. A deux heures du matin, il se disputait avec sa maîtresse dans la chambre de cette dernière, rue des Récollets. Quelques jours après, nous parlions du crime. Je lui disais : « Moi, je n'ai pas peur qu'on me coupe en morceaux, je n'ai que des reconnaissances du Mont-de-Piété. » Il m'a répondu : « Il faut être bien lâche pour faire des choses pareilles. »

En venant à notre brasserie, Léontine n'avait pas le sou. Je lui ai prêté. M. Barré me disait que du 15 au 20 mars ou au 25, le plus tard, il attendait 5 à 6000 francs de son père.

Barré : Je ne me rappelle pas ce dernier propos.

M. le président : Vous étiez obsédé par la pensée du vol qui allait se commettre à l'idée d'un assassinat. Vous comptiez sur l'argent qui allait vous venir.

François Diquet, limonadier : Je suis le maître de la brasserie de la rue Charlot. Mlle Léontine est entrée le 13 mars. M. Barré venait la prendre tous les soirs. Le 23, il lui a apporté 150 francs. Le 24, il a passé une partie de la journée à la maison et a emmené sa maîtresse. Nous renvoyions cette dernière qui ne faisait pas d'affaires et qui avait manqué un jour.

M. le président : Barré a cependant continué à venir dans votre établissement ?

Le témoin : Oui, monsieur, il revenait avec Léontine. Son attitude a été exactement telle qu'auparavant. Il avait coupé sa barbe. Il me dit : « Eh bien, vous ne me reconnaissez donc pas ! » Je lui répondis que je ne l'avais pas reconnu, ce qui, d'ailleurs, n'était pas tout à fait exact. Il parut satisfait de ma déclaration.

Adolphe Gentil, photographe : Je demeure près de la brasserie. Le 24, j'ai bu avec M. Barré dans la soirée. Il était ivre. Il a laissé tomber des valeurs. Je les lui ai ramassées. Sa

conversation était ordinaire d'abord, plus tard, il bavardait davantage. C'est ce jour-là qu'il m'a commandé et payé d'avance les photographies de sa maîtresse et de sa petite fille.

Barré : J'étais en état d'ivresse.

Le témoin : Je l'ai revu peu après, il avait coupé sa barbe. Je l'ai traité de gamin. Il m'a dit que c'était pour se rajeunir et faire une surprise à sa femme à Angers.

Samuel Lévy, employé : J'ai connu pendant trois ans M. Barré. Je l'ai connu convenable, laborieux, honnête homme. Mlle Mospacher, ma belle-fille, lui avait confié ses économies pour acheter des obligations.

Depuis la fin de mars, j'ai trouvé qu'il changeait de caractère. Il devenait triste ; je le voyais préoccupé.

Victor Chottard, sculpteur : Je ne puis dire qu'une chose, c'est que M. Lebiez nous a bien trompé sur les apparences. Nous l'avions toujours pris pour un jeune homme très pauvre, mais honnête.

Vers la fin de mars ou les premiers jours d'avril, je le vis qui revenait de Fontenay, où il avait été chercher des fleurs et des têtards. Il était très gai.

Eugène Bergeret, docteur en médecine, vingt-quatre ans : J'ai été le condisciple de Paul Lebiez. Il était un des meilleurs élèves d'Angers et a laissé de bons souvenirs chez les professeurs. On le considérait comme le drapeau de l'école. Il excellait dans les études anatomiques et les sciences naturelles. Je l'ai retrouvé à Paris dans la plus profonde misère. J'ai fait comme mes camarades, je lui ai tendu la main, je lui ai offert la table.

Le 10 avril dernier, il vint m'offrir deux billets pour une conférence qu'il faisait. Je préparais une thèse et lui dis que je n'irais pas. Il m'a exposé alors le plan de sa conférence avec un calme et une présence d'esprit qui, lorsque j'ai connu le crime, m'ont rempli de stupeur.

M. le président : Ne vous a-t-il pas dit qu'il se sentait des aptitudes pour la politique, et qu'il voulait se faire éreinter par les journaux conservateurs, parce que, de notre temps, c'était le meilleur moyen de parvenir.

Le témoin : Tel a été, en effet, son propos.

Antoine Dumas, sculpteur : Je connaissais M. Lebiez depuis sept à huit mois. J'étais à sa conférence. Il n'était pas du tout intimidé. Il avait la parole facile. A la fin de la séance, on a été chez un marchand de vins. Il était très gai. Je me suis promené avec lui sur le boulevard. Il me parut pétillant d'esprit. Quand j'ai appris le crime, j'ai été terrifié.

Le docteur Bergeron dépose sur les constatations qu'il a faites. On représente au jury le dessin de Lebiez représentant le grattoir et le rasoir dont il s'était servi.

M^e Georges Lachaud : La femme Gillet est-elle morte du coup de marteau ou des coups de grattoir ?

Le docteur Bergeron : Du coup de grattoir.

M. le président : Mais le coup de marteau à la tempe ?

Le docteur Bergeron : Elle en serait morte quelque temps après.

Barré : Je ne devais que l'étourdir. Lebiez m'avait dit : « Je me charge du reste. » Il devait l'achever.

Lebiez (interrogé) : Je ne me souviens pas.

Lebiez paraît ne plus s'intéresser. Il porte son mouchoir à ses yeux et garde une attitude morne.

Barré : Je n'ai porté qu'un coup de marteau, c'est Lebiez qui a porté le deuxième coup de marteau.

Le témoin suivant est un témoin à décharge, cité à la requête de Léontine Lepin. Elle fait l'éloge du passé de l'accusée qu'elle a élevée elle-même ; elle parle de l'abandon où son père l'a laissée à dix-sept ans, par suite de la haine que nourrissait contre elle sa marâtre. Elle s'est laissée entraîner par Barré, et c'est lui qui l'a amenée sur ce banc !

M. le président : Avant de lever l'audience, je dois donner lecture d'un procès-verbal de l'instruction ; c'est celui qui constata la confrontation de Barré et de Lebiez à la Morgue. Voici ce document :

« Nous, juge, etc.

Faisons amener Barré devant nous.

Sa physionomie, qui avait déjà changé dans la nuit du 20 avril, porte les traces d'une altération plus profonde encore. Elle exprime un sentiment de crainte et de stupeur. Son teint est livide. Ses yeux hagards

semblent avoir devant lui un spectacle qu'ils n'osent plus regarder. Au moment où il entre dans le cabinet d'instruction, ses jambes fléchissent, des gardiens sont obligés de le soutenir. Des gouttes de sueur coulent le long de ses joues, il faut lui donner quelques soins pour lui rendre la force de répondre à nos questions.

Nous lui faisons marquer que l'état dans lequel il se trouve suffit à révéler toute l'horreur de son crime, et qu'il ne lui est plus permis de tromper la justice par des déclarations mensongères. Il hésite pendant un certain temps, puis enfin, baissant la tête et regardant en dessous, il fait d'une voix sourde et par phrases entrecoupées, les réponses suivantes aux questions que nous lui adressons, et sur lesquelles il nous oblige à insister longtemps.

D. A quelle heure la femme Gillet est-elle arrivée, et qu'avez-vous fait ? – R. A dix heures du matin, avec son lait. Je n'étais pas seul ; Lebiez était là. Elle est entrée dans la salle à manger. Je lui ai donné un coup de marteau sur la tête. Elle est tombée. Je me suis sauvé dans mon cabinet. Lui, l'a achevée. Elle a crié. Il est venu prendre mon grattoir en forme de lance ; je crois qu'il l'a frappée au cœur. J'aurais voulu être parti. Quand je l'ai frappée, le sang avait jailli sur moi. J'en avais sur ma chemise, je l'ai brûlée.

D. Ce n'est pas encore toute la vérité. Puisque vous aviez été capable de porter le premier coup, vous avez dû rester jusqu'à la fin ? – R. Non, monsieur, je vous assure. C'est Lebiez qui m'a poussé au crime... Il est rentré dans la journée pour couper le cadavre.

D. Vous avez assisté à cette affreuse opération ? – R. Non ! non ! Ne dites pas cela, je m'étais sauvé. Il m'avait donné rendez-vous place du Château d'Eau, pour trois heures. J'ai erré jusque là. Je ne savais plus ce que je faisais. J'ignorais les moyens qu'emploierait mon ami pour faire disparaître le corps. C'est place du Château d'Eau qu'il m'a dit qu'il l'avait coupé et mis dans une petite malle...

D. Où avez-vous été, le soir, en quittant la rue Poliveau ? – R. Nous nous sommes séparés. Je n'ai pas osé aller coucher chez moi à cause du cadavre. J'ai été chez ma maîtresse, hôtel du Danemark, rue des Récollets. Non, je me trompe. Je ne sais plus où j'en suis. Je suis rentré chez moi.

... Vous avez vu, je vous dit la vérité.

Nous suspendons à ce moment l'interrogatoire de Barré et nous faisons amener Lebiez.

Son émotion, bien qu'elle se manifeste sous une forme plus violente, nous paraît beaucoup moins sincère que celle de Barré. Il se livre à des mouvements convulsifs, se tord les bras, s'arrache les cheveux, mais lorsque la fatigue physique l'oblige à s'arrêter, il est facile de voir qu'il est parfaitement maître de lui : son œil reste vif et a par moments une expression ironique. Le sentiment qui paraît dominer chez lui est une très grande irritation contre Barré. Il l'exprime dans les termes suivants :

Un garçon que je n'aurais pas dû connaître !... Si je me suis perdu, c'est de sa faute... Je n'aurais jamais dû l'aider à le sortir de sa position... Lui, mon camarade de collègue ! lui, mon ami ! et il m'accuse !... Quel avenir il me fait ! Quel intérêt avais-je à commettre ce crime ? qu'on le dise ! Si je n'ai pas d'intérêt, comment suis-je coupable ?

D. Le moment est venu de rentrer en vous-même. Vos cris et vos violences ne toucheront personne. Vous avez commis le crime avec Barré, il ne vous reste plus qu'à vous soumettre à l'expiation. – R. Ah ! le malheureux ! Si tout est connu, faites de moi ce que vous voudrez, je ne dirais plus rien.

Il se renverse sur sa chaise. Deux personnes parviennent à peine à le contenir.

Oh ! Barré ! c'est toi qui a fait cela ! J'ai toujours été trop bon ; j'ai passé partout où il a voulu. Moi, je suis comme cela, j'ai trop de cœur. Demandez à mes amis, je ne savais rien leur refuser ; je me privais pour leur

donner de l'argent... Bête, imbécile que je suis ! voilà la vie. On est trop bon, on fait le bien, et l'on est récompensé comme cela.

D. Vous feriez mieux de dire : J'ai fait le mal et voilà le châtement. – R. Ah ! Barré, malheureux !

D. Acceptez-vous maintenant toutes ces déclarations ? – R. Je ne puis rien vous dire.

D. Votre silence ne suffit pas, il faut enfin que vous parliez.

Il se débat de nouveau, puis jetant à terre son chapeau avec colère, il s'écrie d'une voix forte : Eh bien ! oui... oui... oui... je suis coupable.

D. Comment l'avez-vous frappée ? – R. Est-ce que je me rappelle ? Cela me dégoûte... Quelle saleté !... Dire qu'il m'a amené là ! Sans lui je ne l'aurais jamais fait.

Nous faisons ensuite conduire les deux inculpés dans la salle des autopsies. La malle est ouverte en leur présence. Nous y trouvons les débris du cadavre tels qu'ils ont été décrits dans le procès-verbal de M. le juge d'instruction du Mans.

Les débris placés sur la table d'autopsie sont soumis à l'examen des médecins.

Barré détourne la tête.

Lebiez est plus calme, et il suit même d'un œil curieux les détails de l'autopsie. Nous prions Barré d'aider les recherches des médecins, en nous disant à quel endroit il a frappé la femme Gillet. Mettant la main sur sa tête, il nous désigne par ce geste, sans ajouter un mot, la place où il a atteint sa victime. M. le docteur Bergeron, en présence de ses collègues, trouve en effet, à l'endroit indiqué, les traces du violent coup de marteau. Barré ajoute que nous trouverons ce marteau dans son logement de la rue Rochebrune. Nous engageons également Lebiez à dire où il a frappé et avec quel instrument. Il répond : « Dans le cœur, avec un grattoir que j'ai pris dans le cabinet de Barré, sur son bureau, lorsque la femme a été renversée. »

Les médecins nous ayant dit qu'il y avait six perforations à l'endroit indiqué, Lebiez ajoute : C'est possible, j'ai frappé comme cela, et il fait le geste de donner plusieurs coups d'un mouvement précipité.

Nous faisons ensuite conduire les inculpés rue d'Hauteville, où, suivant leur déclaration, le crime aurait été commis... ils complètent leurs précédents aveux par les déclarations les plus détaillées.

Barré dit en terminant : « Tout cela était entendu entre nous. »

Au moment où on l'emmène, Barré se retourne vers Lebiez et lui dit : « N'est-ce pas, Paul, que tu ne m'en veux pas ? Lebiez répond : « Non, je ne t'en veux pas, donne-moi du tabac. »

En traversant l'escalier et la cour de la maison, Barré baisse la tête. Lebiez regarde avec assurance les personnes qui se pressent sur son passage et qui font entendre des menaces malgré les précautions qui ont été prises. »

Après cette lecture, M. le président renvoie la continuation des débats à demain.

M. l'avocat général Fourchy prendra la parole au début de l'audience.

1^{er} août 1878

-

Audience du 31 juillet 1878

L'affluence est toujours très grande aux abords de la salle.

A l'heure habituelle, les accusés sont ramenés par les gardes. Nous n'avons rien de particulier à noter aujourd'hui sur leur physionomie. Ils ne sont ni abattus ni plus fermes que dans les deux audiences précédentes. Ils semblent d'ailleurs garder la même attitude : muette, résignée, morne.

Le public s'entretient très vivement, sinon des péripéties des débats qui ont été forts calmes et des faits même, qui sont depuis longtemps établis et reconnus, du moins du caractère si intéressant que présente cette affaire. Elle a en effet de la gravité par plus d'un côté et le moraliste, le philosophe, le penseur peuvent puiser dans ses détails le sujet de plus d'une discussion et de plus d'un enseignement, et l'homme politique même saura y relever certains détails qui ont leur gravité.

A dix heures et demie, la Cour entre et prend séance.

M. le Président : Monsieur l'avocat général, vous avez la parole.

Un profond silence s'établit.

M. l'avocat général Fourchy se lève et s'exprime en ces termes :

Le 6 avril de cette année, une logeuse de la rue Poliveau accourut très émue chez le commissaire de police de son quartier et lui annonça qu'elle venait de découvrir dans une chambre inoccupée des membres humains. Le commissaire de police se transporta immédiatement rue Poliveau, 42, et saisit deux paquets soigneusement enveloppés ; il les fit ouvrir et il constata que chaque paquet contenait un bras et une cuisse détachés du corps d'une femme.

La logeuse lui apprit que la chambre dans laquelle elle venait de faire cette lugubre découverte avait été louée par elle, le 23 mars, au soir, à un jeune homme qui avait pris le

nom de Gérard (Emile) ; qui s'était dit étudiant et qui avait payé à l'avance le loyer d'une semaine ; que ce jeune homme était accompagné d'un autre homme ; que le 24, de grand matin, il était venu, pour la deuxième fois, s'était fait remettre la clé de la chambre, était monté dans cette chambre, puis, qu'après un séjour très court, il était redescendu, s'était éloigné, et que depuis lors il n'avait pas reparu. Il était évident que c'était dans la matinée du 24 mars qu'il avait apporté les deux paquets qui avaient séjourné dans la chambre jusqu'au 6 avril. Il les avait renfermés dans un placard dont il avait remporté la clef. Aucun signe extérieur n'avait révélé la présence de ces débris dont la conservation était remarquable, et c'était une circonstance fortuite qui avait déterminé la femme Jeanson à faire ouvrir ce placard dans lequel ils étaient déposés.

Presque immédiatement la presse annonça cet événement qui excita vivement la curiosité publique. Pendant plusieurs semaines, les journaux entretenirent leurs lecteurs de l'affaire de la rue Poliveau. On crut d'abord, je devrais dire on espéra que les membres humains cachés dans la maison garnie de la femme Jeanson avaient été déposés par un jeune étudiant qui avait voulu faire une légende mystérieuse. Un journal s'empara de cette idée, la développa, grossissant les détails, tournant en dérision les journalistes à l'affût de nouvelles à sensation, et les magistrats, désireux de poursuivre comme des criminels, les plaisants de mauvais goût ; mais le jour même où cette raillerie était publiée, la preuve du crime était faite ; l'identité de la victime était établie. Deux jours plus tard, l'un des assassins était arrêté ; il ne tarda pas à avouer sa culpabilité et à faire connaître son complice.

Dès que le crime fut connu, il s'éleva de toutes parts un sentiment d'horreur qui a été trop profond et trop sincère pour que je ne le rappelle pas. Le souvenir de cet homme qui, le premier avait dispersé les membres déchirés de la femme qu'il avait assassiné et qui, il y a deux ans, a comparu devant le jury de la Seine, revenait à tous les esprits. On nommait les imitateurs de Billoir, condamnés comme lui, frappés comme lui de la peine capitale, et l'on se demandait par quelle contagion cette tradition était transmise à d'autres scélérats. Ce n'était pas seulement la terreur qu'inspirèrent ces crimes si fréquemment répétés ; c'était l'indignation. L'assassinat est un des crimes les plus graves, un de ceux pour lesquels le législateur a réservé la plus grande des expiations ; il est puni de mort, parce qu'il porte l'atteinte la plus grave à la sécurité publique, quel que soit le moyen qui ait été mis en œuvre par le coupable. La mutilation du cadavre, au point de vue de la loi, n'aggrave pas la responsabilité de celui qui a été l'auteur du crime. Mais la conscience publique va plus loin que la loi pénale, et je ne l'en blâme point. Elle s'inspire d'un sentiment qui l'honore et qui se manifeste dans notre pays, dans notre Paris surtout, le respect des morts. La mort reçoit les

hommages de tous, même des indifférents, c'est le dernier hommage rendu à l'âme immortelle. Malheur à celui qui ne la respecte pas !

Quels étaient donc les auteurs du crime, quelle était leur victime ? La première enquête n'avait recueilli que de faibles indices ; seraient-ils suffisants ? Ils ont été, grâce à l'intelligence, à l'activité énergique d'un magistrat qui, avec l'assistance d'auxiliaires habiles et dévoués, a su percer en quelques jours le secret de ce qu'on appelle alors le mystère de la rue Poliveau et, marchant droit aux deux assassins, les a contraints à avouer leur crime.

Qui les aurait soupçonnés ? Qui aurait pu croire que ces deux jeunes hommes avaient concerté, préparé et exécuté un crime qui semblait être l'œuvre d'un malfaiteur de profession, que le vol avait été leur mobile, que ces deux hommes qui étaient nés pour le bien étaient devenus, par une chute inexplicable, des voleurs et des assassins ? Ils appartenaient l'un et l'autre à une famille honorable ; leur éducation a été complète ; ils suivaient des carrières libérales ; le succès les attendait. Comment expliquer cette dégradation morale ? Telle est la première question que vous vous posez, que je me pose également et que je vais examiner en vous racontant rapidement la vie des deux accusés, contre lesquels je vous demanderai de vous montrer impitoyable.

L'interrogatoire des accusés vous les fait trop bien connaître pour qu'il soit nécessaire de reproduire dans tous ses détails le récit de leur courte existence. Je me contenterais de vous rappeler les événements principaux, en insistant sur les traits qui le caractérisent.

Barré est originaire de la commune de Saint-Georges-sur-Loire. Son père, ancien ouvrier, qui a acquis par son travail une modeste fortune, n'avait d'autre souci que son bonheur. Il l'avait fait élever au collège d'Angers où ses études furent brillantes. Il voulait acquérir pour lui, dans le pays, un office de notaire, lui faire contracter une union heureuse et le voir prospérer près de lui. Sa mère était morte en lui donnant le jour, mais il avait trouvé, dans la seconde femme de son père, une affection maternelle, et un témoignage recueilli par l'information nous apprend que son enfance avait été entourée des soins les plus tendres. A peine âgé de dix-huit ans, il fut admis à travailler dans une étude de notaire. Son immoralité le fit chasser par son premier patron. Il vint alors à Angers et devint l'amant de la femme Lepin.

Cette femme, très jeune, déjà mère de deux enfants, vivait séparée de son mari. Elle était misérable et recevait les secours de la charité publique. Sa réputation était détestable. On a dit, avec raison, qu'elle a exercé sur Barré une fâcheuse influence : mais on se tromperait gravement si l'on pensait qu'elle l'a entraîné au crime qu'il a commis.

En 1875, il abandonna Angers pour Paris et il entra, au mois de septembre de cette année, en qualité de cinquième clerc, chez un notaire de Paris. Il nous apprend lui-même, dans

une de ces lettres, qu'il laissait à Angers de mauvais souvenirs : il écrivait, au mois d'avril 1876, aux époux Demay, qu'il ne voulait pas se faire voir à Angers : car sa réputation ne devait pas être bien accréditée. Son dernier acte, en se séparant de son père, avait été, sinon un vol puni par la loi, tout au moins un acte d'indélicatesse. Profitant de la confiance de son père, il avait ouvert sa caisse et enlevé une somme qu'il s'était appropriée. A peine arrivé à Paris, il avouait sa faute, pour détourner, disait-il, les soupçons qui auraient pesé sur une domestique. La lettre qui contenait cet aveu a été reproduite dans un recueil qui est joint au dossier de la procédure. Un exemplaire de ce recueil a été communiqué à chaque accusé qui l'a annoté. En marge de cette lettre, je lis ces deux mots, écrits par Lebiez : « Déjà poseur ! »

Barré, dès son arrivée à Paris, trompe son père. Il lui annonce ses rapports avec son camarade Lebiez et lui écrit à deux reprises que Lebiez suit le cours régulier de ses études médicales et qu'il est élève externe à l'hôpital de Lariboisière. C'était un mensonge. Le mensonge, la fraude sont les procédés habituels de cette âme basse et cupide. Mais le trait dominant chez lui c'est l'avidité, le désir du gain : « Avec de l'argent, écrit-il à son père, on gagne de l'argent, et certes, je te prie de croire que si j'en avais en ma possession, je saurais bien l'employer utilement et le faire produire. » Cette lettre porte une annotation de Lebiez qui s'étonne que Barré ait prétendu que son ami lui avait conseillé de jouer à la Bourse. Lebiez dit vrai. Barré n'avait aucun conseil à recevoir. C'était lui qui donnait des conseils à son père et se vantait de son habileté à faire fructifier ces fonds, dont il sollicitait l'envoi. Il se vantait de ses succès, et il écrivait au mois de novembre 1877 à son père : « Deux mots de moi te feront plaisir, en voyant que, en l'espace de trois jours, ton fils a gagné 302 francs. Je te vois rire d'ici. » La fureur de la spéculation s'était emparée de lui, et il l'avoue. « Tous les soirs, écrit-il à son père, en m'en allant dîner, j'achète le journal qui vient de paraître et je dévore le cours de la Bourse pour voir si j'ai fait une bonne ou une mauvaise journée. » Cette lettre est datée du 29 juin 1877. A cette époque, il travaillait en qualité de troisième clerc dans une étude de notaire. Il recevait des appointements de son patron, des fonds de son père. Mais il ne comptait plus sur un travail régulier. Il voulait faire fortune rapidement et n'avait de l'espoir que dans les variations rapides des cours de la Bourse. On a saisi chez lui des bordereaux constatant des achats et des ventes, mais nous ne connaissons qu'une partie des spéculations qu'il tentait. Ce qui est certain et avoué par lui, c'est que tous les fonds qui étaient à sa disposition ont été dissipés dans ses jeux de Bourse. Son père, séduit par ses promesses, lui avait envoyé, à diverses reprises environ 6000 francs. Il les avait perdus. Il avait eu recours, pour réparer ses pertes, à des manœuvres qui montraient qu'il avait oublié depuis longtemps tout sentiment d'honnêteté.

Insinuant, doucereux, habitué à parler le langage des affaires, il avait inspiré confiance à deux pauvres filles qui lui avaient confié le produit de leurs économies. L'une, la fille Mosbascher lui avait remis le 19 janvier 1877 3000 francs, qu'il devait placer en rentes ou en obligation. L'autre, Elisabeth Garceau, lui avait versé 2000 francs qu'il s'était engagé à rembourser le 22 février 1878. Ces 5000 francs hasardés dans des spéculations avaient été perdus. Barré ne pouvait rembourser ces deux créancières, et il voulait tenter de nouveau le hasard et faire de nouvelles dupes. C'est ce désir qui l'a déterminé à créer au mois de novembre dernier un cabinet d'affaires. Pour réaliser ce projet, il voulait obtenir de son malheureux père de nouvelles sommes, et c'est alors qu'il s'engagea entre eux une correspondance qui s'est prolongée pendant cinq ans et qui donne la mesure de la valeur morale de l'accord. Pour inspirer confiance à son père, il se prétend acquéreur d'un cabinet d'affaires que lui vend une dame Lévy, veuve et tutrice de ses enfants mineurs. Il ne cesse d'insister sur ces prétentions de cette dame Lévy, et lorsque son père s'étonne de ne recevoir d'elle aucune communication, Barré dicte une lettre à sa maîtresse qu'elle signe du nom de femme Lévy. Lebiez a écrit en marge de la reproduction de cette lettre ces mots : « Barré m'accuse d'avoir fait des faux, comment appelle-t-il donc la lettre ci-contre ? »

Pour expliquer son départ de l'étude dans laquelle il travaillait, Barré s'était fait adresser d'Angers, une dépêche télégraphique, simulant la maladie de son père. Pour tromper son père, il lui faisait écrire par Lebiez une lettre annonçant qu'il gardait le lit. Cet homme ne vivait que de mensonge et de fraude. Il était établi rue d'Hauteville depuis les premiers jours du mois de novembre. A partir du mois de janvier, il était sans ressources. La femme Lepin avait recours à des engagements au Mont-de-Piété pour subvenir aux nécessités de la vie. Elle écrivait à ses amis d'Angers qu'elle vivait dans la misère. Néanmoins, Barré parlait à son père de ses bénéfices et des courtages qu'il devait recevoir.

Le 23 février, la demoiselle Garceau lui fit sommation de rembourser les 2000 francs qu'elle lui avait confiés l'année précédente. Barré, désireux d'apaiser l'irritation de cette femme, mais hors d'état de lui donner satisfaction, eut recours à une double fraude. Il écrivit qu'il était vivement pressé par la prétendue dame Lévy, qui lui avait cédé son cabinet d'affaires, et lui envoya le modèle d'une dépêche télégraphique ainsi conçue : « Ne puis envoyer 2000 francs avant fin courant. Te cautionne envers cette dame. » Cette dépêche, si elle lui était parvenue, aurait été présentée par lui à la demoiselle Garceau, qui se serait crue garantie par le cautionnement de Barré père. Mais le père de Barré refusa de contracter aucun engagement.

Tous ces frais vous peignent Barré tel qu'il est, avide d'argent, rusé, sans scrupule, trompant tous ceux à qui il a inspiré confiance.

La sommation de la dame Garceau fut suivie d'une poursuite dirigée par un changeur à qui Barré devait des différences de Bourse qu'il n'avait pas payées. La situation était désespérée. Le cabinet d'affaires ne produisait rien. Son malheureux père ne pouvait satisfaire à ses incessantes demandes d'argent. Il lui écrivait : « Je crois que cela va me faire mourir de chagrin de voir que j'ai tant dépensé d'argent pour un enfant qui ne me fait que des tourments ».

La Femme Lepin avait, dès la fin du mois de février, abandonné le domicile de son amant et s'était placée comme femme de service dans une brasserie de la rue Charlot. Barré, assisté de Lebiez, son ami inséparable, commet alors son premier vol.

Il fréquentait une fille publique qui habitait à cette époque rue Saint-Denis. Depuis plusieurs années, il avait des rapports avec elle. Il se rendit dans son logement ; la pria d'aller acheter des liqueurs, et pendant son absence, il décrocha la montre d'or de cette fille et la cacha dans ses chaussures. Lorsque la fille Thilloy rentra dans sa chambre, elle constata le vol et s'en plaignit ; mais elle sortit de nouveau ; à son retour, Barré, craignant d'être arrêté, avait restitué la montre. C'est Lebiez qui a révélé cette tentative de vol, et il reconnaît qu'il devait partager avec son ami le produit de la vente de la montre de la fille Thilloy.

Quelques jours plus tard, Barré retourna chez cette fille qui lui adressa ces mots : « Vous voilà, petit voleur. » Il fut très ému, et néanmoins, il resta près de la prostituée. A son départ, la fille Thilloy constata qu'il avait volé huit francs de menue monnaie, déposée sur la cheminée. Barré avoue ce vol ; il a partagé ces huit francs avec Lebiez qui l'attendait dans le débit d'un marchand de vin. Telle était la dégradation morale de ces deux hommes au moment où le meurtre de la femme Gillet a été résolu par eux. Avant de reproduire devant vous le récit de ce crime, il est nécessaire que je vous rappelle, en quelques mots, les premières années de Lebiez.

Lebiez, comme Barré, est le fils d'un honnête homme. Sa famille occupe dans la société un rang plus élevé que la famille de Barré. Il a reçu une excellente éducation. En 1872 et 1873, il a subi avec succès les épreuves du Baccalauréat ès Lettres et du Baccalauréat ès sciences. Son goût le portait vers l'étude des sciences naturelles. Un de ses alliés, prévoyant les dangers qu'il pouvait courir s'il était abandonné à lui-même, lui faisait la somme nécessaire pour suivre les cours de l'école navale de Brest. Mais la vie régulière, la discipline lui étaient insupportables. Après un séjour d'un mois et demi à Brest, il donna sa démission. Il a laissé peu de souvenirs à l'Ecole de Médecine de Brest. L'enquête qui a été faite dans cette

ville a cependant fait découvrir que Lebiez avait eu à cette époque des rapports d'amitié avec un jeune homme qui a été chassé plus tard de l'Ecole à raison de son inconduite. C'est un des traits de la vie de Lebiez ; partout il se lie avec des hommes vicieux ou malhonnêtes. A Brest, à Angers, à Paris, il fréquente de préférence les mauvais sujets. L'information a relevé des noms que je ne peux pas livrer à la publicité. Pendant plusieurs années, Lebiez suivit les cours de médecine d'Angers, et s'y distingua sinon par son assiduité, tout au moins par son intelligence et son habileté pratique.

Au printemps de l'année 1875, il vint à Paris, il devait prendre ses inscriptions à la faculté de médecine et y suivre les cours. Il n'a jamais été inscrit et n'a pris aucun grade. Comment a-t-il vécu pendant son séjour à Paris ? Barré a dit dans une de ces lettres, que c'était un mystère pour lui. Pendant quelques mois, il a été attaché comme professeur à une institution ; on l'a renvoyé ; il ne savait ni se faire respecter par les élèves ni donner l'exemple du travail. D'ailleurs, il avoua lui-même qu'il n'était pas fait pour la vie régulière. Un emploi modeste était en-dessous de lui. Son ambition, son orgueil n'ont pas de limites. Il errait de garni en garni, si misérable, qu'un jour on fit une quête pour lui acheter des vêtements ; faisant parfois des préparations anatomiques, mais vivant la plupart du temps des secours qu'il recevait de ses camarades. Il a avoué devant vous qu'il ne se contentait pas de faire appel à leur charité et qu'il lui arrivait parfois de voler chez eux des livres qu'il vendait. Il était au niveau de son ami Barré. Mais si l'abaissement moral était le même, les caractères étaient dissemblables. D'une intelligence plus vive, plus fine, plus étendue que Barré, Lebiez joignait à son habileté de conception, la fermeté dans l'exécution, il complétait Barré. Son allure, sa vie, étaient telles qu'un témoin disait de lui, c'est un homme à vous attendre au coin d'une rue et à vous assommer. Il l'a dit lui-même, presque d'un ton vantard : « Je vivais comme un bohème. » Le mot n'est pas tout à fait exact. Il vivait comme un bandit.

Ce même homme, qui se vante d'être un bohème, fait parade de sensibilité. On a saisi chez lui des vers qu'il adressait à un crâne de jeune fille.

M. l'avocat Général lit les commentaires de Lebiez que nous avons publié hier.

Quand à son orgueil, je vous disais qu'il était sans bornes. Il nous apprend lui-même qu'il se croyait destiné à s'illustrer dans les sciences naturelles, et il méprise les conseils de ceux qui voulaient faire de lui un garçon de bureau ou un commis de magasin.

Habile, expérimenté, sans scrupules, prêt à tout, il est le commensal, le compagnon de Barré. La misère de Barré le toucha peu ; mais il n'hésita pas à lui prêter son aide pour sortir de cette misère, quels que soient les moyens d'exécution. C'est l'homme qui, d'après les déclarations de Barré dans l'instruction, dira en parlant d'avance de la victime : « J'arrangerai son crâne et je le vendrai 25 francs. »

M. l'avocat général expose la nature des relations de Barré et de Lebiez à Paris ; comment ils se sont associés pour l'idée, et ensuite pour la perpétration du crime ; la part qui appartient à chacun dans l'assassinat ; leur conduite postérieure, enfin la solidarité qui les unit. Il soutient, à l'égard de la femme Lepin, l'accusation limitée de complicité de vol qui a été relevée déjà contre elle. Mais quel est le pire coupable de Lebiez ou de Barré ? M. l'avocat général répète qu'ils se valent l'un l'autre.

Aurez-vous pitié de leur jeunesse ? Ce ne sont plus des enfants ; ce sont à peine des hommes ; serez-vous impitoyables pour ces adolescents ? C'est le seul argument qu'on puisse invoquer en leur faveur. Je ne suis pas de ceux qui sont impitoyables. Je ne demande pas au jury une décision barbare que je ne rendrais pas. Je ne lui demande que ce qui est juste, nécessaire, raisonnable, et vous le savez, l'émotion momentanée est mauvaise. C'est en votre âme et conscience que vous allez décider du sort de ces deux accusés. Eh bien ! quel peut être le motif raisonnable de leur crime ?

Ils ont vingt-cinq ans. Est-ce que leur raison n'est pas encore formée ? Est-ce que l'intelligence n'a pas atteint son entier développement ? Où trouverez-vous un dessein plus longuement médité, plus fermement conçu, plus énergiquement exécuté ? Tout était prévu, préparé, combiné ; tout a été tenté et suivant le plan qui a été suivi ; rien n'était laissé au hasard. La mort de leur victime était résolue ; ils ont discuté les moyens d'exécution. L'empoisonnement a été écarté. Il a été décidé qu'elle périrait sous les coups de Barré. Lebiez a désigné le point précis sur lequel ces coups devaient porter, et, à deux reprises, Barré, armé du marteau qui devait suffire pour déterminer une mort rapide, s'est introduit traîtreusement dans la chambre de la veuve Gillet. Deux fois elle a échappé à la mort, Lebiez, accusant la lâcheté ou la maladresse de Barré, celui-ci a tenté une troisième fois sans succès de consommer l'assassinat.

L'idée du crime avait si profondément pénétré dans ces esprits pervertis, qu'après ses premières tentatives ils forment à l'instant le projet qu'ils ont exécuté le 23 mars. Barré attire chez lui la femme Gillet, lui porte le premier coup, et Lebiez lui perce le cœur. Quelle persistance dans le mal ! quelle cruauté ! quelle insensibilité ! Citez-moi des criminels plus consommés que ces hommes de vingt-cinq ans ?

Direz-vous que Barré et Lebiez ont été exposés à des tentations irrésistibles ; qu'à l'âge où l'homme impatient de tout frein, fait le premier usage d'une indépendance qu'il est à peu près incapable de diriger, ils ont subi des épreuves trop fortes pour leur inexpérience ? Abandonnés dans le tumulte de la vie de Paris, ils ont cédé à un entraînement qui leur a été fatal ? Messieurs, n'exagérons rien et rappelons-nous l'enfance de ces deux hommes, de quels soins ils ont été entourés, quels exemples ils ont eu sous les yeux et comment ils ont rompu volontairement tous les liens qui les rattachaient à leur famille. Il est des malheureux qui, dès leur enfance, presque dès leur naissance, subissent une influence qui les conduit au crime. Dirigés vers le mal par ceux qui devraient les retenir, sans appui moral, ils ne pourraient revenir au bien que par un effort énergique et ils sont incapables de faire cet effort. Ceux-là aussi sont coupables, car si abaissée que soit leur intelligence, ils ont conservé cette lumière divine qui ne s'éteint jamais dans la conscience de l'homme. Lorsque leur perversité met en danger la société, elle le frappe comme le veut la loi.

Est-ce que le crime de Lebiez et de Barré n'est pas un de ces périls qui ébranlent la société tout entière ? Et les accusés, quels reproches peuvent-ils adresser à cette société qu'ils menacent ? Leur esprit était cultivé ; leur instruction complète ; l'avenir se préparait pour eux meilleur que pour leurs pères. L'un, doué d'une intelligence remarquable, après avoir obtenu successivement les diplômes de bachelier ès lettres et de bachelier ès sciences pouvait se livrer aux études de son choix et conquérir, par son travail, un rang distingué dans le monde. L'autre, dans une sphère plus modeste, était destiné à suivre la carrière utile de ces officiers ministériels qui jouissent de tant d'estime et de considération. Tous deux, dans leur ville natale, sous la surveillance de leurs parents, devaient attendre le jour où ils seraient préparés à lutter contre les obstacles que tout homme rencontre au début de sa carrière. Mais la vie régulière, le labeur quotidien leur pesaient. Tous deux, sans se concerter peut-être, mais par une aspiration commune, ont abandonné leur province et se sont élancés vers Paris. Lebiez, dont l'orgueil est immense, se croyait supérieur aux maîtres qui dirigeaient ses études. Barré, dont l'avidité n'a pas de bornes, courait après la fortune. Tous deux avaient déjà renoncé à faire cet effort énergique et persistant qui assure le succès légitime. Tous deux ont couru aux dangers, les ont cherchés et sont venus volontairement se perdre dans cette vie agitée, pour

laquelle ils n'étaient pas préparés, et je puis répéter en parlant de leur existence à Paris, ce que je disais du crime qu'ils ont commis. Ils ont mis à exécution un plan qu'ils avaient longuement préparé.

La jeunesse et ses entraînements ; ils ne la connaissaient pas. Dira-t-on que Barré a cédé à la passion que lui inspirait sa maîtresse ? Il aime à cacher son amour pour cette femme qu'il a perdue, dit-il, mais qui ne doit pas être condamnée. Nous savons quelle était la fidélité des deux amants. La femme Lepin a été arrêtée au cours d'une scène d'orgie. Barré rendait chaque mois visite à une fille publique. La maîtresse aspirait au jour où elle retrouverait sa liberté, et se plaignait de la jalousie de son amant. Barré l'a dit lui-même ; ce qui a causé sa ruine, ce n'est pas l'entretien de la femme Lepin, c'est la suite désastreuse de ses spéculations de Bourse. La passion du jeu, le désir d'acquérir rapidement des sommes considérables, tel était l'unique mobile des actes de cet accusé. Ses propres ressources, les sommes que lui envoyaient son père, les fonds que lui avaient confiés les deux pauvres filles qui avaient cru à sa probité, tout a disparu dans le gouffre de la spéculation ; et lorsque renonçant à sa vie régulière, il tentait de fonder un cabinet d'affaires, il espérait attirer à lui de nouvelles dupes et recevoir d'autres dépôts qu'il aurait hasardés dans ses opérations désastreuses. Ce que je veux, écrivait-il à son père, c'est de gagner de l'argent. Lorsque le crime a été consommé, sa première pensée a été de spéculer sur une partie des valeurs qu'il avait volées. Je veux de l'argent : tel est le cri de son cœur. Lorsque tout est épuisé, lorsqu'il est pressé par les réclamations des malheureux qu'il a ruinés, il devient voleur et s'empare de quelques francs déposés sur la cheminée d'une prostituée, parce qu'il sait que cette femme n'osera pas le faire arrêter.

Mais à quoi bon ce vol ? Ce qu'il veut, c'est un aliment à sa passion du jeu ; c'est l'élément de sa fortune à venir. Il a près de lui une vieille femme qui vit misérablement, mais qui cache sous son grabat le produit de ses économies. Cette femme peut le sauver ; elle doit lui confier des valeurs qu'elle a péniblement amassées. Obséquieux, patelin, il lui adresse des offres qu'elle refuse. A partir de ce moment, cette femme est pour lui un objet de haine. Lebiez, l'homme d'action, d'un esprit plus fertile en invention, aussi mauvais, non pire que lui, l'encourage au vol. De quel droit la femme Gillet cache-t-elle cette fortune dont elle n'use pas, et qui leur est indispensable ? C'est une honte. Cela fait mal au cœur. Cette misérable avare est condamnée par eux. Ils tentent de commettre un vol ; ils échouent. A partir de ce moment, sa mort est résolue ; c'est elle qui doit périr. C'est la loi du plus fort. C'est la mise en pratique de la doctrine de Lebiez. Dans le combat pour la vie, le faible doit faire place au fort. Dans cette résolution commune, chacun a sa part. L'avidité est la même ; la perversité la

même ; l'ardeur au mal, la sûreté dans l'exécution est égale. Lebiez est prêt à tout, et il garantit le succès ; car il dispersera les membres de la victime, de telle sorte qu'il soit impossible de les retrouver. Barré l'attirera chez lui, sans qu'aucun fait puisse l'avertir, exciter sa défiance, il est à l'abri de tout soupçon, lui si poli, si honnête, si estimé. Toutes les précautions sont prises ; le crime est accompli, et pendant près d'un mois, ces deux grands coupables conserveront leur horrible secret. Messieurs, voilà l'œuvre de ces hommes de vingt-cinq ans. Ne me parlez pas de leur jeunesse, elle ne m'inspire ni pitié, ni émotion ; je ne ressens que le dégoût. Que la justice humaine ait son cours ! Dieu seul peut leur pardonner !

L'audience est suspendue. Elle est reprise à une heure.

Me Georges Lachaud, défenseur de Barré, prend la parole.

Il y a un an à peine, dit-il, un homme comparaisait devant le jury : c'était Billoir. Rien ne put le sauver. On vous disait alors qu'il fallait un exemple. Billoir fut exécuté. Huit jours après, à Marseille, un autre Billoir surgissait. La jeunesse de Vitalis ne put le sauver. Il fut exécuté. A quelques jours d'intervalle, dans l'Eure, Louchard assassinait et dépeçait sa mère. En Belgique, autre crime semblable. Aujourd'hui, Lebiez et Barré comparaissent pour le même forfait. Quand on voit l'inutilité de tels exemples ! n'est-on pas portés à croire que verser le sang n'est pas le meilleur moyen d'amener à ne plus verser le sang ? Je ne contesterai pas personnellement la valeur de la peine capitale, mais je me contenterai de dire qu'il ne faut l'appliquer que lorsqu'elle est forcément indispensable. Vous ne l'appliquerez pas à Barré, parce que pour lui, il y a des excuses sérieuses. Je disputerai avec acharnement sa tête à l'échafaud.

Son procès a fait du bruit. Pourquoi ces émotions de l'opinion et cette publicité ? Le motif de cette animation dans une cause où tout est connu, l'amour passionné de la justice. Eh bien ! la foule se demande si vous ferez dans ce procès, une dispensation exacte de la justice. Il ne s'agit pas en effet d'erreur judiciaire ici ; de quelque façon que vous frappiez, vous frapperez sur des coupables. Non, mais il s'agit de la justice distributive, de la réalité exacte des condamnations. Je vous invite donc à descendre dans le borbier de cette affaire ; vous rendrez ensuite un verdict pondéré qui réunisse à la fois l'équité et la miséricorde.

Le problème, le voici : deux hommes ont commis le crime. Quelle est la part de responsabilité de chacun d'eux ? Quelle est la part de peine qui doit revenir à chacun ?

M. l'avocat général a dit qu'ils étaient également coupables, moi, je réponds que cette égalité dans la culpabilité n'existe pas, de même que d'une façon générale l'égalité n'existe pas dans la nature. On vous demande, sans émotion, on l'a dit, de faire tomber ces deux jeunes têtes ; on vous demande l'égalité dans la mort. Vous vous direz peut-être : Deux c'est trop, mais un ! Eh bien ! je ne veux pas de cet argument, mais je me contenterai de vous dire que s'il y a des degrés dans le crime, il doit y en avoir dans la répression.

Je ne discuterai pas les agissements combinés de ces deux hommes. Je ne veux pas les opposer. Deux naufragés qui essayent de se précipiter dans l'abîme, c'est là un spectacle écoeurant. Je ne veux pas vous donner ce spectacle, je me contenterai de faire successivement le portrait de ces deux hommes et de vous dire ensuite : « Examinez le crime et appréciez ! »

Barré d'abord.

C'est un de ces petits jeunes gens qui arrivent de province par milliers, abordant pleins d'illusions, sans principes, sans appuis, la vie parisienne sans la connaître. Il a tous les prix du lycée. J'espère qu'aucun lycéen ne m'écoute, ce serait décourageant pour les jeunes élèves. Enfin, dans l'Anjou, Barré était un clerc excellent, cela a été établi par l'instruction, et M. l'avocat général ne me démentira pas. Oui, mais il a été renvoyé. C'est vrai. Pourquoi ? Parce qu'il contait fleurette à la bonne de la maison. Et après ? Où sont donc les jeunes gens qui arrivent à Paris sans avoir jamais péché. Il aimait les femmes, c'est dangereux ; mais il y a autre chose, il a aimé une femme, c'est plus terrible. Il a aimé Mme Lepin. Je ne chargerai pas Mme Lepin : elle prête à la critique et peut-être à l'imagination. Elle faisait son métier. Que m'importe !

Il l'avait amenée à Paris. Débauché, soit, mais naïf. Ceux qui viennent à Paris dans ces conditions, n'y traînent pas ordinairement leur boulet. Quel esprit y apportait-il ? Le meilleur. On ne peut pas contester qu'il a été clerc intelligent, laborieux, exact et tranquille. Il travaillait et gagnait, soit avec les petits secours de son père, soit avec ses 75 francs d'appointements, de quoi s'entretenir. Mais n'oubliez pas qu'il avait à entretenir une femme ; que dis-je, une femme ? et les deux enfants de cette maîtresse. Oui, il a alors joué à la Bourse ; mais son père, ce brave homme, le père Barré n'a-t-il pas manqué d'une juste sévérité ? Relisez sa correspondance. Ne l'a-t-il pas poussé un peu aux jeux de la Bourse ?

Toujours est-il que ce malheureux a été poussé à spéculer. Ensuite, le père l'engage à revenir au pays. S'il reste, il y avait d'excellentes raisons pour lui de ne pas revenir à Angers, où, en réalité, il ne pouvait ni trouver une bonne place, ni, avant d'avoir fait son stage, acquérir une étude dont, d'ailleurs, son père ne lui faisait pas le prix.

Barré n'a pas volé son père ; il n'a pas abusé de la confiance des deux domestiques ; il n'a pas commis d'escroquerie ou de filouterie avec l'achat et la vente de livres de droit au Quartier Latin. Il était honnête homme encore ; mais la femme Lepin était là. Il y avait des exigences à satisfaire. Il a décidé de fonder un cabinet. Il a trompé son père, non sur le fait, mais sur une circonstance, un détail de l'entreprise. Au moment où il est devenu agent d'affaires, rue Hauteville, il était un jeune homme médiocre, encore honnête, pourtant. A partir de ce moment, il a été au mal : il était ami de Lebiez.

Lebiez ! type rare ! Il ne s'est pas compromis. Vous ne le connaissez pas. Oui et non. Pas de réponse. Il n'a rien dit. Il ne s'est pas révélé. J'espère que votre clémence sera complète ; d'ailleurs son avocat ne compte plus ses triomphes. Mais s'il y a une part à faire. Songez-y ! Examinez.

Lebiez ! notre époque seule peut produire un criminel de cette sorte. Il y a des scélérats comme il y en a toujours eu, mais le propre de notre temps, c'est d'idéaliser les vices et les ignominies. Lebiez a toujours su ce qu'il faisait. Il a été au crime par déduction scientifique. C'est la philosophie de l'assassinat. Il aurait pu vivre du moins avec la profession de maître d'études. Il a renoncé à ce travail alors que Barré allait exactement à son étude. Lebiez vivait aux dépens de ses camarades sans rien faire ; toutes ses bassesses lui venait de l'orgueil, de l'orgueil pire chez lui que la cupidité. Il méprisait la société ; il méprisait le mépris des autres. Il aurait pu dire : « Je suis plus bas qu'eux, mais avec quelques années de travail, ils seront plus bas que moi. » Mais du travail, il n'en voulait pas. Il a préféré interpréter à sa façon la doctrine de Darwin. Il a vu dans le darwinisme ce qui n'y était pas.

Je ne parlerai pas de ces questions de sélection, de transformation ; non, il n'a trouvé là que ce qui pouvait satisfaire ses haines malsaines. Il a vu à tort dans la doctrine pure de Darwin l'apologie de la force. Il n'a pas compris Darwin, et c'est là un honneur pour le grand et doux philosophe de l'Angleterre. Il a raisonné à faux et il a agi en conséquence. Il était logique dans son idée, il avait la force de sa doctrine. On comprend dès lors l'influence qu'a du avoir cette âme de fer de Lebiez sur l'âme de boue de Barré. Rappelez-vous la différence des caractères ; Barré pauvre, mais correct dans sa tenue et dans son logement ; Lebiez, bohème, désordonné et malpropre.

Arrivant à l'assassinat de la femme Gillet, l'avocat de Lebiez serait tenté de croire que son client a eu l'idée première du vol, du vol seulement. Dans l'instruction, un témoin a dit : « Barré est capable de voler, Lebiez, d'assassiner. » Mais c'est Lebiez qui a eu la première idée de l'assassinat et il a toujours apporté au crime ses connaissances scientifiques. Lacenaire était encore un assassin romantique. Lebiez est un assassin scientifique : question de temps.

Barré s'est excusé auprès de Lebiez de n'avoir pas pu assassiner la femme Gillet, parce que Mme Ancel, dite femme Seurin, était là. Il a été constaté que la femme Seurin n'y était pas. Barré mentait devant Lebiez. Est-ce le maître qui ment devant le domestique, ou l'officier devant le soldat ? Non, c'est le subordonné qui ment devant le supérieur. Barré mentait devant Lebiez. Il voulait le crime, est-ce que je le nie ? Mais il ne l'osait pas. C'est Lebiez qui l'y a poussé en quelque sorte par les épaules. Dans la conception, la part de responsabilité la plus grande appartient à Lebiez.

De même, dans l'exécution, Lebiez devait tuer, Barré devait étourdir. La femme Gillet est morte du coup de grattoir de Lebiez et non du coup de marteau de Barré. Voyez l'article 60 ! Barré n'a été que complice. On me dira : « Mais il sera condamné à mort comme complice, et non comme coauteur. » Mais pour lui, quel intérêt ?

D'abord, je ferais remarquer que partout, hors la France, partout, même en Angleterre où on a prononcé jusqu'à onze cent peines de mort en un an, le complice n'est pas puni de la même peine que celui qui exécute, que celui qui est auteur principal. Beccaria, Rossi insistent sur cette distinction. Faustin Hélie, notre Beccaria français, regrette qu'elle n'existe pas, mais il oublie peut-être que vous êtes là, vous, jurés, pour établir les distinctions nécessaires et, qu'en définitive, grâce à vous, cette distinction existe dans nos lois.

Après le crime, Barré a été malheureux et inquiet. Il s'est grisé et il n'était pas habitué à boire. Voyez la conduite de Lebiez, quelle différence dans ses agissements criminels d'abord, ensuite dans sa conduite ! Il faut qu'il ait son champ de victoire et qu'il donne du haut de la chaire les raisons qui l'ont guidé. Il fait sa conférence. Quand on l'arrête et qu'on l'emmène rue Hauteville avec Barré, il se tient droit et ferme devant la foule menaçante. Savez-vous ce qu'il pense aujourd'hui : J'ai appliqué la doctrine de Darwin ; si j'avais été le plus fort je triompherais ; je suis devenu le plus faible, qu'on fasse de moi ce qu'on voudra.

Il avait été choisi pour être gérant du *Père Duchêne*. On ne connaissait pas son crime, mais on connaissait sa vie crapuleuse et l'argent de M. Buffenoir provenait naturellement d'Allemagne. Ce n'est pas tout.

C'est Barré qui a retiré le plus d'argent du crime, soit ! mais les circonstances n'étaient-elles pas là ? Il y avait la femme Lepin. Sans elle il serait revenu depuis longtemps au pays, aurait été parfait notaire et aurait fait souche de conseillers municipaux. Il aimait la femme Lepin et il a acheté de tout son argent son dernier baiser. Il l'aime encore. L'autre jour, il l'a trouvée avec la camisole de force. Il avait voulu se tuer, pourquoi ? Parce qu'il était désespéré d'avoir accusé faussement sa maîtresse. Il a tué parce qu'il l'aimait, et on l'excusera parce que l'amour est dominateur et terrible, et les anciens l'ont représenté sous la

forme d'un Hercule puissant. Il a subi l'influence constante de Lebiez et l'influence inconsciente de la femme Lepin.

Vous répondrez oui sur toutes les questions et vous lui accorderez les circonstances atténuantes.

Mais j'ai à défendre ici un autre accusé. Je sais les sarcasmes qu'on adresse aux avocats quand ils font intervenir le souvenir d'un père, d'une mère, d'une sœur ou d'un frère. Dans l'affaire, Barré père est presque un accusé. Barré père lisait dans le journal les détails du mystère de la rue Poliveau. Il disait : « Découvrira-t-on les misérables ? » Un jour il lut l'arrestation de l'assassin de la femme Gillet. Il dévorait ces nouvelles, lorsque le papier lui tomba des mains : c'était son fils !

L'accusé lui a écrit une lettre touchante, dans laquelle il lui demandait pardon. Si vous voulez rendre le verdict que M. l'avocat général vous demande, songez à ce malheureux père ! Songez à toutes ses souffrances, non pas seulement depuis cette nouvelle jusqu'à ce jour, jusqu'au moment de l'échafaud. Vous êtes pères, faites grâce à ce père.

M. le président : Me Demange, vous avez la parole.

M^e Demange, avocat de Lebiez, prend la parole et s'exprime en ces termes :

Est-il vrai que ces deux jeunes gens doivent mourir pour que justice soit faite ? Si vous vous reportez par la pensée à la rue d'Hauteville ; si vous voyez encore entrer la mère Gillet insouciant ; si vous voyez Lebiez lui ouvrir, Barré lui dire : « Entrez donc ! » si vous voyez toujours les deux accusés, l'un avec le marteau, l'autre avec le grattoir à la main ; si vous voulez, en un mot, rester les pieds dans le sang, oui, qu'ils meurent ! Il n'y a pas de pitié pour les assassins... Envoyez-les à l'échafaud ! ... C'est la vengeance, c'est le talion agrandi : deux cadavres pour un cadavre !

Mais non ! vous devez accomplir votre devoir sans émotion et sans haine. Apaisez donc le tumulte de vos passions généreuses. Ecoutez-moi : avec la justice froide et raisonnée, il y a place pour la défense. Laissez-moi la présenter. Je courberai ensuite la tête devant votre verdict, quel qu'il soit.

J'ai parlé de défense et je tiens à répéter ce mot, car c'est bien une défense que j'apporte ici, moi, ce n'est pas une seconde accusation. Je ne répondrais pas aux provocations

qui m'étaient adressées tout à l'heure ; elles étaient peut-être imprudentes et téméraires. Si je voulais, croyez-vous que je ne trouverais pas dans l'instruction de quoi écraser ce malheureux Barré ? Mais non ! Je ne suis pas un auxiliaire du Parquet. Ah ! infortuné jeune homme ! vous avez cru que vous sauveriez votre tête en livrant celle de votre ami ! Dès le deuxième jour, vous disiez : « C'est Lebiez qui m'a perdu ! » Ici, à l'audience, « C'est Lebiez, disiez-vous, qui m'a dominé. » Mais vous ne voyez donc pas qu'à l'odieux de votre crime, vous ajoutez aujourd'hui l'hypocrisie et la lâcheté. Et que m'importent les détails si, en définitive, les deux idées se sont rapprochées, si les mains se sont étreintes, si l'un et l'autre sont devenus solidaires. Ah ! prions et supplions ensemble, mais ne nous accusons pas mutuellement. C'est un spectacle trop répugnant que ces récriminations amères qui s'échangent ainsi au pied de l'échafaud.

J'aime mieux Lebiez. Il a courbé la tête. « J'accepte ma responsabilité, a-t-il dit, mais je n'en veux que ma part. » Ces paroles sont simples et touchantes. Pourquoi, M. l'avocat général en a-t-il pris texte pour dire que Lebiez faisait le beau parleur ? Ce n'est pas, au surplus, la seule surprise que me ménageait M. l'avocat général. Il a trouvé une pièce de vers de Lebiez, et les annotations qu'il y a ajoutées, et sur ce simple fait, le qualifie d'orgueilleux et de poseur.

Ah ! M. l'avocat général, n'ayez pas d'émotion quand vous demandez une tête ! Soit, vous l'avez dit ; mais, de grâce au moins, n'aggravez pas ses tortures, n'infligez pas à l'homme que vous livrez à la mort, de cruelles et inutiles railleries.

Le défenseur s'attache à atténuer la part de responsabilité qui revient à Lebiez dans le crime.

Le matin du crime, Lebiez était endormi. C'est Barré qui vient le chercher et le réveiller pour la besogne. Faites des mouvements oratoires mon cher confrère, opposez dans une antithèse brillante l'âme de fer à l'âme de boue ; mais la réalité n'en subsiste pas moins : c'est Barré qui est venu faire lever Lebiez pour le conduire rue Hauteville. C'est Barré qui a frappé le premier la femme Gillet. C'est Barré qui a gardé, sur le produit du vol, 6000 francs, et qui a donné 70 francs, ou 300 francs, si vous voulez à son camarade. C'est Barré qui commandait dans le crime.

Maintenant, laissez-moi m'attacher à ce qui est véritablement ma défense ; laissez-moi parler du passé de Lebiez et raconter la décomposition de cette conscience autrefois bonne et belle. Un témoin, son ancien camarade, a été dur pour lui hier, je me contenterais de faire remarquer que, dans la situation où nous sommes, il aurait pu marquer moins d'âpreté. En tout cas, c'est du Lebiez des derniers temps qu'il vous parlait, mais revenez en arrière et prenez-le

au début de la vie. Ecoutez ces dépositions de l'Instruction qui attestent la douceur, la bonté et les qualités générales de Lebiez enfant, puis jeune homme. Hélas ! Il a eu un malheur : sa mère ne l'aima pas et le lui fit voir. Comme elle doit aujourd'hui se reprocher ses injustices ! Puis on l'avait lancé dans la carrière libérale, sans lui fournir les moyens de la parcourir. Il vient à Paris. Il était malheureux. Il restait des jours sans manger. Il recevait de l'argent de qui ? de M. Pilatte et de son père. Combien ? 80 ou 100 francs en trois ans. Malade, il retourna à Angers. Il en revient avec la fille Lebeugle. La pauvreté est plus intense encore. On achetait pour trois sous de pain par jour, de l'eau et de temps en temps du boudin noir. La pauvre fille ! elle est phtisique. La faim les dévore. On propose à Lebiez 30 francs pour la gérance du *Père Duchêne*, il accepte ; une conférence pour 8 ou 10 francs, il accepte. C'est la misère noire. Pouvait-il la supporter ? Avait-il la foi ? Avait-il la consolation ? Avait-il l'espérance ? Ses douleurs, pouvait-il les élever jusqu'à Dieu ? Oh ! vous avez eu raison de le dire ; il n'avait ni foi ni croyance. Après sa première communion, sa mère ne lui a plus parlé de Dieu, et son père n'a jamais été pour lui un précepteur. Et alors vous savez où il a été entraîné et quelles doctrines il a abouti.

Le malheureux ! interrogez-le aujourd'hui, il vous dira que Dieu est une chimère et l'âme une fantaisie. Et étonnez-vous ensuite de son insouciance et de son cynisme ? Le néant, voilà sa seule croyance. Et si la misère lui souffle à l'oreille qu'il faut tout faire pour avoir du pain, il ne reculera pas devant le crime.

Mais, comment en est-il arrivé là ? Est-ce qu'il n'a pas été lui-même victime d'enseignements et de propagandes funestes ? Est-ce que sa part de responsabilités n'est pas atténuée d'autant par la faute des autres ? Ah ! M. l'avocat général, vous êtes l'organe et le défenseur de la société ; du haut de votre siège, vous donnez des leçons qui doivent être écoutées par tous. Laissez-moi m'étonner que vous n'ayez pas songé une fois, dans votre réquisitoire, à condamner ces principes si fatals pour la jeunesse. Oui, ces principes qui menacent, qui corrompent, qui ruinent la société, votre cliente, vous n'avez pas trouvé un seul accent pour les flétrir.

Quant à moi, je demanderai aux jurés de réfléchir ; je leur demanderai de voir si ce malheureux n'a pas souffert de ces fautes publiques, s'il avait l'expérience suffisante de la vie et s'il avait la maturité de l'âge.

Lebiez, vous souvenez-vous de votre conférence de la rue d'Arras ? Vous souvenez-vous des phrases par lesquelles vous débutiez. Vous citiez pour les critiquer les belles paroles de l'abbé Freppel sur la science et la foi. Vous partiez ensuite en guerre contre le cléricalisme.

L'abbé Freppel est aujourd'hui évêque d'Angers et c'est lui, entendez-vous, qui a jeté le premier un cri de pitié en votre faveur. Voilà ce qu'il a écrit ; écoutez, je vous apporte l'écho de sa miséricorde :

« Mais quand d'épouvantables forfaits viennent réveiller tout à coup les plus indifférents, comme autant de coups de tonnerre, il n'y a plus moyen de rester endormi dans une fausse quiétude. Alors on se demande avec effroi ce qui a pu amener de tels excès. Ah ! interrogez plutôt cette presse impie qui, du matin au soir, n'est occupée qu'à tuer la foi au cœur des adolescents, à leur persuader que Dieu est un vain mot ; la religion, une pure rêverie mystique ; la vie future, une chimère ; le Christ, un impossible ou un aliéné ; l'Eglise, un instrument d'abrutissement et de mensonge.

« Demandez-le à ces docteurs de l'athéisme et du matérialisme qui enseignent à la jeunesse qu'il n'y a ni âme ni libre-arbitre, ni responsabilité morale, que l'homme est un pur animal gouverné fatalement par des lois mécaniques, que tout se réduit pour lui à se procurer la plus grande somme de jouissance, et que rien ne survit à son corps, livré désormais aux forces physiques et chimiques.

« Voici les vrais coupables.

« Est-il étonnant qu'un jeune homme saturé de telles lectures et devenu la proie d'un pareil enseignement, s'abandonne à sa passion, secoue le frein de toute loi morale, brise violemment les obstacles qui s'opposent à la satisfaction de ses instincts, se fasse un jeu de l'honneur et de la vie de ses semblables, se baigne dans son sang après s'être vautré dans la boue et une fois dépouillé de tout sentiment religieux devienne, comme le disait Montesquieu : « Cet animal terrible qui ne sent sa liberté que lorsqu'il déchire et qu'il dévore. »

Voilà ce que dit le grand évêque. Après lui, messieurs les jurés, je viens vous dire, à vous, pères de famille, pitié pour ces deux jeunes gens ! pitié surtout pour un homme dont la conscience est encore muette et rebelle. Représentants de la justice des hommes, il n'est pas temps encore de le livrer à la justice de Dieu. Prenez garde, n'allez pas jeter dans un pareil état cette âme immortelle aux pieds de son créateur. Pitié pour ce misérable ! Qu'il vive pour se reconnaître et se comprendre, pour expier son crime, pour que sa conscience se réveille et qu'un rayon d'en haut l'illumine !

Des applaudissements se font entendre dans l'auditoire. Ils sont aussitôt réprimés. L'audience est suspendue pendant quelques minutes.

A la reprise de l'audience, Me Crochard présente la défense de la femme Lepin.

Il est quatre heures. M. le président déclare que les débats sont clos et il les résume. Le jury se retire ensuite dans la chambre de ses délibérations.

A six heures, la sonnette du jury se fait entendre. Il rentre en séance. Son verdict est affirmatif sur toutes les questions et muet sur les circonstances atténuantes.

A la lecture du verdict, les accusés restent impassibles. La femme Lepin est très émue.

M. le président : Avez-vous quelque chose à dire sur l'application de la peine ?

Les accusés font un geste négatif.

La Cour, après en avoir délibéré, condamne Barré et Lebiez à la peine de mort ; la femme Lepin, à trois ans d'emprisonnement.

Cette dernière, qui a écouté sans broncher la condamnation de son amant à la peine de mort, se met à pousser des cris quand elle s'entend condamner à la prison. Barré est resté immobile ; Lebiez complètement froid et indifférent.

La foule se retire vivement impressionnée. Des groupes nombreux stationnent aux abords du palais.

Le Petit Journal

28 juillet 1878

La Cause célèbre de demain Débuts de Barré et Lebiez

[...] Barré est un jeune homme brun, portant toute la barbe, les cheveux ébouriffés, rejetés en arrière. Il est de fort petite taille. Ses yeux démesurément ouverts accusent une terreur véritable.

Lebiez est un peu plus grand, mais plus maigre. Les yeux, petits et bridés semblent porter la trace des larmes. Cependant, il a plus d'assurance que son co-accusé. Ils sont tous les deux vêtus de paletots bruns dans un assez mauvais état. Ils répondent par monosyllabes, mais très clairement, aux questions de Monsieur le président Mathieu de Vienne.

La femme Lepin, blonde fadasse, a des traits très irréguliers. Sa tenue dénote une assez grande indifférence.

[...] Les débats diront exactement et ce ne sera pas une de leurs révélations les moins curieuses, la part indirecte de Léontine Lepin dans le crime, et si c'est pour la parer comme il l'affirme, que son amant s'est décidé à tuer.

Quelle influence cette femme avait-elle sur Barré ? Dans quelles limites était-elle capable de diriger ses décisions ?

Comment répondre à de telles questions, des questions graves qui se posent et s'imposent, sans fouiller dans le passé du fils du brave marchand de bois d'Angers – ou plutôt de Saint-Georges – un village modeste du département de Maine-et-Loire ?

Brave homme, M. Barré père passe pour l'avoir toujours été. Il a commencé par la scie et le rabot. Il est devenu patron à force d'économie et d'ordre. La fortune lentement amassée lui permettait d'envisager une carrière plus haute pour les enfants qu'enveloppait son affection.

Aimé Barré répondait peu aux sentiments qu'il inspirait. Paresseux, gourmand, débauché dès le collège, il envisageait au point de vue tout spécial des menus plaisirs l'avantage d'appartenir à une famille à l'aise.

Il rencontre Léontine. C'était une petite ouvrière mariée à un pauvre garçon qu'elle avait rendu malheureux quelques mois, - jusqu'à l'époque de leur séparation. Léontine et Barré se plurent. Ils firent le projet de venir ensemble à Paris.

Lui se destinait au notariat. Le prétexte était donc tout trouvé : nécessité de compléter ses études. Il partit. Son amie ne tarda pas à le rejoindre. Elle emmenait avec elle un enfant, la petite Marguerite ou Guérite, comme on l'appelait familièrement.

[...] Depuis que le fils avait quitté le toit natal, le père s'était aperçu de la disparition d'une somme d'argent, s'en était inquiété, avait soupçonné un neveu, une fille.

[...] Pour la première fois ici, on voit poindre le nom de Paul Lebiez. Celui-ci, fils d'un photographe d'Angers, avait quitté le pays, en même temps qu'Aimé, son ancien condisciple du collège.

[...] S'il était fort peu question de Lebiez à cette époque, il était bien moins question encore de Léontine Lepin, entre le fils et le père.

Il fallait que celui-ci ignorât la relation d'Aimé avec la couturière ; aucun indice ne devait lui révéler la présence de Léontine à Paris.

Léontine avait laissé à Angers une amie, tapissière de son état, coiffeuse aussi, Reine Dumay.

[...] La liaison de Léontine et de Barré ne représentait pas précisément, on le voit, le comble de la félicité. Plus d'une fois, il y eut des brouilles et des querelles dans le faux ménage. Le père Barré ne sut rien. Il croyait l'absent tout au travail, tout à l'ambition de parvenir.

Aimé mettait tout en œuvre pour faire croire au pays qu'il menait l'existence d'un cénobite [...]

29 juillet 1878

La Cause célèbre de demain

II

Sur la pente du crime

Paul Lebiez et Aimé Barré étaient-ils venus au monde avec des instincts pervers ? Tous deux appartenaient à d'honnêtes familles. Ils n'ont connu ni l'un ni l'autre ces cuisantes douleurs des premiers pas dans la vie, au milieu des privations, parmi les étreintes de la misère qui, trop souvent, oppriment et font dévoyer les jeunes intelligences.

A quel âge, leurs penchants vicieux ont-ils commencé à se manifester ? Dans quelles circonstances se sont-ils déclarés pour la première fois ?

[...] Barré était soutenu, à Paris, par les subsides paternels. S'il se livrait à des dépenses excessives, il savait que là-bas, au pays, une bourse généreuse était toujours prête à lui venir en aide.

Lebiez, lui, ne possédait pas un père capitaliste. D'ailleurs, en quittant Angers, il avait derrière lui un chiffre relativement considérable de dettes. C'était le photographe qui payait, et la charge était lourde aux épaules du pauvre homme, qui, déjà, s'était saigné aux quatre veines pour faire de son fils un garçon instruit.

Paul était doué d'une réelle intelligence. Son esprit cultivé eût pu devenir accessible aux plus vastes conceptions. Il n'eut tenu qu'à lui-même de semer dans cette terre fertile, d'y préparer les saines récoltes de l'avenir. Il préféra les voies tortueuses aux droits chemins. Il se jeta dans la honte comme de parti pris, et c'est par là surtout, que la physionomie restera comme celle d'un coquin effroyable.

Qu'on parcourt ces vers, écrits par l'étudiant en 1875, et on verra, si, avant d'être le meurtrier d'une malheureuse vieille femme, il n'a pas été son meurtrier à lui, le bourreau de cette âme comblée par le ciel de dons trop dédaignés.

[...] Ces strophes, certes, ne sont pas un chef d'œuvre de poésie, mais l'auteur avait vingt-deux ans. Il ne tenait qu'à lui de s'élever. Il aima mieux rouler dans la fange. Si Barré s'était donné pour associé Léontine Lepin, Lebiez, de son côté, avait pris pour compagne une fille ramenée de Maine-et-Loire, Mathilde Lebeugle.

Mathilde Lebeugle et Léontine Lepin. Elles et leurs amants se vautraient dans l'orgie, dans les ripailles tant que l'état des fonds le permettait. Quand le budget était en baisse, on

s'adressait aux parents, au père Barré surtout, lequel se fatiguait à la longue, de ces demandes réitérées, comme il ressort de cette lettre écrite au dernier jour de 1876.

[...] Le fils du photographe tombait chaque jour d'un échelon dans ce gouffre parisien où tout ce qui ne demande pas le salut au travail, à l'activité, aux efforts continus, est impitoyablement dévoré.

Nous trouvons dans une chronique de l'*Evènement*, l'esquisse de ce qu'était Paul Lebiez, dès l'époque où nous voici parvenus :

« Il s'était jeté à corps perdu dans la vie des tripots, si pernicieusement recherchée au quartier Latin, se laissant alanguir dans une incurable paresse, n'étudiant plus, faisant à regret quelques préparations anatomiques pour les naturalistes, extorquant de ci et de là un repas ou quelque menue monnaie, allant jusqu'à voler les livres et les effets des camarades trop confiants qui le recevaient chez eux, se dépouillant insensiblement de tout scrupule et de toute pudeur, et n'ayant plus à la fin d'autres ambitions que d'étaler sa crinière inculte sur le divan des tabagies, tout en soutenant de grotesques paradoxes entre deux hoquets empuantis par l'absinthe.

Ah ! le paradoxe ! Lebiez s'en était fait un genre ! comme tous ceux qui savent peu et à qui l'étude répugne, il tranchait doctoralement les difficultés ; il avait des solutions infaillibles pour toutes ; il ne parlait des femmes et de sa mère elle-même que dans les termes les plus méprisants et avec des exagérations louches, des visées policières et des passions faméliques ; il déclarait superbement qu'il était appelé à jouer un rôle, il était provocateur, cynique et bête. »

30 juillet 1878

La Cause célèbre de demain

III

Lebiez et Barré assassins

[...] Paul Lebiez était impatient. Cet argent qu'il n'avait pas, il le lui fallait ! Mathilde Lebeugle, laissée à la campagne aux environs de Paris se désespérait être abandonnée là comme un paquet de hardes engagé au mont de piété. Son amant l'exhortait à la résignation.

Nature inculte et grossière, M^{lle} Lebeugle n'envisageait guère l'amour qu'au point de vue des profits. Quant à l'orthographe, elle la méprisait complètement.

31 juillet 1878

Audience du 29 juillet

[...] Aimé Barré occupe la place la plus voisine de la cour. Pendant la lecture de l'acte d'accusation, il se tient immobile, la main sur les genoux. Etroitement serré dans une redingote au drap roussi, éraillé par l'usage, il ne tente pas un geste, il n'ébauche pas un mouvement. Sa chevelure épaisse et courte, rejetée en arrière, sa barbe noire, rude et touffue, sa peau blafarde, ses yeux à fleur de tempe, immobiles sous leurs lourdes paupières, forment un ensemble où se reflète une sorte d'hébétude.

Paul Lebiez, au contraire, est nerveux, agité, ses prunelles errent vivement çà et là sans se reposer sur aucun objet. Son buste grêle, emprisonné dans une jaquette élégante, est surmonté d'un cou fuselé que cache à demi un collier de barbe châtain, assez claire semée. Une fine moustache ombrage les lèvres, très rouge, très bien arquées.

Léontine Lepin, une rousse à figure insignifiante, à teint coloré, à front bas, à traits effacés, est assise entre deux gardes, derrière Lebiez ; elle est vêtue à peu près comme une femme de chambre de bonne maison : robe en mérinos noir, mantelet à ornement de jais, chapeau en paille blanche à passe de velours noir et à bandeau bleu.

La maîtresse de Barré pleure abondamment. Elle étanche ses larmes avec soin. On voit à son doigt, au-dessus d'une bague à chaton garni de turquoises, son alliance de mariage : un anneau d'or ciselé. [...]

[...] M. le Président procède aux interrogatoires en commençant par Barré. A travers les questions qui se succèdent, défile d'abord toute l'enfance heureuse du fils du marchand de bois de Saint-Georges, ses succès au collège où il remporte de nombreux prix, ses débuts dans une étude de notaire à Angers.

Barré interrogé

D. En 1874, vous arriviez à Paris par un train de plaisir ?

R. Oui ; mon père m'avait donné cent francs pour cela.

D. Ce voyage vous mis en appétit ; vous étiez, dès lors bien décidé à revenir ?

R. Pour compléter mes études.

R. En apparence, oui ; mais comment viviez-vous ? Vous aviez vingt et un an en 1875 ; vous traîniez à votre suite une femme séparée de son mari, mère de deux enfants de sept ou huit ans plus âgée que vous. Vous vouliez vous amuser, vous amuser beaucoup ? Voyons, répondez.

R. Oui, monsieur.

D. Et le pauvre père pendant ce temps, croyait son fils assidu à l'ouvrage. Vous lui écriviez des lettres édifiantes. Vous viviez en cénobite, vous passiez vos soirées penché sur les textes de lois, à la lueur de la lampe, n'ayant qu'un ami, l'ami Paul Lebiez, que nous retrouverons tout à l'heure. Il était aussi assidu que vous, à vous croire. Vous aviez le Droit, il avait l'Anatomie. La vérité, c'était qu'il avait Mathilde Lebeugle comme vous aviez Léontine Lepin. Vous le reconnaissez ?

R. Oui.

D. Vous saviez cependant ce que c'était que Léontine Lepin ! Au mois d'avril, quand on l'a arrêtée à Angers, comme receleuse du produit de votre vol, vous savez bien où le commissaire de police surprit la femme Lepin : dans une scène d'orgie.

Tenez, Barré, quand on vous voit sur le chemin où vous marchiez, on se dit que fatalement vous deviez finir comme vous finissez.

Lebiez interrogé

De nombreuses lettres relatives aux rapports de Barré avec son père d'une part et sa concubine de l'autre, sont empruntées au dossier et lues par le président. Nous les avons publiées. Il nous est donc permis d'arriver sans retard à Lebiez.

D. Vous êtes du même âge que Barré, vous avez fait, grâce aux sacrifices de votre père, photographe, d'excellentes études à Angers. En 1872, vous obteniez le diplôme de bachelier ès lettres ; en 1873, celui de bachelier ès sciences. Au sortir du collège, vous êtes entré à l'Ecole de médecine d'Angers ?

R. Oui, monsieur.

D. Vous aviez pris quatre inscriptions, vous étiez bon élève, on vous délivre le *satisfecit* qui est remis en pareil cas. Cependant vous avez quitté l'Ecole d'Angers et abandonné vos études civiles pour aller à l'Ecole de médecine navale de Brest. Vous y êtes resté peu de mois parce qu'on ne voulait pas vous garder ?

R. Ce n'est pas cela monsieur, c'était le manque de ressources. Je ne recevais que 60 francs par mois.

D. On dit tout autre chose à Brest ; vous passiez pour un caractère insoumis, une nature fausse. Le sens moral ne s'était pas développé chez vous. Vous êtes venus à Paris, à cette époque ?

R. Oui.

D. Vous y avez retrouvé Barré, votre ancien condisciple. Vous cohabitiez, rue des Fossés-Saint-Jacques avec Mathilde Lebeugle. Elle a, elle aussi, une moralité détestable.

R. Je m'étais attaché.

D. Vous êtes entré comme maître dans une pension, vous avez dû en sortir bientôt à cause de votre inconduite ?

R. Je ne gagnais pas assez.

D. Non, vous étiez paresseux, inexact, sans conscience. Vous êtes entré chez un naturaliste comme préparateur ?

R. Oui, je ne touchais que 25 fr. par mois.

D. Mais vous étiez nourri, logé : cela valait mieux que rien. Vous pouviez garder cette place, en attendant. Vos désordres notoires amenèrent encore votre sortie. Vous étiez habile de vos mains, vous pouviez vous occuper aussi de travaux intellectuels. L'anatomie, la dissection, vous était familières. Quand vous consentiez à travailler, vous aviez des gains sérieux. Mais vous vous abandonniez à la misère, vous viviez aux dépens de camarades :

ceux-ci ajoutent que vous leur voliez des livres pour les vendre. Vous l'avez, du reste, reconnu devant le juge d'instruction.

R. Oui, cela a pu m'arriver. (Mouvement)

D. Vous couriez les garnis, les quittant l'un après l'autre sans payer, quand la dette avait monté assez haut, est-ce vrai ?

R. Cela est arrivé.

D. Vous portiez tout au Mont-de-Piété, vos vêtements et ceux de la fille Lebeugle, et jusqu'à sa natte de cheveux.

R. Oh, monsieur, moi capable de ...

D. C'est dans une lettre de vous qui est au dossier. Voyez-vous, quand on commence dans la voie de l'abaissement, on ne sait pas où s'arrêter. Vous êtes un comédien, Lebiez, vous feriez mieux de tout dire.

R. Je suis là pour cela.

Jusqu'ici, pour l'un ni pour l'autre il n'a été touché au fait capital.

Maintenant l'interrogatoire va rouler exclusivement sur le crime.

Lebiez et Barré confrontés

D. Barré n'aimait pas son père ; Lebiez, vous haïssiez votre mère d'elle avec mépris ?

R. Jamais !

D. Votre complice l'a déclaré dans l'instruction ; est-ce vrai, Barré ?

R. Oui monsieur, c'est vrai.

D. Lebiez, Barré n'a pas d'intérêt à faire cet aveu, il était votre ami. Vous sympathisiez, vous vous êtes unis ensemble dans le mal. Voyez-vous, quand deux hommes sont ensemble en relation d'intimité, il y en a toujours un qui a des qualités ou des défauts que l'autre n'a pas. L'entraînement peut agir dans un sens ou dans un autre. Entre vous deux, il n'y avait de possible que la mauvaise voie, parce que vous ne vouliez ni l'un ni l'autre la voie honnête.

R. Moi, monsieur, je n'avais pas la moindre envie de mal faire, je désirais me vouer à l'étude, me perfectionner dans l'anatomie.

D. Etait-ce pour cela que vous poussiez Barré à aller dévaliser les filles publiques ? Barré, une première fois, avait volé à une fille sa montre. Intimidé, il restitua. Vous lui en fites des reproches, vous lui dites : « Si j'avais été là, ce ne serait pas passé de la sorte, retournes-y ». Voilà vos actes !

R. C'est Barré qui l'affirme ; mais Barré me prête un rôle que je ne veux pas accepter ! (Avec animation) Il faut que tout le monde sache, ici, que je n'ai pas été le conseiller et l'excitateur qu'on a voulu faire de moi. Je n'avais que l'ambition d'être honnête. Barré n'a pas eu de ma part les avis pernicieux qu'il m'attribue. Il a trouvé commode, au cours de l'instruction de me faire porter le poids de sa responsabilité entière. En fait de responsabilité, j'accepte celle que je mérite, je repousse les autres ! (Long mouvement)

D. Barré, étiez-vous convenu avec Lebiez de vous emparer des bijoux et des économies des prostituées ?

R. Oui, monsieur.

D. Il y avait d'autres projets entre vous : celui de *faire chanter* les femmes mariées qui commettent des fautes... Voyons Lebiez, parlez.

R. Je ne me fais pas l'accusateur de Barré, moi ! Pourquoi me charge-t-il sans aucun motif plausible ?

D. Oh ! vous êtes habitué à pérorer, cela vous manquait. Barré vous disait avec raison : « Toi, tu es beau parleur, tu es plus fort que moi ! » Il faut que les jurés vous connaissent tout entier. Nous arrivons aux plans combinés entre vous et votre complice pour le vol et l'assassinat dont vous avez à répondre aujourd'hui. Vous étiez sans ressources, Barré avait reçu, le 13 mars, le dernier et définitif refus de son père. Alors, l'idée de vous procurer de l'argent au moyen d'un crime est conçue par vous deux, acceptée, combinée. Vous avez de l'esprit, de l'imagination, voyons, avouez-le.

R. Oui, monsieur.

D. Vous, Barré, vous connaissiez depuis quelques moi la veuve Gillet ? Vous la voyiez chaque matin dans le quartier que vous habitiez, vendant son lait sous une porte cochère. Vous étiez en rapport avec une dame Seurin ou plutôt Ancel. Ce fût par elle que vous entrâtes en relation avec Mme Gillet ?

R. Oui, elle avait des valeurs qu'elle voulait négocier.

D. Après des pourparlers très minutieux, elle renonça à cette négociation, elle préférait garder ses titres. Vous les aviez vus, il y en avait pour douze ou treize mille francs. Lebiez s'était fait employé, votre aide assidu depuis que vous aviez fondé cabinet d'affaires de la rue d'Hauteville.

R. Oui, monsieur.

D. Vous [*illisible*] votre établissement. Vous regardiez avec envie la vieille laitière : « Elle est là, disiez-vous, accroupie comme un ours, enfoncée dans son avarice, trimant comme

une malheureuse pour amasser ses écus dont elle ne jouit pas. Lebiez, vous aussi, vous teniez ce langage ?

R. Comment l'aurais-je fait, monsieur ? Je ne savais pas que Mme Gillet était accroupie sous une porte, je ne savais pas qu'elle fût avare, je ne savais pas qu'elle amassait des écus. (Rumeurs)

D. Barré vous avait mis au courant. Enfin, vous reconnaissez bien que vous avez eu l'intention de tuer Mme Gillet ?

R. (D'une voix calme) Oui, monsieur.

D. De même que vous Barré ?

R. (De même) Oui, monsieur. (Sensation)

D. Mais, dans l'origine, vous n'étiez pas résolu à lui donner la mort ? Vous vouliez voler votre victime ?

R. Pas davantage.

D. C'est-à-dire que votre plan était celui-ci : faire prendre à la malheureuse un breuvage de nature à la rendre malade, l'obliger ainsi à se faire emporter à l'hôpital, et profiter de son absence pour pénétrer chez elle en crochétant les serrures. Vous deviez lui administrer du phosphore, n'est-il pas vrai, Barré ?

R. Non, monsieur ; l'eau phosphorée qu'on a trouvée chez moi, je l'avais préparée pour mon usage à l'insu de Lebiez ; elle n'était là que depuis trois ou quatre jours quand on m'a arrêté. Je voulais me suicider.

D. Vous suicider ? Vous n'en avez jamais eu sérieusement la pensée. Ces jours derniers, encore, vous avez simulé une tentative ; mais votre intention était tout aussi peu arrêtée.

Etudes préliminaires

L'allusion qui précède se rapporte à un essai de strangulation, vrai ou faux, exécuté samedi par Barré dans sa cellule.

Il avait écrit deux lettres, l'une à son défenseur, l'autre au président des assises. Il parle, dit-on, dans ces lettres, des remords qu'il éprouve, de l'innocence de Léontine Lepin, de la jalousie qui l'a poussée à se faire l'accusateur de sa maîtresse.

Reprenons.

D. Enfin, Barré, vous persistez à prétendre qu'aucun breuvage n'avait été préparé pour la laitière de la rue Paradis ?

R. Monsieur, je n'aurais pas su doser ça, moi ! Je ne suis pas chimiste ! (Sensation)

D. Non, mais Lebiez l'est assez, lui. Au surplus, vous aviez préparé des crochets en fer, pour les portes.

D. Est-ce exact, Lebiez ?

R. Je n'ai pas donné d'instructions ; nous avons eu ensemble la même idée.

D. Les crochets ont été faits par vous, Barré ?

R. Oui, Lebiez m'avait dit : « Tu iras acheter du fil de fer galvanisé et tu le couperas par morceaux de vingt centimètres. » J'ai obéi.

D. Vous entendez, Lebiez ?

R. Monsieur, je répète qu'il n'y a pas eu chez moi plus de part dans la conception que chez Barré.

D. Soit ; mais qui invitait Barré à aller inspecter le local où devait être commis le crime ?

R. Barré a su parfaitement s'y rendre de lui-même.

D. Il s'agissait, d'abord, de voir les ressources à tirer de la disposition des lieux. Bientôt, il fut résolu que le crime aurait pour théâtre la rue Paradis-Poissonnière, la mansarde du 5^e étage, le logement de la veuve Gillet elle-même. Barré, avant la fatale journée du 23 mars, combien de fois êtes-vous allé chez Mme Gillet ?

R. Quatre, monsieur.

D. Armé d'un marteau que vous dissimuliez ?

R. Oui, sur le conseil de Lebiez.

D. Eh bien, Lebiez ?

R. (Froidement.) – Il ment, monsieur ; nous commettions cette action ensemble, mais je n'y avais pas plus de part que lui.

D. Barré, vous étiez résolu à frapper ?

R. Oui, monsieur, à la tempe ; Lebiez m'avait dit que c'était l'endroit sûr... Je me suis retiré sans frapper...

D. Pourquoi ?

R. (D'un accent tranquille.) Je n'ai pas osé.

D. Et puis vous n'avez pas pu ; les allants et venants, les voisins, vous empêchaient d'agir librement.

R. Non, non, je n'osais pas. A deux reprises je me suis trouvé en face d'elle, je n'ai pas eu la force de lever mon marteau.

D. Vous voilà donc, vous, deux jeunes gens instruits, nés pour vous distinguer honorablement dans le monde, objets des sacrifices de vos familles, vous voilà combinant les

moyens de faire disparaître une infortunée créature dont vous convoitez le petit pécule. Ah ! l'instruction est un grand bienfait, certes ; mais elle n'a pas de valeur si elle n'est basée sur l'éducation morale. Passons sur vos hésitations et arrivons au matin où fut consommé votre effroyable forfait. Barré, vous étiez bien résolu, ce jour-là ?

Barré ne répond pas immédiatement. Il tourne un regard à demi craintif, à demi provocateur. Il semble attendre ou chercher une inspiration.

Après une demi-minute de ce jeu muet, il fixe sur les membres de la cour ses yeux en boules de loto, prend une pose rêveuse et murmure :

- Comment ?

Le 23 mars

D. Je vous demande si, ce jour-là, vous étiez résolu fermement ?

R. Je ne l'étais que parce que Lebiez me dominait.

D. Ne vous avancez pas trop dans ces affirmations. La preuve que vous agissiez de votre impulsion propre, c'est que, de très bonne heure, vous vous en alliez de la rue d'Hauteville à la rue Saint-Jacques, c'est-à-dire que vous traversiez une large partie de Paris, pour vous assurer le concours de votre collaborateur.

R. Je n'aurais rien pu faire seul.

D. Lebiez, vous n'avez pas balancé à suivre votre ami ?

R. Il m'entraînait avec lui.

D. A vous entendre, chacun des deux aurait tout à se reprocher. Marchons. En passant rue Paradis, Barré a rappelé à la veuve Gillet qu'elle avait à lui porter son lait ?

R. Oui.

D. Eh bien ! Barré, que s'est-il passé quand cette femme est montée chez vous ? Vous aviez eu soin de couper le fil de votre sonnette pour qu'elle cognât à la porte ? Cela occasionne moins de bruit.

R. Je ne savais pas que ma sonnette fut coupée, je ne m'en suis aperçu qu'en entendant frapper.

D. Mme Gillet est entrée. Lebiez avait ouvert la porte, elle s'en aperçut en franchissant le seuil. Elle passa, en disant : « Pardon. » Et, levant la tête : « Tiens, la cloche ne marche pas... » Elle pénétra de l'antichambre dans la salle à manger. Barré, vous l'attendiez, armé de votre masse de fer. Combien de coups avez-vous portés ?

R. Un seul !

D. Il était bon. Elle tomba lourdement. Que murmura-t-elle ?

R. Ceci, je crois : Pardon, pardon...

D. Lebiez, vous avez dit dans l'instruction : « Je me suis baissé, j'ai posé ma main sur le cœur, il ne battait presque plus. » C'est alors que, vous emparant du grattoir, placé sur un bureau, vous l'avez enfoncé en visant le cœur avec sang-froid.

R. Je n'avais pas de sang-froid, je cherchais à percer dans la région du cœur.

D. Le grattoir avait, depuis peu, été aiguisé. Entre ces mains, ce devait être un engin terrible, car vous étiez accoutumé à manier le scalpel. On n'a pas retrouvé cette arme. Vous aviez placé un vase sur la table, du sang y a été recueilli. Qui a placé le cadavre sur la table ? Qui le tenait ?

R. Nous deux.

D. L'œuvre sanglante était accomplie. Il vous importait de la compléter par le vol. Vous, Barré, vous vous emparez des clefs que la morte a dans sa poche. Il est convenu que vous irez rue Paradis prendre les titres. Vous, Lebiez, il est entendu que vous découperez le corps pour l'enfermer dans une caisse qui était là, attendant sa hideuse cargaison. Vous vous êtes séparés, et rejoints au Palais-Royal, et rue Jean-Jacques Rousseau vous êtes entrés dans un café. Vous n'aviez découvert qu'une partie des valeurs, Barré ?

R. J'étais si troublé !

D. Lebiez, vous deviez retourner rue Hauteville pour le dépeçage. Pourquoi donc n'y retourniez-vous pas ?

R. Je ne sais trop... J'étais accablé...

D. Ah ! vous ne savez pas ? ... Je vais alors vous éclairer, car dans l'instruction, vous avez été plus explicite. L'opération à laquelle vous alliez procéder exigeait préalablement le refroidissement du cadavre, sans quoi le sang se fut répandu en abondance. Il s'agissait d'attendre une heure ou deux. (Mouvement d'horreur.)

Ce laps de temps écoulé, vous vous dirigez vers l'appartement de Barré, pendant qu'il s'en va, lui, essayer de négocier les obligations dérobées. Vous aviez préparé un rasoir.

R. Je n'avais pas à le préparer.

D. C'est juste. Il y en avait dans le logis. Il vous suffisait d'en prendre un.

Après la mort

Lebiez est livide ; mais son œil ne s'abaisse pas, ses mains, blanches et lisses qu'il porte fréquemment à ses lèvres, ne sont pas agitées du moindre tremblement.

M. le président poursuit :

D. Avec une présence d'esprit atroce, vous vous mettez en devoir de séparer les membres du tronc : vous désarticulez les épaules, vous désarticulez la tête, vous désarticulez les cuisses. Vous opéreriez là comme si vous eussiez été à l'amphithéâtre, avec la même sécurité et la même méthode. Vous n'aviez pas remarqué l'exigüité de la caisse blanche ?

R. Je n'avais pas pris garde à cela.

D. Tout était pourtant bien indiqué d'avance. Vous aviez renoncé à empoisonner la femme Gillet à cause des dangers d'une autopsie. Vous deviez renoncer à l'assommer chez elle, de crainte des recherches de la police. Vos mesures étaient merveilleusement prises. Le corps découpé devait disparaître pour toujours. Quant à l'argent provenant de la négociation des titres, Léontine Lepin était destinée à le mettre à l'abri. C'était bien sur elle que vous comptiez, Barré ?

R. Non, monsieur, en aucune façon.

D. Cependant...

R. Monsieur, elle n'a jamais su d'où cet argent venait.

D. Elle ne connaissait pas l'assassinat, mais vous lui avez parlé d'un vol ; vous l'avez avoué lors de l'instruction.

R. C'était par vengeance.

D. Par vengeance ?

R. Oui, à cause du procès-verbal de l'arrestation à Angers.

D. Ceci est tout à fait nouveau : c'est une invention pour sauver votre ancienne maîtresse. Voyons, fille Lepin, je ne vous ai pas interrogée encore, répondez seulement à cette question, saviez-vous que l'argent à vous remis par Barré après le 23 mars était le produit d'un vol ?

R. Non, monsieur, je n'ai jamais rien connu de tout cela.

D. Mais alors, Barré, d'où croyait-elle que vous aviez des fonds ?

R. De mon père.

D. Comment ! Après avoir lu, le 13, la lettre par laquelle il vous refuse formellement tout concours pécuniaire ?

R. Elle pouvait supposer qu'il était revenu, depuis, sur cette décision.

L'interrogatoire de Léontine Lepin ne sera abordé qu'à l'audience d'aujourd'hui, mardi. En le reproduisant, nous achèverons ceux de Barré et de Lebiez.

1^{er} août 1878

Audience du 30 juillet

Beaucoup plus d'abattement qu'hier chez les deux principaux accusés ; une attitude moins inquiète chez la complice.

Barré lutte contre lui-même pour conserver sa fermeté ; la voix, cependant, a faibli, chez lui ; elle a perdu le timbre clair et guttural qui, du commencement à la fin de l'interrogatoire, résonnait dans la salle jusqu'aux angles les plus reculés.

Lebiez mollit d'heures en heures ; son front creusé, ses joues caves, ses yeux humides, disent les angoisses d'une nuit hantée par d'effroyables visions.

Léontine Lepin paraît calme, verse de loin en loin une larme furtive, s'essuie les paupières vivement, et prête aux dépositions un intérêt soutenu. Par moment, elle considère ses coaccusés avec une curiosité mêlée de pitié, et hoche la tête comme pour dire :

- Pauvres garçons !

Paul Lebiez et Aimé Barré regardent fréquemment du côté de la table des pièces à conviction, détournent leurs yeux aussitôt et les reportent vers la même direction, où ils errent comme mus par une attraction invincible.

C'est que, parmi le monceau de paquets couvrant la surface de chêne, se dresse le coffre qui servit de cercueil aux débris de cadavre expédiés au Mans : une malle noire de forme carrée, à enveloppe de cuir délabrée, à silhouette sinistre.

Tout auprès est, à droite, une petite valise. Des liasses de papiers, ficelées et étiquetées sont éparées autour. A gauche, d'autres liasses ; un cahier couvert d'un cartonnage jaune avec ce titre : *50 modèles d'écriture*, un minuscule volume de bibliothèque populaire à cinq sous, le *Traité des délits et des peines*, de Beccaria ; diverses enveloppes goudronnées renfermant des os humains, des ossements d'animaux trouvés chez Lebiez.

Mais revenons sur l'audience d'hier, dont la dernière partie a dû être écourtée faute d'espace.

Le partage du butin

D. Après votre premier rendez-vous, le 23 mars, vous aviez, Lebiez et Barré, pris un rendez-vous nouveau place du Château-d'Eau ? Au café, vous avez compté les valeurs. Déception ! Il n'y avait pas ce que vous espériez. Barré, en fouillant, avait entendu des pas à côté et s'était enfui. Vous aviez pourtant certains titres au porteur, vous les vendez

immédiatement. Barré, vous allez place de la Bastille, loin de chez vous. Les changeurs vous refusent la négociation faute de justifications suffisantes. Vous allez chez un changeur avec qui vous aviez eu des rapports lors de vos opérations de Bourse. C'était dangereux, mais les criminels manquent souvent de logique, et d'ailleurs, il vous fallait de l'argent. Vous touchez 600 fr. environ, et Lebiez, où était-il ?

BARRE. - Il m'attendait à la porte.

M. LE PRESIDENT. – Comment avez-vous partagé le butin ?

BARRE. – Je devais prélever pour payer mes dettes, soit 6000 francs environ, partager le surplus avec lui et lui souscrire une reconnaissance pour la différence que je touchais.

M. LE PRESIDENT.- Une reconnaissance de Barré ! C'était peu de chose, et il pouvait facilement refuser de payer ! Mais Lebiez ne devait pas y regarder de si près. Il savait que Barré avait besoin avant tout d'apaiser les poursuites des deux domestiques par lui escroquées, et qu'il fallait éviter de le laisser tomber entre les mains de la justice. Vous étiez liés l'un à l'autre. A cinq heures, vous retournez chez vous, Lebiez, rue des Fossés-Saint-Jacques, et Barré vous donne 25 francs. Puis il faut se débarrasser du cadavre qui est toujours là-bas. A six heures du soir, vous allez tous deux rue Poliveau, près de la Halle-aux-vins, à une extrémité de Paris. Pourquoi allez-vous là, plutôt qu'ailleurs ?

BARRE. – Lebiez m'avait dit que nous pourrions jeter le corps dans la Bièvre.

LEBIEZ. – Nous (l'accusé appuie sur ce mot) l'avions choisie pour ce motif.

M. LE PRESIDENT. – Et vous pensiez, Lebiez, qu'en retrouvant ces morceaux coupés on penserait à des morceaux d'anatomie, à des membres empruntés à l'amphithéâtre par des étudiants. Vous allez à l'hôtel de la rue Poliveau ; qui parle à la logeuse ?

BARRE. – Moi.

M. LE PRESIDENT. – Lebiez, comme toujours, reste prudemment en arrière ; Barré donne le nom de Gérard, étudiant en médecine, loue une chambre en payant d'avance pour huit jours. Puis, il faut aller rue d'Hauteville prendre la caisse et la faire porter dans la nouvelle chambre. Le soir, Lebiez, vous vous retrouvez avec Barré, rue d'Hauteville. Vous fumez ensemble, en attendant l'aube ! Quelle veille ! Le lendemain, dimanche 24 mars, à six heures du matin, alors qu'il fait encore nuit, vous allez chercher une voiture. Vous aviez fait deux paquets de membres ?

BARRE. – Je n'y avais pas touché.

M. LE PRESIDENT. – Chaque paquet avait une cuisse et un bras. Qu'avez-vous fait ?

BARRE. – Nous avons pris une voiture sur le boulevard, devant chez Brébant. Il neigeait, nous nous sommes fait conduire près de la rue Poliveau. Lebiez avait dit au cocher d'arrêter en face de la gare d'Orléans.

BARRE. – M. Lebiez oublie que je ne connaissais pas la rue Poliveau.

LEBIEZ. – M. Barré oublie qu'il était allé la veille dans cette même rue Poliveau.

BARRE. – Tu sais bien que non.

LEBIEZ. – Tu sais bien que si !

Les morceaux du cadavre

Dans l'après-midi du dimanche, les deux complices se concertent pour le meilleur parti à tirer des débris de la victime.

M. LE PRESIDENT. – Vous avez décidé alors d'acheter le lendemain une nouvelle malle au Temple et vous avez songé à un ancien petit-clerc pour cette commission. Le reste de ce dimanche, Barré, vous avez couru de café en brasserie, et vous vous êtes grisé... Le lendemain, vous allez au Temple avec Demol, l'ancien petit-clerc. Vous achetez une malle cinq francs. Vous la faites porter par Demol chez vous. Il la place dans le couloir. Qui de vous deux a rempli cette malle ?

BARRE. – C'est moi, monsieur, car Lebiez ne voulait plus revenir à la maison.

M. LE PRESIDENT. – Oui, parce qu'il ne voulait plus se montrer en votre compagnie dans ce quartier !

BARRE. – C'est cela.

M. LE PRESIDENT. – Vous descendez ensuite la malle avec Demol ?

BARRE. – Oui, monsieur, il a été chercher une voiture, a chargé la malle, et je suis parti pour la gare Montparnasse.

M. LE PRESIDENT. – Vous avez pris un billet de voyageur pour Le Mans et vous avez expédié la malle en sacrifiant l'argent de votre place. Plus tard, Lebiez vous a reproché d'avoir choisi cette destination qui était, d'après lui, trop près d'Angers. C'était le lundi, vous aviez tiré déjà parti de quelques valeurs, vous vous débarrassez de certaines autres. Au total, vous avez touché 4800 francs avec les titres de Mme Gillet ?

BARRE. – Oui, monsieur, j'ai payé une partie de ce que je devais, le plus pressé.

M. LE PRESIDENT. – Et à Lebiez, que lui aviez-vous donné ?

BARRE. – A diverses reprises, je lui ai donné de petites sommes s'élevant à 300 francs.

LEBIEZ. – C'est faux. Je n'ai jamais eu plus de 70 francs.

BARRE. – Chaque fois.

LEBIEZ. - Non, en tout.

M. LE PRESIDENT. – Barré, votre maîtresse est partie pour Angers, après le crime ?

BARRE. – Je ne voulais plus la revoir, je n'en étais plus digne.

M. LE PRESIDENT. – Oh ! vous n'étiez même plus digne d'une fille ! En avril, vous lui envoyez cependant un bracelet de 122 francs, et une somme de 600 francs ensuite. Le 14 avril, vous avez été retrouver cette femme que vous ne vouliez plus revoir.

BARRE. A ce moment, j'étais sûr d'être arrêté.

M. LE PRESIDENT. - Tout à l'heure, vous avez dit que c'est Mme Seurin qui vous avait donné l'éveil, or, ce n'est qu'après votre retour d'Angers, qu'elle avait parlé de vous. Maintenant, vous dites qu'avant même votre départ pour Angers, vous aviez peur d'être arrêté.

BARRE. – J'avais vu que M. Guillot, le juge d'instruction, avait délivré des mandats d'arrestation.

M. LE PRESIDENT. – Vous voyez votre maîtresse à Angers, vous passez un jour avec elle, vous lui avez remis 800 francs. Que sont-ils devenus, femme Lepin ?

FEMME LEPIN. – Je les ai perdus le soir.

M. LE PRESIDENT. – Les filles publiques gardent plus précieusement des sommes pareilles. (Léger mouvement de réprobation)

LA FEMME LEPIN. – Je ne suis pas une fille publique.

Barré soutient avec vigueur qu'il a faussement accusé sa maîtresse. Elle ignorait tout. Si, dans l'instruction, il a dit le contraire, c'est excité par le juge qui lui montrait le procès-verbal de l'arrestation d'Angers.

Lebiez, espion étranger

M. LE PRESIDENT. – Barré, avant votre arrestation et jusqu'au dernier moment, vous avez conservé votre sang-froid.

BARRE. – J'étais obligé de donner le change.

M. LE PRESIDENT. – Lebiez, vous aussi vous aviez le plus grand sang-froid. On vous voyait gai, insouciant. Vous aimez les jeux de mots et vous les avez faciles ; on a dit de vous qu'ils vous couraient sur les lèvres. Est-ce vrai ?

LEBIEZ. – C'est possible.

M. LE PRESIDENT. – Vous vous étiez mis en relation avec un certain M. Amaudru, qui se proposait la fondation d'un journal, le *Père Duchêne*. Une dame étrangère que je n'ai

pas à nommer, en fournissait les fonds. Amaudru vous avait adressé à M. Buffenoir, directeur de ce futur journal, et ce M. Buffenoir vous a accepté comme gérant. Dès le mois de février, vous étiez en pourparlers pour cette gérance, et M. Amaudru vous recommandait à M. Buffenoir.

Vous êtes donc devenu gérant du *Père Duchêne* ; vous deviez avoir un traitement de 300 francs par mois, l'argent nécessaire à la fondation du *Père Duchêne* provenait d'une source que je n'ai pas à indiquer. Vous avez fait une conférence dans la salle de la rue d'Arras, et quel sujet avez-vous choisi ? *Le Darwinisme et l'Eglise*. Nous n'avons pas ici à nous occuper des thèses, mais il faut que le jury vous connaisse. Vous prêchiez la destruction des êtres faibles par les forts.

Et vous avez appliqué vos théories à la veuve Gillet. Vous vouliez son argent, vous l'avez eu ; le plus fort a supprimé le plus faible.

Barré versificateur

Il a fallu la crise qu'il traverse pour faire de Barré un semblant de poète, lui que la prose la plus vulgaire a accaparé jusqu'à ce jour. Ou bien, c'est que, jaloux de son complice, il a voulu montrer qu'il était capable lui aussi, de recevoir l'inspiration de la muse.

Ce n'est pas à *un crâne de jeune fille* qu'il s'adresse, c'est à une vivante :

A ma chère Léontine

Depuis plus de trois mois que je suis en prison,
Je recouvre à l'instant mon esprit, ma raison,
Et viens m'acquitter pour moi d'un grand devoir,
Que ne l'ai-je fais plus tôt, j'en suis au désespoir.

Depuis le même temps, tu gémis en cellule,
Ma pauvre Léontine, trop bonne, trop crédule,
Infâme que je suis, seulement aujourd'hui,
Je viens aux yeux de tous partager ton ennui
Et prouver par ces vers, les premiers que je fais,
Ton *innocence*, ma faute que je pleure à jamais.

Que m'avais-tu donc fait pour subir pareil sort !
Tu souffres, tu languis ! et pourtant bien à tort.
Mais espère, aie confiance, bientôt tu seras libre,
Tu reprendras courage, et bientôt tu pourras revivre.

Pardonne-moi, Léontine, à tes genoux, je t'en prie,
Et ne me maudis pas, car je t'assure, j'expie.
Cette faute qui malheureusement, cause de ton déshonneur,
Brise ta vie, te jeunesse, et éloigne le bonheur.

Je suis complice, vrai, d'un bien énorme crime
Et c'est toi, pauvre femme, la seconde victime.
Cependant je l'avoue, je l'affirme hautement,

Tu n'as connu aucun de mes agissements.
Et toujours de ma part, dans l'erreur induite,
Tu as eu envers moi la plus louable conduite.

Ce n'était pas assez ! Dans mes instructions,
A ton égard, j'ai fait de fausses déclarations,
Lesquelles m'étaient dictées par la haine, la vengeance.
Il en est temps encore, le jour fatal avance,
Et à ma dernière heure, contre moi irrité,
Ces figures, au président, prouveront la vérité !

N'oublie pas Léontine, que du fond de la tombe
Je le rappellerai, un devoir qui t'incombe,
Jusqu'à l'heure de ma mort, tu as été bonne mère,
Marguerite, ton enfant, ta petite fille si chère,
En toi, trouvera toujours, pour guider ses pas,
Un soutien, un appui, ne l'abandonnes pas !

A toi, mes dernières pensées,

BARRE,

La Conciergerie, 24 juillet 1878

Décidément, Aimé Barré n'était pas né poète : il a voulu forcer son talent. Aura-t-il eu seulement le mérite de la lucidité, en se voyant « au fond de la tombe », dès une semaine avant l'ouverture de la cause ?

L'audience d'aujourd'hui a débuté par l'interrogatoire de Léontine Lepin. Demandes et réponses ternes, sans la moindre incidence qui vaille les honneurs de la publicité. La bonne amie de Barré ne savait pas à son protecteur les instincts qu'il a manifestés dans les derniers temps de leur liaison : elle n'avait jamais eu l'occasion de remarquer qu'il y eut en lui l'étoffe d'un assassin. Enfin, ajoute-t-elle, lorsqu'elle reçut les sommes volées à la Gillet, elle fut laissée dans une ignorance complète touchant la provenance de cet or.

Les témoignages

Primo : Celui de M. Susset, locataire de la maison n°8 rue de Paradis-Poissonnière. Trois jours avant de disparaître, la laitière sa voisine lui aurait raconté la visite d'un individu venu pour l'engager à négocier ses valeurs. Ce visiteur était Barré.

Secundo : Celui de Mme Ancel, dite Seurin, *payse* de la mère Gillet, qu'elle avait mise en relation d'affaires avec le clerc ami de M. Ancel son mari. Quand on commença à s'entretenir de la fin malheureuse de la laitière, la rumeur se répandit que l'assassin était petit et brun.

- Je suis petit et brun, dit en riant Barré, qui dînait chez les Seurin, pourvu qu'on ne m'accuse pas !

Tertio : Celui de la veuve Sicard, lingère, qui causait parfois d'affaires avec la veuve Gillet, laquelle initiait volontiers les gens à des questions d'intérêt qui lui étaient toutes personnelles.

Mais ces dépositions et quelques autres sont ce qu'on pourrait appeler les échos secondaires du procès. Rien qui soit neuf en somme. Aucun détail, non plus, qui ait la saveur de l'inédit, dans le récit un peu diffus, que Mme Jeanson, l'hôtelière de la rue Poliveau, apporte à la barre. Excusons l'émotion de la logeuse ; elle est compréhensible à tous les points de vue. Pardonnons aussi au jeune homme, qui succède à Mme Jeanson ses balbutiements, ses hésitations. Ce nouveau venu est Pierre Gillet, ferblantier de son état, fils naturel de la victime.

Pierre Gillet, fixé à Nogent-le-Rotrou, ne connaît de l'affaire, au surplus, que ce que lui en ont appris les journaux.

D'un autre poids a été dans l'enquête, l'intervention de Françoise Grant, la loueuse de voiture de la rue Grange-aux-Belles. Ce fut elle qui, en lisant dans *Le Petit Journal* le signalement des fragments de cadavre apportés de la rue Poliveau à la Morgue, s'écria :

- Un cautère au bras gauche !... une feuille de lierre... Mais c'est la mère Gillet !

On sait quelles furent les suites de cette supposition.

MADAME LEVY, née Mosbascher, marchande à la toilette. – J'ai bien connu Barré et sa *dame*, je les considérais comme de braves gens. Nous demeurions dans la même maison, je n'ai jamais eu de mal à dire d'eux. Dans les premiers jours d'avril dernier, Léontine Lepin est partie pour Angers. Elle portait des traces de coups à la figure. Barré avait les joues égratignées depuis quelques temps. Je ne remarquai rien d'autre, sinon qu'ils étaient gênés.

D. Vous avez vu quelquefois Lebiez ?

R. Oui, chez Barré.

D. Comment l'accusée Léontine Lepin marquait-elle son linge ?

R. Elle le marquait L.M ayant été mariée.

Le commissionnaire Marouzé, un de ceux qui furent requis pour le transport de la malle au cadavre, vient dire au jury dans quelles circonstances il esquiva la besogne dont on voulait le charger. Lebiez, qui attendait son complice près du square Montholon, avait dit à Marouzé :

- Allez rue d'Hauteville, 61, montez droit au 3^e étage, et frappez à la porte sur laquelle vous lirez ce nom : *Barré, agent d'affaires*. On a une course à vous donner. Surtout, ne parlez pas au concierge.

L'émissaire contrevint à ce dernier conseil ; son premier soin fut d'entrer dans la loge pour s'informer du locataire chez lequel il allait.

- Il est sorti, lui fut-il répondu.

Grâce à l'erreur du concierge, Marouzé esquiva le lugubre labeur qu'on voulait lui imposer. Les commissionnaires ont de ces inspirations.

Et maintenant, voici un témoin d'importance. Il marche vers le prétoire les jambes raides, le buste droit, la tête haute : une bonne grosse tête martiale et souriante, débonnaire par les yeux bleuâtres et par les lèvres entr'ouvertes, farouches par le froncement des sourcils et les hérissements d'une grosse moustache blonde.

On reconnaît Demol, - l'ancien gendarme devenu petit clerc.

FRANCOIS DEMOL - J'ai cinquante-deux ans et je suis petit-clerc. C'est dans l'étude de M^c Prudhomme que je travaille. Un bon notaire. Et Barré était un bon clerc : troisième clerc, lui, c'est quelque chose ; caractère gentil et doux. Moi, par ma position, je devais rendre des services à tous ces messieurs ! Eh bien, je m'étais attaché au bon petit Aimé, surtout. Je le savais d'excellente famille. Je lui faisais ses commissions. C'est comme cela que j'ai su qu'il faisait des opérations à la Bourse, c'est moi qui, avec un écrit de lui, réglais les opérations, ce que j'en faisais, c'était par obligeance ; il me payait cependant des omnibus.

Enfin, M. Barré, trouvant sans doute qu'il ne gagnait pas assez, quitta l'étude et loua un appartement rue Hauteville, pour monter un cabinet d'affaires. Malheureusement, il n'avait pas de clients et se retrouva sans argent. Je lui prêtais 120 francs.

M. LE PRESIDENT – Avançons un peu, vous l'avez revu le 24 mars ?

LE TEMOIN – Oui, il m'a remboursé les 120 fr. et m'a donné deux obligations à vendre. Je n'ai touché que le reliquat, vu que Barré devait de l'argent au changeur.

D. – N'êtes-vous pas allé avec lui acheter une malle ?

LE TEMOIN – Oui, il m'avait dit qu'il voulait une malle [illisible] elle ne devait servir qu'une fois.

D. [illisible] vous l'avez portée chez Barré.

LE TEMOIN : Oui, il m'avait donné la clef de son appartement en me disant : « Tu la poseras à l'entrée », car il me tutoyait, M. le président.

M. LE PRESIDENT à Barré. – Quelle audace et aussi quelle combinaison ! Vous saviez que Demol, l'ancien gendarme, quand on lui dit de faire trois pas, n'en fait pas quatre,

et alors, vous saviez qu'il n'irait pas dans la salle à manger, où était le cadavre. Cela aurait pu être un gros argument pour votre défense si les choses dussent tourner autrement.

BARRE. – La salle à manger était fermée.

DEMOL. – Barré, que je rencontre dans la cour, me dit : « Va chercher une voiture, mais découverte, parce que la malle contient du fragile. » Il a dit devant moi au cocher : « A la gare Montparnasse ! »

D. Vous avez encore vendu d'autres titres ?

DEMOL. – Oui, pour trois mille deux cent vingt sept francs que je lui ai remis au café. J'ai encore touché chez Kaufmann, quatre cent quinze francs.

Ne vous a-t-il pas conduit chez Lebiez ?

DEMOL. – Ah oui ! le jour de l'achat de la malle. Il vint me rejoindre avec M. Lebiez, qu'il me présenta comme son vieil ami et comme un étudiant en médecine qui travaillait sur les bras et les jambes qu'il volait dans les amphithéâtres.

D. S'était-il fait raser le 24 ?

LE TEMOIN. – Oui, mais pour tout le reste, il était comme à l'ordinaire. Et puis, voyez-vous, messieurs, je le dis encore, parce que rien n'est plus vrai, c'était un bien bon clerc !

Double incident

Les changeurs et les banquiers chez lesquels les négociations de valeurs furent effectuées témoignent brièvement. La voix de l'huissier appelle :

- Mlle Mathilde Lebeugle !

Une jeune femme se présente, fluette, petite, timide d'allure, la démarche hésitante, les traits presque enfantins. Mathilde Lebeugle a vingt-cinq ans, on lui en donnerait dix-huit à peine. Point jolie d'ailleurs et habillée avec un goût déplorable : une robe à falbalas sous une immense coiffure surmontée d'un buisson de verdure.

On dit l'ancienne maîtresse de Lebiez fort malade. Une chaise lui est offerte. Elle y prend place en murmurant quelques paroles lentes et basses.

Elle raconte la visite de Barré rue des Fossés-Saint-Jacques, le 23 mars au matin. « Il entraîna Lebiez, ajoute-t-elle ; elle ignorait où ils allaient. » Vers cinq heures du soir, elle toucha de l'argent. C'était de l'argent volé, elle le su plus tard, volé après l'assassinat...

Quelques jours après, Lebiez entra en pourparlers avec deux individus, Amaudru et Buffenoir.

La fondation du *Père Duchêne* était imminente.

Le président interrompt le témoin pour demander à Lebiez :

- La dame qui subventionnait cette feuille était prussienne ? ... La femme d'un baron allemand...

Paul Lebiez incline la tête.

- Il est triste de voir l'Allemagne mêlée à cette affaire, poursuit le président...

Cette divulgation, à laquelle on s'attendait un peu depuis l'indication discrètement énoncée par la *France*, provoque un certain émoi.

Mais subitement, une fraction de l'auditoire se lève, les regards fixés sur le prétoire.

Au moment où le mot *Allemagne* était prononcé, Mlle Lebeugle a glissé à terre, évanouie.

- Du secours ! entend-on de toutes parts.

Le chef du jury est médecin, il voudrait quitter sa place.

- Vous n'en avez pas le droit, fait remarquer M. l'avocat général Fourchy, qui entrevoit le danger d'un cas de cassation.

- Nous ne nous prévaudrions pas de cet acte d'humanité, déclarent spontanément les trois défenseurs, M^{es} Georges Lachaud, Edgar Demange et Fernand Crochart, en se portant eux-mêmes au secours de la malade.

Un chirurgien militaire, présent dans la salle, est appelé pour donner assistance.

On emporte Mathilde Lebeugle dans la chambre du conseil. L'audience est suspendue.

A la reprise, le chirurgien, interpellé, annonce que Mlle Lebeugle est dans l'impossibilité de continuer à témoigner.

La cour l'autorise à se retirer. On l'entend s'éloigner en sanglotant, à travers les couloirs.

L'incident est double, on le voit :

Evanouissement du témoin.

Violences du *Père Duchêne* soudoyées par l'étranger.

Dans l'instruction, le sieur Buffenoir a eu à s'expliquer. Comme il tenait à prouver que l'argent du *Père Duchêne* n'avait pas été fourni par le crime, il a été obligé de reconnaître qu'il en tenait le cautionnement de la baronne allemande Joséphine-Henriette d'Eickstedt, à Paris, rue et hôtel Corneille, laquelle avait reçu les fonds de M. d'Eickstedt, son neveu, habitant Berlin, et actuellement en résidence à Monaco.

La déposition Lebeugle

M. LE PRESIDENT. – En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, je vais donner lecture de la déposition interrompue, dès les premiers mots, par l'état de souffrance du témoin. La voici : [...]

Les amies d'Angers

On devine l'impression produite par la lecture des lignes qui précèdent. Elles préludent à la longue procession des amies d'Angers, en tête desquelles figure Rose Demay, la tapissière, l'une des confidentes de Léontine Lepin.

Impliquée un instant dans le drame de la rue d'Hauteville, cette femme fut arrêtée. Elle s'efforçait de détruire un papier. Le commissaire s'en empara. C'était le brouillon d'une lettre au crayon adressée par Reine Demay à Barré.

[...]

La justice reconnut bientôt que l'auteur de ce billet avait eu seulement des complaisances imprudentes. Reine Demay fut relaxée.

MARIE CLAVREUIL, *culottière* à Angers. – Le lendemain de son arrivée, Léontine Lepin vint me trouver en me disant : « Il faut que tu me rendes un service. » Je ne demande pas mieux. Elle me pria d'écrire à Barré comme si je lui faisais un prêt de 2000 fr. J'écrivis.

M. LE PRESIDENT. – Femme Lepin, quel était votre but ?

R. Je désirais complaire à Barré qui m'avait dit : « Je voudrais, quand papa viendra pour l'Exposition, lui prouver que j'ai encore des amis qui me prêtent de l'argent. Voilà tout.

D. N'est-ce pas plutôt que vous redoutiez les investigations de la justice, à la suite du vol dont vous avait parlé votre amant, et que vous vouliez lui procurer le moyen de justifier de la possession des sommes dérobées par lui ?

R. Je ne savais rien de cela.

D. Une seconde lettre a été écrite par vous à quelques jours de date, témoin ?

Angers, le 5 avril 1878,

Mon cher monsieur Aimé,

Je viens de recevoir votre lettre dans laquelle vous m'avez envoyé la reconnaissance des deux mille francs que je vous ai envoyé.

Vous savez que ce qui me reste est à votre service. Prenez courage, ne vous désolez pas et j'espère qu'à l'avenir, vous ne serez pas si longtemps sans me donner de vos nouvelles et que vous ne vous gênez plus avec moi.

Léontine est bien, fille va mieux ; Léontine s'ennuie, elle est surprise de votre silence, elle attend de vos nouvelles.

MARIE CLAVREUIL, rue Bourgeoise n°16.

D. Le but de cette lettre était le même que celui de la lettre précédente, accusée ?

R. Oui, monsieur.

M^{me} FORCHAT, couturière à Angers. – J'étais assez liée avec Mme Lepin. Elle avait de l'argent, à son dernier voyage à Angers, je lui vis en main huit billets de cent francs. Elle mettait cet argent dans la poche de sa robe.

M. LE PRESIDENT. – Vous voyez, Léontine Lepin, que la possession par vous de ces 800 francs ne saurait être douteuse.

L'ACCUSEE. – Je ne l'ai jamais nié ; mais j'ai perdu cet argent.

M^{me} PASSERAT, limonadière rue Thévenot. – M. Barré était un client de ma maison. Il vint chez moi le jour du vendredi saint ; il avait de l'or et voulait le changer pour un billet de banque. C'était pour mettre dans une lettre. La lettre, il l'écrivit là, au café.

D. Donc, les cinq cent francs furent envoyés ? Barré, d'ailleurs, l'a dit dans l'instruction. Voyons, femme Lepin ?

R. Je ne les ai jamais reçus.

D. Ainsi 800 fr. d'une part, perdus, 500 fr. de l'autre, non reçus. Voilà 1300 francs dont vous deviez compte à la justice et dont vous n'avez pas rendu un centime. Vous les gardez ?

R. Je ne les ai pas, monsieur, sans quoi je ne demanderai qu'à les rendre.

JEAN-JOSEPH CALVET-ABET, commissaire de police à Angers. – Quand je reçus l'ordre de procéder à l'arrestation de Léontine Lepin, je me mis à la recherche de cette femme. J'appris qu'elle était chez une nommée Gardy, qui fait de temps en temps des fournitures à la prison de la ville. La Gardy a des mœurs déplorables. Je l'appelai par son nom, « Léontine Lepin ? » Elle me répliqua « Moi ? Connais pas ce nom-là. » Je repris : « Alors, comment vous appelez-vous ? » Elle dit qu'elle s'appelait Mme Barré. Je la fis saisir par mes agents.

La concubine de l'ex-clerc ne s'attendait guère à cette arrestation, à en juger par la lettre qu'elle avait, trois jours auparavant, adressée à sa couturière.

Angers, 16 avril 1878.

Ma chère Louise,

Ne sachant pas encore quel jour je retournerai à Paris et n'ayant pas, comme vous le savez, de costume à choisir, je désirerais bien que vous me fassiez mon peignoir pour me l'expédier aussitôt. Vous me rendrez d'abord service et ensuite vous me ferez énormément plaisir...

Je vous recommande encore mon peignoir bien gentiment garni, je veux deux poches, et s'il est possible de me mettre dans le bas des plissés qu'il y avait à ma robe, cela me plairait.

Enfin, faites-le moi bien beau, pour ébouriffer les couturières d'Angers.

Votre amie, TITINE AIME.

De son côté, voici en quels termes Barré écrivait à M. Ancel, le mari de Mme Seurin :

Paris, 12 avril 1878,

Mon cher monsieur,

Je regrette beaucoup de ne pas m'être trouvé chez Mme Lévy lorsque vous y êtes venu hier soir. Mais je suis comme le Juif-Errant, je vais à droite et à gauche, à la recherche d'une position sociale. Je cherche, mais je ne trouve pas.

Je vous ai parlé d'une place rue Montmartre ; elle n'est pas prise et j'ai chance de l'obtenir. Ce matin, je me suis présenté, patronné par le fils de la maison. On m'a fait beaucoup espérer.

Je prends bien part à votre peine relativement à la maladie de Mme Ancel et je vous prie de lui présenter mes respects. Demain, jusqu'à midi, je vous attendrai chez moi, 3, rue Rochebrune.

Je ne suis pas encore installé. Maintenant que je ne m'occupe plus de ventes de fonds de commerce, j'en récolte tous les jours. Hier, on m'a donné une adresse près de l'Exposition, café marchand de vins. Il y a 1000 francs de commission. Je vais aller aujourd'hui aux renseignements et je vous les transmettrai.

Je suis toujours seul, Léontine est toujours à Angers avec sa fille. Recevez mon cher monsieur l'expression de mes sentiments respectueux. Barré.

Elisabeth Garceau et Julie Mosbascher, deux gentilles femmes de chambre qui avaient confié leurs économies à Barré, arrivent gémissantes, éplorées. [...]

- Non, c'étaient des sommes données pour qu'elles rapportassent.

Citons la lettre envoyée par Mlle Mosbascher à l'agent d'affaires qu'elle menaçait depuis longtemps d'une dénonciation.

Paris, 18 avril 1878

Mademoiselle,

J'étais loin de m'attendre à pareille chose de votre part. Mme Lévy m'a raconté toute la colère dans laquelle vous étiez et vraiment je n'en vois pas la cause. Vos 3000 fr. ne sont pas perdus, soyez-en assurés. Je vous donnerais 1000 fr. d'acompte samedi ou dimanche.

Je vous ai rendu service, je vous ai fait profiter de bons intérêts, et aujourd'hui vous me traitez sans pitié.

Il n'y a donc plus d'amie pour moi ? Il faut donc aujourd'hui que je maudisse ceux que je considérais comme amis dévoués ?

Je n'aurais jamais *douté* pareille chose ; enfin, c'est la récompense.

Vous avez dû apprendre à me connaître, depuis près de trois ans que je suis en relation avec votre sœur et votre beau-frère. Aujourd'hui je vais donc être mal avec eux !

Recevez, mademoiselle, l'expression, etc.

Barré

Mlle Garceau faisait, elle aussi, de vains efforts pour rentrer dans son bien. Le 23 février, elle avait envoyé une assignation, histoire d'obtenir du moins quelques à comptes. Des acomptes furent versés en effet, maigres et rares, hélas ! Il est incontestable que, pour le quart d'heure, les créances des deux pauvres filles prennent un mauvais chemin.

M. ALEXANDRE JEANPERT, comptable. – J'ai vendu et j'ai fait acheter à Barré chez des libraires des livres de sciences, pour plusieurs centaines de francs, il les écoulait à perte chez des bouquinistes.

M. BELLANGER, employé de librairie. – J'ai fourni des marchandises à crédit à M. Barré. Il faisait le commerce de revendre ces achats à vil prix.

M. LE PRESIDENT. – C'est de l'escroquerie.

Une créature à jupe traînante, à chapeau extravagant, enjolivé de fleurs et de marabout blanc, à corsage échancré et à bijouterie voyante, apporte le récit des tentatives de vol auxquelles Aimé Barré se livrait, aux dépens de certaines filles dont on devinera la profession sans que nous ayons besoin de la désigner plus clairement. Marie Tilloy a été, à deux reprises, victime des manœuvres du misérable.

M. CLAUET, *chef d'institution*. – J'ai eu chez moi M. Lebiez comme professeur élémentaire, de mars à mai 1873. Il s'occupait des enfants de façon satisfaisante. Mais il était paresseux, inexact, je n'ai pu le garder.

M. DUPUICH, sans profession. – En 1876 et en 1877, j'ai eu quelques rapports mondains avec Paul Lebiez à qui je m'intéressais comme à un sujet d'études psychologiques et philosophiques, dont je fais mon passe-temps.

Il me paraissait né pour réussir, par sa facilité, par son intelligence. Mais le sens moral était fort peu développé chez lui. Je remarquai là un défaut d'éducation qui me choqua. Je cherchais à l'approfondir dans mes conversations avec Lebiez.

Son enfance avait été fort négligée. Il avait eu une mère indifférente et froide, qui ne lui avait témoigné aucune affection. Dans une longue maladie qui eut pu l'emporter, sa mère ne s'approcha pas une seule fois de son chevet... Je répète ces renseignements comme les tenant de lui.

Plus tard, je me les suis rappelés quand j'ai su le crime et que j'ai fait des efforts pour m'expliquer la participation de Lebiez.

M. GUYARD, maître d'hôtel, boulevard d'Enfer. – En 1876, j'ai eu Lebiez pour locataire ; il est parti sans me payer.

M. ALFRED LEQUEUX, élève à l'Ecole de médecine militaire. – Je m'étais lié comme étudiant avec Paul Lebiez, je lui rendais service quand c'était en mon pouvoir.

D. Quels services ?

R. Comme de lui prêter de l'argent, des livres.

D. Il vous a volé des livres ?

R. Oui, plus tard. Dans les commencements, nous étions en excellents termes. Jamais je ne lui refusais un prêt, à moins d'impossibilité. Il parlait sans cesse de sa misère. Je l'invitais à la persévérance, au travail. Je lui remis une fois 100 francs. Peu de temps après, il revint m'en emprunter 100 autres. Il jouait la comédie de l'épilepsie. Il simula une attaque pour m'attendrir. Je ne fus pas dupe de cette feinte. Je lui dis qu'il était inutile d'user de subterfuge. Il resta en état d'ataxie et parût recouvrer son sang-froid. Je lui remis 50 fr. quand il m'en demandait 100, je n'étais qu'un gueux ! (Rires.)

D. Vous vous étiez formé une détestable opinion de Lebiez, à force de le connaître.

R. C'était une âme dans laquelle ne remuait plus aucune fibre honnête.

D. Vous avez ainsi remis votre avis sur son compte : « Il est capable de vous assassiner le soir, au coin d'une rue. » (Sensation.)

R. C'est vrai, je le pensais.

Nous renvoyons à demain les derniers témoignages.

Aujourd'hui, M. l'avocat général Fourchy prononcera son réquisitoire.

Les avocats feront entendre leurs plaidoiries : M^e Lachaud fils pour Barré, M^e Demange pour Lebiez, M^e Fernand Crochard pour Léontine Lepin.

A demain donc, le verdict.

2 août 1878

[...] Nous avons, dans notre dernier numéro, publié les essais élégiaques de Barré invoquant par anticipation le pardon de sa « chère Léontine » pour les tourments qu'elle aura encore à subir.

Le prisonnier s'est, paraît-il, livré à de nouvelles tentatives de versification ; mais il a renoncé à poursuivre la rime rebelle, et dans un mouvement de dépit, il a déchiré brusquement les feuillets où s'entassaient ses élucubrations.

C'est donc comme une prière, très vraisemblablement, que restera l'espèce de complainte reproduite dans nos colonnes. Barré n'y a pas mis d'amour-propre d'ailleurs.

- Décidément, s'est-il écrié, je ne serais jamais poète !

On assure que Lebiez, en apprenant les vellétés littéraires de son complice, aurait eu un sourire d'orgueil.

- Lui ! aurait-il dit, allons donc ! il ne fera des vers que quand il pourrira sous terre !

Nous donnons tel qu'il nous est rapporté ce jeu de mot d'un réalisme funèbre. Il est assez dans les allures de l'ex-carabin sceptique et cruel.

[...] Pour Barré et pour Lebiez, c'est la peine capitale.

Pour Léontine Lepin, trois ans de prison.

Barré est blême, ses yeux papillotent ; pourtant il essaye de sourire. Mais sa tête tombe lourdement sur sa poitrine, au moment où les gardes le prennent sous les bras pour l'aider à quitter le banc.

Lebiez crispe les poings, mord son mouchoir, et à force de volonté, réussit à garder l'apparence du calme. Il marche d'un pas délibéré, se dresse de toute sa taille, dirige vers le public un regard d'arrogant défi, puis disparaît vivement par la petite porte du couloir conduisant à l'escalier de la Conciergerie.

Un cri échappé à Léontine Lepin, quand ces mots : « Trois ans d'emprisonnement » ont été prononcés. La condamnée élève les bras désespérément, son buste s'infléchit en arrière ; les municipaux reçoivent sur leur robuste poitrine, la soulèvent et c'est ainsi soutenue, tandis qu'elle se débat dans les spasmes d'une attaque de nerfs, qu'elle est emportée hors de la tribune

Il est six heures dix-sept minutes.

Le Petit Parisien

2 août 1878

Deux condamnations à mort

Cour d'assises de la Seine

Présidence de M. le conseiller Mathieu de Vienne

Audience du 31 juillet

La liste des témoins étant épuisée dès l'ouverture de l'audience, la parole est donnée à l'organe du ministère public.

Le réquisitoire

M. l'avocat général Fourchy se lève et commence son réquisitoire en rappelant comment la logeuse de la rue Poliveau accourut chez le commissaire de police de son quartier pour faire la déclaration de la lugubre découverte. Dès le lendemain, la presse informait le public de ce crime horrible ; les premières recherches n'aboutirent point. On crut à une mystification : un journal faisait même des plaisanteries de mauvais goût sur l'importance que les magistrats donnaient à cette affaire, quand l'identité de la victime fut constatée. Deux jours après, l'un des coupables était arrêté, puis l'autre. On se demandait avec terreur quels étaient ces imitateurs de Billoir. Celui qui a tué est coupable devant la loi, mais la conscience publique va plus loin, à Paris surtout, où chacun rend hommage à la mort. Quiconque ne se soumet pas à cette coutume est montré du doigt, et le mutilateur est considéré comme profanateur. L'orateur demande aux jurés d'être impitoyable, parce qu'il le serait lui, comme tout honnête homme.

Quels étaient les coupables ? Un magistrat était parvenu à les découvrir en quelques jours malgré les précautions qu'ils avaient prises.

Le ministère public s'attache à montrer le caractère particulier de chacun de ces jeunes gens qui sont entrés dans la vie plus heureusement que leurs pères. Il raconte le chemin qu'ils ont parcouru avant de tomber dans cet état de dégradation.

Pour Barré, on revoit sa première jeunesse, son éducation, ses succès de collègue et ses relations avec la femme Lepin. Le mensonge, la fraude et la cupidité sont les points prédominants de sa nature. Il abuse et vole son père, il joue à la Bourse, dédaigne le travail régulier et trompe deux malheureux domestiques.

Lebiez ose dire du mal de sa mère. Intelligent, passionné pour les sciences, il vit à Paris, errant de garni en garni, vivant de charité, voleur avant d'être assassin ; il n'a pas vécu comme un bohème, mais bien comme un bandit.

Arrive le drame. Quand Lebiez fabrique des crochets pour ouvrir les portes, Barré se jette dans ses bras, en s'écriant : « Mon frère, tu vas me sauver ! » Froidement, le crime est résolu. Après les visites chez la femme Gillet, on fait les derniers préparatifs, puis le forfait est perpétré avec ses horribles détails.

La femme Lepin reçoit les valeurs volées ; elle en sait la provenance, elle est véritablement complice, mais on doit reconnaître qu'elle n'a pris aucune part au meurtre.

M. l'avocat général examine quel est le plus coupable des deux principaux accusés. Le 4 avril, Lebiez disait à Barré : « Il serait bien singulier qu'un individu fut arrêté à notre place et condamné ! »

Rapporterez-vous, messieurs les jurés, une atténuation quelconque ? Auriez-vous pitié de leur jeunesse ? Je ne suis pas un homme impitoyable ; je ne veux pas d'excès ni de barbarie, mais je vous demande ce que vous ne pouvez me refuser, sans manquer à votre serment. Où trouverez-vous des malfaiteurs plus consommés que ceux-ci ? Que la justice humaine ait son cours ! Dieu seul peut leur pardonner !

Les plaidoiries

Après ce réquisitoire sobre, ferme et modéré, M^e Georges Lachaud présente la défense de Barré.

Quand il y a un an, Billoir parut devant le jury, on a dit qu'il fallait un exemple ; le condamné fut exécuté. Depuis, le même crime a été commis dans trois endroits différents. Il est répugnant d'infliger le châtement suprême ; l'orateur veut discuter cette tête à l'échafaud ; il attend un verdict de justice et de miséricorde.

M^e Lachaud refait contre Lebiez un réquisitoire plus terrible que celui du ministère public. Lebiez est le philosophe de l'assassinat, il a laissé l'empreinte de son âme de fer sur l'âme de boue de Barré. L'orateur finit en montrant les angoisses du père de son client et en sollicitant des circonstances atténuantes.

M^e Demange, à son tour, dit qu'il apporte ici la défense de Lebiez et non une accusation. Il ne répondra pas aux provocations et ne se fera pas l'auxiliaire de M. l'avocat général. Reprenant tous les faits qu'il examine avec émotion, M^e Demange finit en demandant la pitié des juges.

De nombreux applaudissements accueillent cette péroraison.

M^e Crochard plaide pour la femme Lepin, digne de l'intérêt du jury. Il rappelle les infortunes de sa jeunesse, son abandon pour son mari, sa rencontre avec Barré qui a été son unique amant. Elle a ignoré le crime, elle a ignoré le vol. Flétrie, blessée, elle rentrera dans la société pour se consacrer uniquement à l'éducation de son enfant.

Sur l'interpellation de M. le président, les accusés déclarent, en pleurant, qu'ils n'ont rien ajouté à leur défense.

M. le président prononce de résumé des débats.

Le verdict

A cinq heures un quart, le jury se retire en sa chambre du conseil pour délibérer.

Il a douze questions à résoudre.

A six heures vingt minutes, la délibération est terminée et la cour rentre en séance.